



# Assemblée générale

Distr. générale  
23 avril 2020  
Français  
Original : anglais

**Soixante-quinzième session**  
Points 141 et 142 de la liste préliminaire\*

**Projet de budget-programme pour 2021**

**Planification des programmes**

## Projet de budget-programme pour 2021

**Titre II**  
**Affaires politiques**

**Chapitre 3**  
**Affaires politiques**

**Programme 2**  
**Affaires politiques**

### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix . . . . .	3
Avant-propos . . . . .	3
A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019** . . . . .	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021*** . . . . .	53
II. Missions politiques spéciales . . . . .	74

\* [A/75/50](#).

\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



III.	Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient .....	75
	Avant-propos .....	75
	A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019** .....	76
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021*** .....	85
IV.	Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé .....	91
	Avant-propos .....	91
	A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2019** .....	92
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021*** .....	98
V.	Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine .....	103
	Avant-propos .....	103
	A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2019** .....	104
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021*** .....	114
VI.	Bureau de lutte contre le terrorisme .....	119
	Avant-propos .....	119
	A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2019** .....	120
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021*** .....	132
Annexes relatives aux postes et autres objets de dépense proposés pour 2021		
I.	Organigramme et répartition des postes pour 2021 .....	137
II.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle .....	143
III.	Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires .....	146
IV.	Ressources financières et postes, par entité et source de financement : vue d'ensemble .....	147

---

# I. Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix

## Avant-propos

Tandis que les conflits violents ne cessent de se multiplier partout dans le monde, les civils, en particulier les femmes et les enfants, continuent d'en payer le prix le plus fort. Pourtant, la perte de vies humaines et la destruction des infrastructures de base n'ont rien d'inévitable. Il existe des moyens permettant aux États Membres, aux sociétés et aux populations de prévenir et d'éliminer la violence. Nous savons que l'on ne résout pas la guerre par la guerre. La diplomatie doit être au centre des efforts coordonnés déployés à cette fin. Seules des solutions politiques promues par la voie diplomatique peuvent assurer une paix durable.

Cet objectif, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix aide les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales à l'atteindre. Il assiste le Secrétaire général dans ses fonctions de bons offices, notamment en menant une diplomatie préventive dont l'objet est la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Son rôle est central dans le « regain de la diplomatie au service de la paix » que le Secrétaire général appelle de ses vœux. Fort de ses capacités, de sa grande expertise et de ses nombreux partenaires, il aide les États Membres à réagir rapidement dès lors qu'un conflit violent risque d'éclater ou de s'aggraver.

Au cœur de l'action du Département, les missions politiques spéciales sont un moyen souple et peu coûteux de favoriser des solutions politiques. Elles jouent un rôle crucial dans la négociation des accords et apportent un appui essentiel à leur mise en œuvre. Aux avant-postes de la prévention des conflits, c'est grâce à elles que les pays peuvent préserver les gains qu'ils ont chèrement acquis.

Dans le cadre des réformes entreprises par le Secrétaire général, nous nous employons tout particulièrement à apporter un appui à la transition des missions lorsque l'ONU procède à des reconfigurations d'envergure. À cet égard, des évolutions importantes ont eu lieu ces deux dernières années. Le Conseil de sécurité a créé une nouvelle mission politique spéciale en Haïti, qui s'est déployée en octobre 2019 ; par ailleurs, la mission politique spéciale en Guinée-Bissau devrait s'achever fin 2020, laissant la place au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), dont le rôle a été renforcé. Nous continuons également de soutenir les entités des Nations Unies présentes sur le terrain par divers moyens (assistance électorale, services d'expert en matière de médiation et de consolidation de la paix).

Bien que d'une durée limitée et circonscrites à tel ou tel territoire, les missions politiques spéciales n'en constituent pas moins l'un des principaux moyens dont dispose le Département pour s'acquitter de son mandat universel en matière de prévention des conflits et de pérennisation de la paix. Les questions concernant les femmes et la paix et la sécurité font partie de ce mandat. J'entends veiller à ce que les questions de genre et les questions relatives à la participation, à la protection et aux droits des femmes continuent d'être prises en compte dans toutes nos activités. Il importera tout autant d'assurer la participation des jeunes et des autres groupes généralement marginalisés, conformément aux priorités définies à cet égard.

La primauté des solutions politiques demeure le principe directeur du Département lorsqu'il contribue à définir la stratégie de l'ONU chaque fois qu'une grave crise politique menace la sécurité de la planète. Grâce à l'expertise qu'il a bâtie au fil des ans sur les questions régionales et thématiques, à son vaste réseau d'entités présentes sur le terrain et à la fusion sous son égide des affaires politiques et de la consolidation de la paix, il ne fait pour moi aucun doute que le Département continuera dans l'année à venir de contribuer grandement au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix  
(Signé) Rosemary A. DiCarlo

## A. **Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**

### **Orientations générales**

#### **Mandats et considérations générales**

- 3.1 Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix est l'entité du Secrétariat chargée de s'occuper de toutes les questions relatives à la prévention, à la maîtrise et au règlement des conflits dans le monde. C'est à lui qu'incombent au premier chef les fonctions de bons offices, d'analyse politique, de médiation, d'assistance électorale, d'appui à la consolidation de la paix et d'orientation politique chaque fois notamment que l'ONU déploie des efforts de diplomatie préventive ou œuvre en faveur du rétablissement, de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Il supervise les activités des missions politiques spéciales, y compris celles des envoyés spéciaux et des bureaux régionaux. Il apporte un soutien en matière de médiation, d'assistance électorale et de consolidation de la paix aux opérations de maintien de la paix, et appuie les coordonnateurs résidents œuvrant dans des situations politiques complexes. Il fournit également un appui fonctionnel et des services de secrétariat au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires ainsi qu'à certains organes subsidiaires de l'Assemblée générale, notamment le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Il apporte en outre un appui stratégique, fonctionnel et technique aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, administre le Fonds pour la consolidation de la paix, par délégation du Secrétaire général, et fait appel aux compétences des organismes des Nations Unies pour permettre une action cohérente à l'échelle du système en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix.
- 3.2 Le mandat du Département découle de la Charte des Nations Unies et des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution [46/232](#) par laquelle l'Assemblée a créé le Département des affaires politiques, et la résolution [72/262 C](#), adoptée récemment, par laquelle elle a créé le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. La multiplication et la gravité des conflits observés ces dernières années et leur coût humain et matériel considérable confirment qu'il importe de s'efforcer de prévenir et de régler ces conflits au moyen de solutions politiques inclusives.

#### **Stratégie et facteurs externes pour 2021**

- 3.3 Le Département est chargé des questions politiques et des questions ayant trait à la consolidation de la paix et administre un ensemble d'outils et de moyens d'action portant sur tous les aspects des conflits en vue de faire prévaloir une approche cohérente et efficace de la prévention et du règlement des conflits, de l'assistance électorale et de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Il tiendra compte de l'évolution des conflits, et notamment de l'apparition de nouvelles menaces, pour définir des stratégies spécifiques, en particulier des stratégies régionales globales, visant à prévenir les conflits et à pérenniser la paix. Compte tenu de son mandat de portée mondiale en matière de prévention des conflits et de rétablissement de la paix, il jouera un rôle moteur au sein du système des Nations Unies dans l'élaboration et l'exécution de stratégies régionales globales visant à régler les questions transfrontières, en coopération avec les organisations régionales et sous-régionales.
- 3.4 Afin d'atteindre ces objectifs, le Département s'appuiera sur les compétences spécialisées dont il dispose au Siège ainsi que sur son réseau d'entités présentes sur le terrain, en particulier les missions politiques spéciales, y compris les bureaux régionaux, et les entités assurant la liaison avec les autres organisations, notamment régionales.

- 3.5 Le Département veillera également à permettre de gagner en cohérence et en efficacité dans l'élaboration de stratégies régionales globales, comme prévu dans la réforme de l'architecture de paix et de sécurité du Secrétariat de l'ONU. Dans le cadre du sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits), la réforme a notamment donné lieu à la création d'une structure politique et opérationnelle régionale commune au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, laquelle continuera de permettre de mieux planifier les transitions, par exemple lors du retrait des opérations de maintien de la paix, les fonctions politiques et opérationnelles ayant été rattachées. De plus, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ayant été intégré à un Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix travaillant de manière unifiée et cohérente, les échanges continueront de s'intensifier entre, d'un côté, le Département et la structure politique et opérationnelle régionale unique et, de l'autre, la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix. Ces diverses formes de collaboration devraient encore s'approfondir, ce qui sera particulièrement utile lors des phases de transition.
- 3.6 Le Département continuera de : fournir des conseils et des services techniques au Conseil de sécurité, à ses organes subsidiaires et au Comité d'état-major ; prêter assistance et appui à la Commission de consolidation de la paix ; fournir des conseils et un appui technique au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi qu'aux autres organes intergouvernementaux concernés ; prêter appui au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de façon à faciliter les débats et à l'aider à exécuter son programme de travail annuel.
- 3.7 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- a) Les États Membres font preuve d'unité, notamment au Conseil de sécurité, y compris dans les situations critiques dans lesquelles l'ONU intervient ;
  - b) Il existe un terrain favorable permettant à l'ONU d'ouvrir le dialogue afin d'apaiser les tensions et de prévenir un conflit ;
  - c) Les parties à un conflit manifestent la volonté de s'engager dans un processus de règlement pacifique des différends.
- 3.8 Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Sa nouvelle politique sur les femmes et la paix et la sécurité a été publiée en juin 2019. Établie sur la base des bonnes pratiques du Département et des missions politiques spéciales, elle vise à garantir que le Département et les missions politiques spéciales intègrent les grandes priorités à cet égard dans leurs activités quotidiennes. Conformément aux mandats confiés à l'Organisation sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité, ces priorités sont les suivantes : prise en compte des questions de genre dans l'analyse politique et l'analyse des conflits ; promotion de l'inclusion des femmes dans toutes les activités de rétablissement, de pérennisation et de consolidation de la paix ; participation des femmes aux processus électoraux et politiques. La politique aborde également des questions comme la prévention et l'évaluation des violences sexuelles liées aux conflits et la préparation et le financement de l'après-conflit. Ainsi, s'agissant du sous-programme 2 (Assistance électorale), le résultat pour 2019, qui mesure l'augmentation du pourcentage moyen de femmes parlementaires dans les pays ayant bénéficié de l'assistance électorale de l'ONU au cours des cinq dernières années, témoigne du fait que les questions de genre sont systématiquement et véritablement prises en compte dans toutes les activités d'assistance électorale de l'ONU. Tous les rapports de missions d'évaluation des besoins établis en 2019 comprenaient une analyse par sexe et des recommandations tenant compte du genre. En outre, dans le cadre du sous-programme 2, des activités de formation consacrées à la question du genre et des élections ont été organisées à l'intention de diverses organisations régionales et de leurs États membres. Le Département continuera de mener de telles initiatives régionales tenant compte du genre en 2021.

- 3.9 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, au titre du Chapitre VIII de la Charte, le Département, par l'intermédiaire de ses missions politiques spéciales et de ses bureaux de liaison, continue de renforcer les partenariats avec d'autres organisations, y compris régionales, dans le domaine de la paix et de la sécurité. Au titre du Cadre de partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale pour les situations de crise, il s'emploie également à renforcer les partenariats noués avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales afin de rendre la collaboration internationale menée en situation de crise plus cohérente, plus efficace et plus durable. Le Département élargit également ses partenariats à d'autres acteurs concernés, notamment la société civile, en particulier afin d'aider les femmes et les jeunes.
- 3.10 En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, le Département continuera de participer au Comité exécutif du Secrétaire général par l'intermédiaire de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix et du Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, compte tenu du rôle et de la responsabilité du Bureau pour ce qui est de contribuer à permettre une plus grande cohérence entre les différents piliers. De plus, le Département préside plusieurs équipes spéciales interinstitutions chargées de coordonner et d'accroître la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans tel ou tel pays ou dans telle ou telle région, dans le respect des mandats de chaque entité, ainsi que divers mécanismes thématiques interinstitutions. Le Fonds pour la consolidation de la paix, outil d'appui financier par définition transversal, continuera de collaborer avec les organismes, fonds et programmes, sur place et au Siège, et de mener des activités par leur intermédiaire.

### **Textes des organes délibérants définissant les mandats**

- 3.11 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

#### *Charte des Nations Unies*

Articles 33 et 99

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

<a href="#">46/232</a>	Revitalisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	<a href="#">72/262 C</a>	Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (section III)
------------------------	---	--------------------------	---

#### *Résolutions du Conseil de sécurité*

[2171 \(2014\)](#)

### **Produits**

- 3.12 On trouvera dans le tableau 3.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 3.1

#### **Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)				
3. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
4. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
5. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1

**C. Activités de fond**

**Bons offices** : bons offices et diplomatie préventive ; missions et réunions diplomatiques de haut niveau, dont missions et réunions organisées conjointement avec des organisations régionales et sous-régionales ; appui aux opérations sur le terrain, y compris appui à la médiation.

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : consultations avec des représentants d'États Membres, d'organisations régionales et sous-régionales et d'organisations de la société civile ; réunions de coordination stratégique avec les partenaires concernés.

**Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête** : missions d'examen et d'évaluation stratégique.

**Bases de données et autres supports numériques** : bases de données sur les questions de paix et de sécurité internationales.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : expositions et publication de manuels, de guides et de textes sur les travaux du Département.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : déclarations du Secrétaire général ; notes à l'intention des correspondants de presse ; publications sur les travaux du Département.

## Activités d'évaluation

3.13 Les évaluations et auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2019 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2021 :

a) Auto-évaluations :

- i) évaluation de fin de cycle du plan stratégique du Département des affaires politiques pour la période 2016-2019 ;
- ii) évaluation de l'action du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest ;

b) Quatre évaluations indépendantes des activités menées en Côte d'Ivoire, au Mali, en République centrafricaine et en Somalie, réalisées à la demande du Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

3.14 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations et des auto-évaluations mentionnées à l'alinéa a) du paragraphe 3.13 pour le sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits) au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021. Il a également été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées à l'alinéa b) du paragraphe 3.13 pour le sous-programme 6 (Bureau d'appui à la consolidation de la paix) au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021.

3.15 Il est prévu de procéder, en 2021, à au moins une auto-évaluation dont la portée et le thème restent à définir.

## **Programme de travail**

### **Sous-programme 1**

#### **Prévention, maîtrise et règlement des conflits**

##### **Objectif**

- 3.16 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits par des moyens pacifiques.

##### **Stratégie**

- 3.17 Pour contribuer à faire progresser la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits par des moyens pacifiques, le sous-programme entend faciliter le règlement pacifique des différends, au titre du Chapitre VI de la Charte, au moyen d'activités de diplomatie préventive et de rétablissement, de pérennisation et de consolidation de la paix. À cette fin, le Département travaillera en étroite coopération avec de nombreux d'acteurs, en particulier avec des organisations régionales et sous-régionales, y compris au titre du Chapitre VIII de la Charte. La stratégie définie dans le cadre du sous-programme traduit la conviction que des solutions politiques sont indispensables à l'instauration d'une paix durable. Les activités entreprises devraient aboutir à un renforcement des capacités des États Membres et permettre aux efforts déployés en faveur de la prévention des conflits armés d'être plus efficaces. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'appui apporté aux parties signataires d'accords politiques ou de cessez-le-feu, notamment en Colombie, en Libye et au Yémen, ainsi que l'appui apporté à l'élaboration et à la mise en œuvre de processus politiques nationaux, comme les dialogues nationaux.

##### **Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés**

- 3.18 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement des capacités dont disposent les États Membres pour repérer, prévenir et régler les situations de conflit (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme le montre le nombre de missions de bons offices menées pour régler un conflit lorsque l'aide de l'ONU a été sollicitée (54, pour un objectif de 52). Le fait que les États Membres, les organisations régionales et d'autres acteurs continuent de demander l'appui du Département dans la prévention et le règlement des conflits montre que ces acteurs savent combien l'Organisation peut contribuer à désamorcer les situations de conflit.

##### **Exécution du programme en 2019 : référendum pacifique à Bougainville (Papouasie-Nouvelle-Guinée)**

- 3.19 En 2019, le Département a continué d'accéder aux demandes d'appui dans la prévention des conflits, en combinant alerte rapide, analyse intégrée, bons office et appui à la médiation, afin d'aider les États Membres à prévenir les conflits violents et à consolider la paix. Le référendum qui s'est tenu à Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en est un exemple. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a obtenu son indépendance en 1975 ; en 1988, un conflit éclate à Bougainville, lequel dure dix ans. Les hostilités font environ 20 000 morts et provoquent le déplacement de quelque 70 000 personnes et la destruction presque complète des rares infrastructures de l'île. En 1998 est conclu un accord de cessez-le-feu – l'Accord de Lincoln sur la paix, la sécurité et le développement à Bougainville –, qui conduit en 2001 à l'adoption de l'Accord de paix de Bougainville. Cet accord de paix repose sur trois piliers : un référendum sur le statut futur de Bougainville (prévoyant notamment la possibilité de choisir l'indépendance) ; l'octroi d'une large autonomie à la région, qui doit être démilitarisée

(retrait des forces de sécurité de Papouasie-Nouvelle-Guinée) ; un plan concerté d'élimination des armes.

- 3.20 Pendant et après le déploiement du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville et de la Mission d'observation des Nations unies à Bougainville, le Département a apporté un soutien à la mise en œuvre de l'Accord de paix de Bougainville. En 2019, il a prêté appui aux fonctionnaires de l'Organisation déployés sur place, qui ont facilité le dialogue entre le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée et le gouvernement de la Région autonome de Bougainville pendant les préparatifs du référendum sur le statut politique de Bougainville, qui s'est tenu en novembre et décembre 2019, et la préparation de l'après-référendum. L'Organisation a fourni une assistance politique et technique directe à la Commission référendaire de Bougainville, dépêchant par exemple des spécialistes des questions constitutionnelles et techniques. En outre, le Département a procédé à des analyses politiques dont s'est servi le Fonds pour la consolidation de la paix lorsqu'il a apporté son appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix dans divers domaines ; le Fonds s'est notamment employé à faciliter le dialogue politique entre les deux gouvernements, a fourni des services d'experts lors du deuxième examen conjoint des accords d'autonomie de Bougainville et a développé un projet centré sur le dialogue politique (y compris pour l'après-référendum), l'élimination des armes et la sensibilisation au référendum.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 3.21 Le travail effectué a contribué à faire progresser la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits par des moyens pacifiques, comme le montre la tenue du référendum, qui s'est déroulé sans heurt et de manière pacifique du 23 novembre au 7 décembre 2019. Les résultats ont été annoncés le 11 décembre (97,7 % des voix en faveur de l'indépendance), après quoi les deux gouvernements ont engagé des consultations pacifiques qui devraient aboutir à un accord final qui sera soumis pour ratification au parlement national de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Tableau 3.2  
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
Poursuite du dialogue entre les parties sur l'application de l'Accord de paix de Bougainville	Poursuite du dialogue entre les parties sur l'application de l'Accord de paix de Bougainville	Accord sur la date du référendum sur l'avenir politique de Bougainville	Préparatifs pour un référendum crédible et pacifique	Tenue du référendum, qui se déroule pacifiquement et dont le résultat est largement accepté

**Résultats escomptés pour 2021**

**Résultat 1 : stratégies régionales globales (résultat déjà défini pour 2020)**

- 3.22 Le sous-programme poursuivra ses travaux liés à la prévention des conflits et au rétablissement et à la consolidation de la paix, conformément au mandat qui a été défini, et aidera les organisations régionales et sous-régionales et les autres parties prenantes à mieux coordonner leur action, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 3.3  
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	L'Assemblée générale approuve la proposition de réforme et les mesures transitoires dans la mise en place des nouvelles structures	Les acteurs extérieurs, par exemple les organisations régionales et sous-régionales, examinent avec les entités des Nations Unies des stratégies globales pour plusieurs régions ou sous-régions	Les stratégies régionales globales formulées en 2019 commencent à être appliquées, permettant une meilleure harmonisation de l'action des organisations régionales et sous-régionales et des autres parties prenantes	Les stratégies régionales globales formulées en 2019 et en 2020 sont poursuivies et approfondies, permettant une meilleure harmonisation de l'action des organisations régionales et sous-régionales et des autres parties prenantes

*Abréviation : s.o. = sans objet.*

### Résultat 2 : Coopération renforcée en matière de paix et de sécurité (nouveau résultat)

- 3.23 Avant 2019, les États Membres étaient tenus informés des risques qui pesaient sur la paix et la sécurité et des progrès en matière de consolidation et de pérennisation de la paix par deux entités différentes, le Département des affaires politiques et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Si ces deux entités se coordonnaient étroitement lors de la mise au point des solutions et recommandations en matière d'action préventive et de pérennisation de la paix, il est apparu qu'il était possible d'harmoniser davantage leurs activités et de renforcer les approches communes dans l'appui apporté à tel ou tel pays. Le sous-programme entend ainsi créer des synergies avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et les approfondir. Des synergies devraient en particulier apparaître dans les missions politiques spéciales, notamment les missions nouvellement créées, où le sous-programme, grâce à sa grande connaissance des questions thématiques et régionales, s'emploiera à renforcer l'intégration des différents outils nécessaires à la mise en œuvre des mandats de paix et de sécurité de l'Organisation.

#### *Situation interne et réponse*

- 3.24 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il lui fallait intégrer et renforcer les compétences distinctes et complémentaires du Département des affaires politiques (prévention des conflits et rétablissement de la paix, y compris élaboration de stratégies politiques globales) et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix (harmonisation des activités et renforcement des partenariats à l'appui de la consolidation et de la pérennisation de la paix et du rôle joué par le Département des opérations de maintien de la paix dans la gestion du maintien de la paix). En réponse, conformément à la nouvelle architecture de paix et de sécurité approuvée par le Secrétaire général en 2018 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, a été créé le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, qui regroupe les fonctions stratégiques, politiques et opérationnelles de l'ancien Département des affaires politiques et les fonctions de consolidation de la paix précédemment assumées par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Le nouveau Département a commencé à fonctionner en 2019 et poursuivi ses travaux en 2020. Cette nouvelle structure permet de renforcer la collaboration entre les spécialistes des questions régionales et thématiques du sous-programme et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix de façon à garantir une approche holistique dans toutes les activités politiques et de consolidation de la paix

menées à travers le monde, en réunissant dans les mêmes entités les outils – différents mais complémentaires – indispensables à la paix et à la sécurité. Cela devrait permettre dans les années à venir de mieux intégrer encore les approches et les perspectives.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 3.25 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à faire progresser la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits par des moyens pacifiques, comme devraient le montrer l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies régionales globales visant à mieux harmoniser les mesures prises par les divers acteurs intervenant dans une même région, notamment les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales et les organisations non gouvernementales. Une plus grande unité d'action entre ces acteurs devrait permettre aux initiatives lancées dans telle ou telle région par la communauté internationale pour prévenir un conflit ou rétablir, consolider ou pérenniser de la paix d'être plus efficaces. Pour que les acteurs extérieurs agissent de façon unifiée, il faudra également une meilleure coordination entre les diverses entités des Nations Unies intervenant dans une même région, notamment les missions politiques spéciales, les opérations de maintien de la paix et les organismes, fonds et programmes, ainsi qu'une plus grande cohérence et une meilleure adéquation entre les objectifs politiques et les décisions programmatiques, compte tenu de la diversité et de la complexité toujours croissantes des situations et des causes de conflit. Concrètement, des stratégies régionales plus solides et plus complètes seront adoptées, les activités de prévention des conflits et de rétablissement, de consolidation et de pérennisation de la paix auxquelles participent de nombreux acteurs seront mieux coordonnées et une meilleure adéquation sera assurée entre les analyses politiques et les décisions programmatiques des différents acteurs.

Tableau 3.4  
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	L'Assemblée générale approuve la proposition de réforme et les mesures transitoires dans la mise en place des nouvelles structures	Les acteurs extérieurs comme les organisations régionales et sous-régionales examinent avec les entités des Nations Unies des stratégies globales pour plusieurs régions ou sous-régions	Les stratégies régionales globales formulées en 2019 commencent à être appliquées, permettant une meilleure harmonisation de l'action des organisations régionales et sous-régionales et des autres parties prenantes	Les transitions d'une configuration sur le terrain à une autre se font dans les délais fixés par le Conseil de sécurité et de façon coordonnée et intégrée

*Abréviation* : s.o. = sans objet.

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

- 3.26 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

*Charte des Nations Unies*

Articles 33 et 99

*Résolutions de l'Assemblée générale*

47/120 A	Agenda pour la paix : diplomatie préventive et questions connexes	63/19	La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement
47/120 B	Agenda pour la paix		
52/12 A et B	Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes	63/22	Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix
57/5	Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique	63/23	Promotion du développement par le biais de la réduction et de la prévention de la violence armée
57/26	Prévention et règlement pacifique des différends	63/24	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire
57/157	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains	63/86	Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée
57/296	Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	63/261	Renforcement du Département des affaires politiques
57/298	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	63/267	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
59/310	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale	63/281	Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005	63/308	Responsabilité de protéger
60/4	Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations	63/310	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
60/260	Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale	64/7	Commission internationale contre l'impunité au Guatemala
60/283	Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé	64/10	Suite donnée au rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza
61/51	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe	64/12	Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies
61/230	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	64/14	L'Alliance des civilisations
61/269	Dialogue de haut niveau sur la compréhension entre les religions et les cultures et la coopération pour la paix	64/116	L'état de droit aux niveaux national et international
61/293	Prévention des conflits armés	64/118	Mesures visant à éliminer le terrorisme international
61/294	Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud	64/123	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs
63/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique	64/124	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée
63/15	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne	64/134	Proclamation de l'année 2010 Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle
		64/137	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
		64/223	Vers des partenariats mondiaux
		64/254	Deuxième suite donnée au rapport de la Mission d'établissement des faits de

	l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza	69/110	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est
65/283	Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits	69/111	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
66/253 A et B	La situation en République arabe syrienne		
66/291	Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits	69/112	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
67/19	Statut de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies		
67/123	Étude d'ensemble des missions politiques spéciales	69/265	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes
68/15	Règlement pacifique de la question de Palestine	69/270	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie
68/16	Jérusalem		
68/79	Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens	69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales
68/127	Un monde contre la violence et l'extrémisme violent		
68/182	Situation des droits de l'homme en République arabe syrienne	69/286	Situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie (Géorgie) et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie)
68/303	Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits	69/291	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
69/1	Mesures visant à endiguer et combattre l'épidémie à virus Ebola qui s'est déclarée récemment en Afrique de l'Ouest	69/311	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise
69/3	Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola		
69/8	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale	69/314	Lutte contre le trafic d'espèces sauvages
69/9	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	69/317	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique
69/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants	69/318	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique
69/11	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération	69/322	Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud
69/12	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective	70/5	Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique
69/13	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire	70/64	Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale
69/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques	70/83	Aide aux réfugiés de Palestine
69/26	Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique	70/84	Personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures
69/74	Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	70/85	Opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
69/83	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe	70/86	Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens
		70/87	Travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes

**Titre II Affaires politiques**

	affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés	72/248	Situation des droits de l'homme au Myanmar
70/88	Applicabilité de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, au Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et aux autres territoires arabes occupés	72/278 72/280	Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire Situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie (Géorgie) et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie)
70/89	Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé	72/282	Retrait complet et inconditionnel des forces militaires étrangères du territoire de la République de Moldova
70/90	Pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est	73/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale
70/91	Le Golan syrien occupé	73/13	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
70/92	Étude d'ensemble des missions politiques spéciales	73/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM
70/98	Question du Sahara occidental		
70/108	Assistance au peuple palestinien	73/15	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe
70/109	Un monde contre la violence et l'extrémisme violent	73/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants
70/141	Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination		
70/185	Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement	73/88 73/101	La situation en Afghanistan Étude d'ensemble des missions politiques spéciales
70/225	Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles	73/135 73/194	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique Problème de la militarisation de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol (Ukraine), ainsi que de certaines parties de la mer Noire et de la mer d'Azov
70/232	Droits des peuples autochtones		
70/233	Situation des droits de l'homme au Myanmar		
70/252	Les diamants, facteur de conflits : rompre le lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits	73/249 73/259	Coopération Sud-Sud Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est
70/304	Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits	73/263	Situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine)
72/14	Règlement pacifique de la question de Palestine	73/267	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes
72/15	Jérusalem	ES-10/20	Protection de la population civile palestinienne
72/16	Le Golan syrien		
72/83	Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens	74/246	Situation relative aux droits de l'homme des musulmans rohingya et des autres minorités au Myanmar
72/134	Assistance au peuple palestinien		

*Résolutions du Conseil de sécurité, déclarations de la présidence du Conseil de sécurité et lettres adressées au Secrétaire général par la présidence du Conseil de sécurité*

1196 (1998) 1208 (1998)

1197 (1998) 1209 (1998)

1318 (2000)	S/PRST/2013/18	
1325 (2000)	S/PRST/2013/19	
1366 (2001)	S/PRST/2013/20	
1559 (2004)	S/PRST/2013/22	
1631 (2005)	S/2013/759	Mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest
1645 (2005)		
1646 (2005)	2139 (2014)	
1680 (2006)	2145 (2014)	
1699 (2006)	2157 (2014)	
1701 (2006)	2158 (2014)	
1810 (2008)	2165 (2014)	
1820 (2008)	2171 (2014)	
1860 (2009)	2186 (2014)	
1882 (2009)	S/PRST/2014/6	
1887 (2009)	S/PRST/2014/8	
1888 (2009)	S/PRST/2014/17	
1889 (2009)	S/PRST/2014/25	
1894 (2009)	2203 (2015)	
1904 (2009)	2214 (2015)	
1907 (2009)	2218 (2015)	
S/PRST/2011/4	2232 (2015)	
S/PRST/2011/15	2238 (2015)	
S/PRST/2011/18	2242 (2015)	
S/PRST/2011/21	2245 (2015)	
2039 (2012)	2246 (2015)	
2046 (2012)	2250 (2015)	
2048 (2012)	2253 (2015)	
2056 (2012)	2254 (2015)	
S/PRST/2012/2	2259 (2015)	
S/PRST/2012/11	S/PRST/2015/4	
S/PRST/2012/18	S/PRST/2015/12	
S/PRST/2012/21	S/PRST/2015/14	
S/PRST/2012/25	S/PRST/2015/22	
S/PRST/2012/28	S/PRST/2015/24	
2092 (2013)	S/2015/555	Mandat du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale
2093 (2013)		
2098 (2013)	S/2015/1026	Commission mixte Cameroun-Nigéria
2103 (2013)	2267 (2016)	
2106 (2013)	2320 (2016)	
2107 (2013)	2334 (2016)	
2118 (2013)	S/PRST/2016/4	
2122 (2013)	S/PRST/2016/8	
S/PRST/2013/4	S/PRST/2016/11	
S/PRST/2013/6	S/PRST/2016/19	
S/PRST/2013/10	2337 (2017)	
S/PRST/2013/12	2379 (2017)	
S/PRST/2013/13	S/PRST/2017/2	

S/PRST/2017/10	2489 (2019)	
S/PRST/2017/17	2491 (2019)	
2343 (2018)	2493 (2019)	
2398 (2018)	S/PRST/2019/1	
2404 (2018)	S/PRST/2019/5	
2405 (2018)	S/PRST/2019/6	
2416 (2018)	S/PRST/2019/7	
2419 (2018)	S/PRST/2019/9	
2421 (2018)	S/PRST/2019/10	
2430 (2018)	S/PRST/2019/12	
2444 (2018)	S/PRST/2019/13	
2445 (2018)	S/PRST/2019/14	
2451 (2018)	S/PRST/2019/15	
S/PRST/2018/3	2504 (2020)	
S/PRST/2018/16	2505 (2020)	
2452 (2019)	2506 (2020)	
2453 (2019)	2509 (2020)	
2458 (2019)	2510 (2020)	
2460 (2019)	2511 (2020)	
2461 (2019)	2512 (2020)	
2468 (2019)	2513 (2020)	
2470 (2019)	2516 (2020)	
2472 (2019)	S/PRST/2020/1	Maintien de la paix et de la sécurité internationales
2476 (2019)		
2481 (2019)	S/PRST/2020/2	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest
2483 (2019)		
2485 (2019)	S/PRST/2020/3	Le sort des enfants en temps de conflit armé
2487 (2019)		

## Produits

- 3.27 On trouvera dans le tableau 3.5 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.5

### Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2020, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)</b>	<b>47</b>	<b>60</b>	<b>70</b>	<b>68</b>
1. Rapport du Secrétaire général à l'attention de l'Assemblée générale sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres	–	–	1	–

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
2. Rapports du Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée générale sur les questions relatives à la paix et à la sécurité	16	16	16	16
3. Rapport du Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée générale établi en application de la résolution 2240 (2015) du Conseil de sécurité	–	–	1	–
4. Rapports du Secrétaire général à l'intention du Conseil de sécurité sur les questions relatives à la paix et à la sécurité	30	43	50	50
5. Rapports du Secrétaire général à l'intention du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale sur les mesures de confiance à l'échelon régional	1	1	2	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>47</b>	<b>101</b>	<b>104</b>	<b>105</b>
6. Séances ou consultations de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires	14	15	16	16
7. Séances ou consultations du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires	27	76	80	80
8. Séances du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	2	4	4	4
9. Manifestations parallèles de haut niveau organisées pendant l'Assemblée générale sur les questions relatives à la prévention et au règlement des conflits	4	6	4	5
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>140</b>	<b>178</b>	<b>195</b>	<b>195</b>
10. Séminaires, activités de formation et rencontres universitaires sur les moyens de promouvoir la diplomatie préventive et le rétablissement et la consolidation de la paix	140	178	195	195
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Bons offices</b> : bons offices et diplomatie préventive ; missions et réunions diplomatiques de haut niveau, dont missions et réunions organisées conjointement avec des organisations régionales ; appui aux opérations sur le terrain, y compris appui à la médiation.				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : consultations avec des représentants d'États Membres, d'organisations régionales et sous-régionales et d'organisations de la société civile ; réunions de coordination stratégique avec les partenaires concernés.				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : missions d'examen et d'évaluation stratégique.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : bases de données sur les questions de paix et de sécurité internationales.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : déclarations du Secrétaire général ; notes à l'intention des correspondants de presse ; publications sur les travaux du Département.				

## Sous-programme 2 Assistance électorale

### Objectif

- 3.28 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des États Membres qui en font la demande d'organiser et de tenir des élections ouvertes à tous, transparentes et pacifiques, qui recueillent la confiance du public et qui concourent à la stabilité et à la sécurité, notamment dans les situations de transition et d'après-conflit.

## Stratégie

- 3.29 Pour contribuer à renforcer la capacité des États Membres qui en font la demande d'organiser et de tenir des élections ouvertes à tous, transparentes et pacifiques, le sous-programme continuera de donner suite rapidement aux demandes d'assistance électorale émanant des États Membres. Fournie aux États Membres qui en font la demande ou au titre d'un mandat de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité, cette assistance est essentiellement technique. Elle consiste à déployer des experts techniques et divers types de missions électorales afin d'aider les États à mener à bien leurs opérations électorales. Elle consiste également à renforcer les partenariats électoraux avec les organisations régionales, dont l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union européenne, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Organisation de la coopération islamique, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Forum des îles du Pacifique, et organiser avec elles dans diverses parties du monde des activités de formation sur les grandes problématiques électorales (questions de genre et élections, enseignements tirés s'agissant d'opérations électorales, prévention de la violence électorale). Le sous-programme entend également élaborer de nouvelles politiques internes d'appui électoral en vue de renforcer la cohérence, la cohésion et la coordination des activités d'assistance électorale menées par les entités des Nations Unies. Les travaux entrepris devraient avoir pour résultat de renforcer l'appui apporté à l'ensemble du cycle électoral dans les États Membres qui demandent une assistance électorale, du fait notamment du renforcement des organismes électoraux, de l'amélioration des cadres et systèmes électoraux, de la multiplication des activités d'éducation électorale et d'inscription des électeurs et d'une plus grande participation des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap au processus électoral et politique, ce qui devrait contribuer à créer des conditions plus propices à la tenue d'élections pacifiques et ouvertes à tous et, en définitive, à renforcer la crédibilité du processus électoral. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'appui technique fourni par l'ONU au cours des deux dernières années, lequel a permis de renforcer les capacités électorales d'une soixantaine d'États Membres dans diverses parties du monde.

### Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 3.30 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir œuvrer au renforcement de la capacité des États Membres qui demandent une assistance électorale de consolider leurs processus démocratiques et de mettre en place, d'améliorer et de perfectionner leurs institutions et mécanismes électoraux (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme le montre l'augmentation du pourcentage de missions électorales, notamment de missions d'évaluation des besoins électoraux, qui ont été effectuées à la suite d'une demande émanant des États Membres dans les quatre semaines suivant l'autorisation du Coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale – pourcentage qui est passé de 94 % à 95 % (pour un objectif de 94 %). Ces missions électorales ont renforcé la capacité des institutions des États Membres d'organiser des élections pacifiques et crédibles.

### Exécution du programme en 2019 : renforcement de l'appui apporté aux pays s'efforçant d'organiser en temps voulu des élections ouvertes à tous

- 3.31 En 2019, le sous-programme a coordonné l'assistance électorale apportée par l'ONU à une soixantaine d'États Membres. En particulier, quelque 70 missions électorales, comprenant en tout 90 experts et conseillers électoraux, ont rapidement été déployées sur le terrain afin de prêter conseil aux agents électoraux et aux institutions des États Membres ayant demandé une assistance. Ainsi, en Gambie, à la demande de la Commission électorale indépendante, le sous-programme a dépêché en septembre 2019 une mission d'évaluation des besoins électoraux. Celle-ci a formulé des recommandations sur la façon dont l'ONU pourrait soutenir au mieux les initiatives de réforme

électorale en cours dans le pays, notamment en ce qui concerne le système électoral, le cadre électoral et le renforcement de la participation des femmes, des personnes en situation de handicap et des groupes marginalisés. Au Honduras, le Registre national de l'état civil ayant demandé une aide pour la création de listes électorales numériques en vue des élections générales de 2021, le sous-programme a déployé à Tegucigalpa une mission électorale. Celle-ci a formulé des recommandations et des conseils techniques sur la façon dont l'ONU pourrait soutenir au mieux le processus électoral. Au Libéria, la Commission électorale nationale ayant demandé une assistance technique en vue des élections sénatoriales extraordinaires de 2020 et des élections générales de 2023, une mission d'évaluation des besoins électoraux a été déployée en juillet 2019 ; elle a formulé plusieurs recommandations importantes, notamment en ce qui concerne le renforcement de la Commission électorale nationale, l'établissement des listes électorales nationales, la future loi électorale et les moyens de renforcer la participation des groupes sous-représentés, dont les femmes, les personnes en situation de handicap et les jeunes, au processus électoral. En Ouzbékistan, la Commission électorale centrale ayant demandé une assistance électorale, le sous-programme a mené en juillet 2019 une mission d'évaluation des besoins électoraux. Celle-ci a recommandé un appui technique, ciblé et échelonné, dont la première phase couvrirait les élections de décembre 2019 et la seconde s'étendrait jusqu'à fin 2021, l'aide étant réajustée en fonction des progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes et à la lumière des enseignements tirés des élections de 2019.

- 3.32 Le sous-programme a également fourni un appui au développement des capacités de plusieurs organisations régionales et organisé avec elles des activités de formation électorale à l'intention des États Membres dans diverses régions. En juillet 2019, à Nairobi, il a ainsi organisé pour la première fois, en collaboration avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, un atelier sur l'activité d'observation électorale accompagné d'une table ronde sur le thème « Genre, médias et élections ». Trente-neuf personnes, dont la moitié étaient des femmes, ont pris part à la manifestation ; il s'agissait de représentants de 11 États membres de la Conférence et de représentants du secrétariat de la Conférence, de l'Union africaine, de la CEDEAO, de l'Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique, de la Communauté d'Afrique de l'Est, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'Union européenne. De même, en septembre 2019, le sous-programme a organisé à Accra, en partenariat avec la Commission de la CEDEAO, un atelier consacré au partage des expériences et des bonnes pratiques en matière de prévention et d'atténuation de la violence électorale. L'atelier a permis de mettre en commun des expériences et des bonnes pratiques et d'améliorer les capacités régionales en matière de prévention et d'atténuation de la violence électorale. Quelque 60 personnes, dont 22 femmes, ont participé à l'atelier, notamment des représentants d'organismes électoraux et d'organisations de la société civile de 14 États membres de la CEDEAO, ainsi que des représentants d'organisations régionales comme l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique et le réseau des commissions électorales de la CEDEAO. Les activités de formation susmentionnées ont, entre autres, permis de faire mieux connaître auprès des participants les besoins et les bonnes pratiques existantes sur des sujets essentiels comme la façon de renforcer l'intégrité du processus électoral, de l'ouvrir davantage et de le rendre moins violent. Elles ont également permis aux participants de nouer des contacts et contribué à favoriser les partenariats Sud-Sud et les partenariats triangulaires.
- 3.33 Par ailleurs, en consultation avec d'autres entités des Nations Unies, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Département des opérations de paix, le sous-programme a élaboré cinq documents internes d'orientation sur l'assistance électorale des Nations Unies, portant notamment sur les procédures de vote à mettre en place pour les personnes déplacées et sur le règlement des différends électoraux.

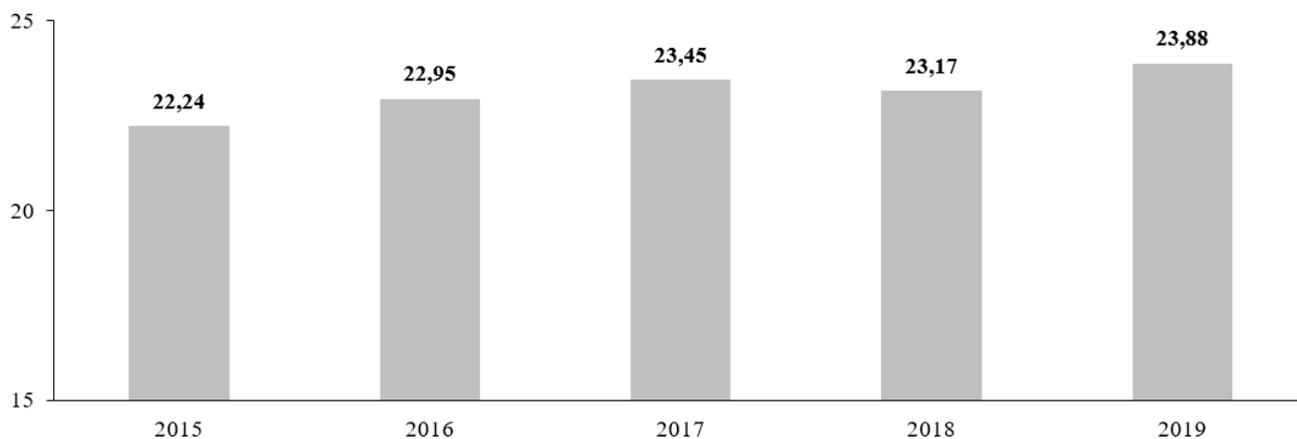
*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 3.34 Le travail effectué a contribué à renforcer la capacité des États Membres qui demandent une assistance électorale d'organiser et de tenir des élections ouvertes à tous, transparentes et pacifiques, comme le montrent l'appui technique et l'appui au développement des capacités qui ont été fournis à plus de 60 États Membres, y compris dans les situations de crise électorale. Ce travail a également contribué à l'amélioration des procédures de vote et au renforcement des organismes électoraux des États Membres, ainsi qu'au développement des capacités d'au moins six organisations régionales. L'assistance électorale fournie par l'ONU a contribué en outre à renforcer progressivement la participation et la représentation des femmes au cours des dernières années, ce qui correspond à l'un des grands principes des activités d'assistance électorale de l'Organisation. Elle a contribué à la tenue de 19 élections dans diverses parties du monde, qui, selon les observateurs nationaux et internationaux, se sont déroulées de manière pacifique et dans l'ensemble sans heurt. Par ailleurs, les États Membres et les organisations régionales qui ont bénéficié d'une assistance électorale des Nations Unies ont indiqué que celle-ci les avait aidés à renforcer leurs capacités électorales. Ainsi, le Bureau électoral de Saint-Vincent-et-les Grenadines a remercié l'Organisation pour l'aide technique et le soutien moral inébranlable qu'elle avait apportés en temps utile aux agents électoraux. Les fonctionnaires du secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs se sont félicités du bon déroulement de l'atelier sur l'activité d'observation électorale et de la table ronde sur le genre, les médias et les élections, notant que les participants issus des États membres de la Conférence avaient jugé cette manifestation très utile et indiqué qu'elle avait dépassé toutes leurs attentes.

Figure 3.I

**Mesure des résultats : augmentation globale du pourcentage moyen de femmes parlementaires dans les pays ayant bénéficié d'une assistance électorale de l'ONU au cours des cinq dernières années**

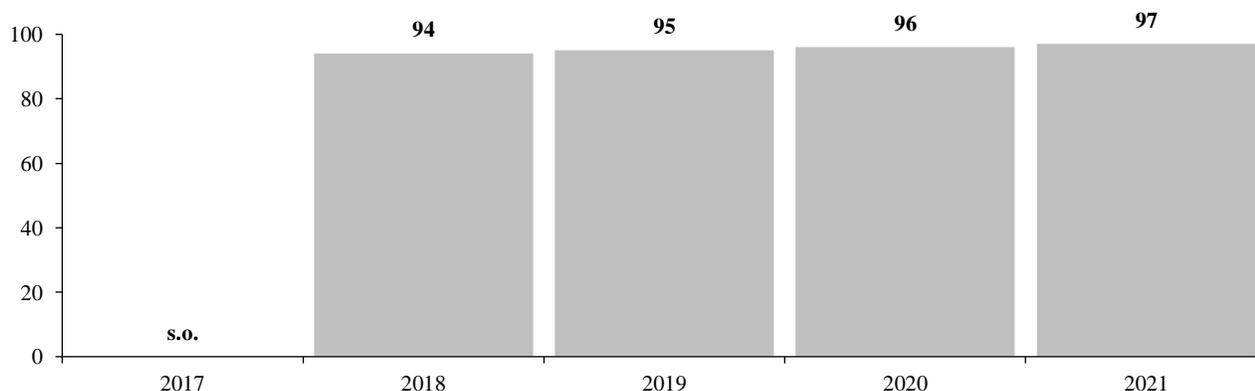
(En pourcentage)

**Résultats escomptés pour 2021****Résultat 1 : renforcement de la capacité des États Membres de tenir des élections pacifiques, ouvertes à tous et honnêtes (résultat déjà défini pour 2020)**

- 3.35 Le sous-programme poursuivra ses activités d'assistance électorale, conformément au mandat qui a été défini, et aidera les États Membres à renforcer leur capacité de tenir en temps voulu des élections pacifiques, ouvertes à tous et honnêtes, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 3.II

**Mesure des résultats : pourcentage de fois où les États Membres reçoivent une mission d'assistance électorale dans les quatre semaines suivant l'autorisation du Coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale**



Abréviation : s.o. = sans objet.

**Résultat 2 : renforcement de la capacité des États Membres de tenir des élections ouvertes à tous, transparentes et pacifiques et renforcement de l'appui apporté aux organisations régionales (nouveau résultat)**

- 3.36 En 2021, le sous-programme devrait coordonner l'appui électorale fourni à une soixantaine d'États Membres, nouer de nouveaux partenariats électoraux et renforcer l'appui apporté au développement des capacités des organisations régionales et intergouvernementales, notamment en ce qui concerne la participation des femmes au processus électoral et la prévention de la violence électorale. L'appui apporté au développement des capacités des organisations régionales vise à aider ces dernières à améliorer l'appui électorale qu'elle fournisse aux États Membres dans diverses parties du monde. Le sous-programme s'attachera par ailleurs à élaborer et à mettre en œuvre dans l'ensemble du système des Nations Unies de nouvelles politiques en matière d'appui électorale, tout en continuant d'intégrer les questions de genre dans toutes les activités d'assistance électorale de l'ONU.

*Situation interne et réponse*

- 3.37 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il lui fallait continuer de répondre au besoin d'une large coordination entre les entités des Nations Unies et les autres organisations régionales et intergouvernementales fournissant une assistance électorale aux États Membres, afin d'assurer la cohérence et la cohésion des activités d'appui électorale. En réponse, le sous-programme entend renforcer les efforts de coordination interne, notamment en procédant à un examen d'ensemble des politiques et directives internes en matière d'assistance électorale, le but étant de vérifier qu'elles sont à jour et répondent aux besoins actuels, y compris au besoin de renforcer la coordination et la cohérence de l'appui électorale fourni par l'ONU aux États Membres. Il aura recours au Mécanisme de coordination interinstitutions de l'assistance électorale pour assurer l'échange d'informations, la coordination et l'élaboration de politiques internes entre les entités des Nations Unies s'occupant de questions électorales. Il s'appuiera également sur les activités de formation régionales destinées aux organisations partenaires et les autres initiatives électorales mondiales pour promouvoir davantage la coordination et la coopération sur les grandes questions électorales.

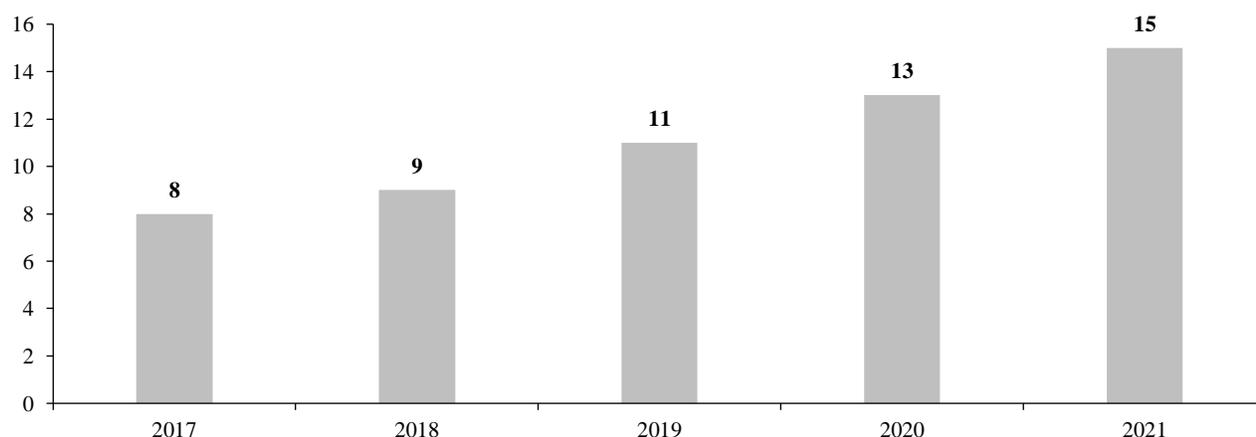
*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 3.38 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la capacité des États Membres qui demandent une assistance électorale d'organiser et de tenir des élections ouvertes à tous, transparentes et pacifiques, comme devrait le montrer la suite rapide et coordonnée qui sera donnée aux demandes d'assistance des États Membres. Une autre mesure de résultat sera le nombre

d'initiatives régionales de développement des capacités électorales auxquelles participent les organisations régionales et leurs États membres.

Figure 3.III

**Mesure des résultats : nombre d'initiatives régionales de renforcement des capacités électorales auxquelles participent les organisations régionales et leurs États membres**



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

3.39 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

74/158      Renforcement du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la      promotion d'élections périodiques et honnêtes et de la démocratisation

**Produits**

3.40 On trouvera dans le tableau 3.6 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.6

**Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	–	<b>1</b>
1. Rapport du Secrétaire général sur l'affermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies aux fins du renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes et de l'action en faveur de la démocratisation	1	1	–	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>1</b>	<b>1</b>	–	<b>1</b>

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
2. Services fonctionnels pour la séance plénière de l'Assemblée générale	1	1	–	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>26</b>	<b>26</b>
3. Coordination et appui apporté au déploiement d'observateurs électoraux internationaux lorsque des États Membres ou d'autres organisations en font la demande	1	1	1	1
4. Projets d'assistance électorale pour des États Membres	15	17	25	25
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>
5. Activités de formation et ateliers organisés aux niveaux régional et national à l'intention des administrateurs et agents électoraux et portant sur les grandes problématiques électorales (questions de genre et élections, violence électorale, observation électorale)	19	19	19	19
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
6. Directives techniques et documents de référence sur les opérations électorales, le droit électoral et l'organisation et la gestion des élections	5	5	5	5

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : appui technique à la conception de projets électoraux visant à développer ou à renforcer les capacités des autorités électorales nationales dans divers domaines (systèmes et cadres électoraux, prise en compte des questions de genre, inscription des électeurs, opérations électorales).

**Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête** : missions d'évaluation des besoins visant à définir des plans d'action à l'échelle du système pour aider les États Membres qui en font la demande à organiser leurs élections ; missions d'aide technique, de conseil, d'examen ou autres visant à fournir un appui en matière électorale aux États Membres qui en font la demande.

**Bases de données et supports numériques** : migration sur une nouvelle plateforme du fichier unique des spécialistes des affaires électorales (base de données d'experts électoraux) et tenue à jour régulière et gestion du fichier ; tenue à jour et gestion de la mémoire institutionnelle de l'ONU en matière d'assistance électorale ; appui aux organisations régionales qui créent et améliorent leurs bases de données électorales.

### Sous-programme 3 Affaires du Conseil de sécurité

#### Objectif

- 3.41 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de permettre au Conseil de sécurité, qui a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de bien s'acquitter de sa tâche.

#### Stratégie

- 3.42 Afin de permettre au Conseil de sécurité, qui a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de bien s'acquitter de sa tâche, le sous-programme continuera à veiller à l'exécution pleine, entière et diligente du programme de travail du Conseil et à faire en sorte que les documents officiels dont il est saisi ou qui en émanent soient publiés en temps voulu et ne comportent pas d'erreurs. À cette fin, le sous-programme aidera la présidence mensuelle du Conseil à exercer ses fonctions officielles, fournira à celle-ci, aux membres du Conseil et aux autres États Membres des avis techniques et de procédure concernant le déroulement des séances et les activités du Conseil, assurera la publication et la remise en temps voulu des décisions du Conseil et des autres documents

en émanant, en veillant à ce qu'ils ne comportent pas d'erreurs, ainsi que la publication des communications qu'il reçoit du Secrétariat, des États Membres et des entités, et continuera de coordonner la programmation et l'administration des séances et des réunions. Pour ce faire, il appliquera les procédures et pratiques établies et, s'il y a lieu, diffusera rapidement tout document de pratique ou de procédure, dont il coordonnera l'édition, la traduction et la publication. Il fournira également des avis, notamment techniques, pour répondre aux demandes d'information particulières des membres du Conseil. Ces activités devraient avoir pour résultat de permettre au Conseil, avec le plein appui du Secrétariat, de s'acquitter des responsabilités que lui confie la Charte des Nations Unies. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les suivants : en 2019, avec l'appui du sous-programme, le Conseil a tenu 258 séances et réunions, mené cinq missions sur le terrain, adopté 52 résolutions et publié 15 déclarations de sa présidence.

- 3.43 Afin de permettre au Conseil de sécurité, qui a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de bien s'acquitter de sa tâche, le sous-programme prêtera également appui aux organes subsidiaires du Conseil, y compris aux comités des sanctions et aux groupes de travail. Il aidera notamment le Conseil et ses organes subsidiaires chargés des sanctions à élaborer et appliquer des régimes de sanctions et fournira un appui technique et administratif aux équipes de surveillance des sanctions créées par le Conseil. Il se concertera également avec l'ensemble du système des Nations Unies et les États Membres en vue d'améliorer le fonctionnement des comités des sanctions, de faire mieux connaître les sanctions du Conseil, d'en renforcer la mise en œuvre et d'aider les équipes de surveillance à assurer un suivi minutieux et crédible de l'application des sanctions et à signaler les infractions. À cet égard, il continuera d'organiser des séances de formation annuelles à l'intention des nouveaux présidents et des nouveaux membres des comités des sanctions, diffusera immédiatement auprès des États Membres, des organismes des Nations Unies, des autres organisations régionales et internationales et du secteur privé la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU chaque fois que le Conseil et les comités des sanctions décideront d'inscrire de nouveaux noms ou de procéder à des radiations, et aidera à mettre sur pied rapidement les groupes d'experts. Ces activités devraient avoir pour résultat de permettre au Conseil et à ses comités de sanctions de mettre en œuvre des sanctions ciblées. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le fait qu'en 2019, pour 86 % des sièges à pourvoir dans les groupes d'experts, une candidature a été proposée aux comités des sanctions dans les deux semaines suivant le renouvellement du mandat de ces groupes. La même année, le sous-programme a en outre présenté au Conseil sept rapports du Secrétaire général : cinq rapports assortis de recommandations sur divers aspects des régimes et mesures de sanctions et deux rapports concernant l'application de la résolution [2231 \(2015\)](#) sur la question du nucléaire iranien.
- 3.44 Afin de permettre au Conseil de sécurité, qui a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de bien s'acquitter de sa tâche, le sous-programme fournira également aux États Membres des études et des analyses portant spécialement sur les pratiques et la procédure du Conseil, au moyen de publications comme le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* ou l'*Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité* ou par la diffusion d'autres sources d'informations et de données sur des domaines particuliers de la pratique du Conseil comme le maintien de la paix. Toutes les études et analyses seront mises à la disposition des États Membres sur le site Web du Conseil. Le sous-programme continuera également de prêter appui au Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, notamment en fournissant à la présidence et aux autres membres du Conseil des avis sur des questions de procédure ou techniques. Il répondra également aux demandes de recherche ou de conseil que lui adresseront les États Membres et organisera, si demande lui en est faite, des sessions d'information sur tel ou tel point. Ces activités devraient avoir pour résultat de permettre aux États Membres d'avoir un meilleur accès aux ressources et aux informations concernant le Conseil, de façon à être mieux informés de ses travaux et mieux à même d'y siéger et de contribuer à la mise en œuvre de ses décisions. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le fait que, depuis 2019, le *Répertoire* est une publication annuelle, ce qui permet aux nouveaux membres du Conseil d'accéder aux informations les plus récentes sur les pratiques et la procédure du Conseil.

## Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 3.45 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir l'amélioration des aspects du service des séances touchant l'organisation et les procédures et le renforcement des services fonctionnels et techniques de secrétariat fournis aux États Membres et à d'autres participants aux réunions prescrites (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019) a été atteint, comme le montrent les réponses aux enquêtes de satisfaction menées auprès des présidences mensuelles du Conseil au sujet des services fournis par le sous-programme (100 % de réponses « satisfait » ou « très satisfait », pour un objectif de 100 %). Les membres du Conseil ont également apprécié l'appui apporté par le sous-programme aux séances publiques du Conseil, que les présidences mensuelles tiennent généralement à la fin du mois, ainsi qu'aux réunions d'information organisées à l'issue des missions sur le terrain. Lors de ces réunions d'information, les membres du Conseil ayant conduit la mission ont souvent remercié le sous-programme de l'appui qu'il leur avait apporté.

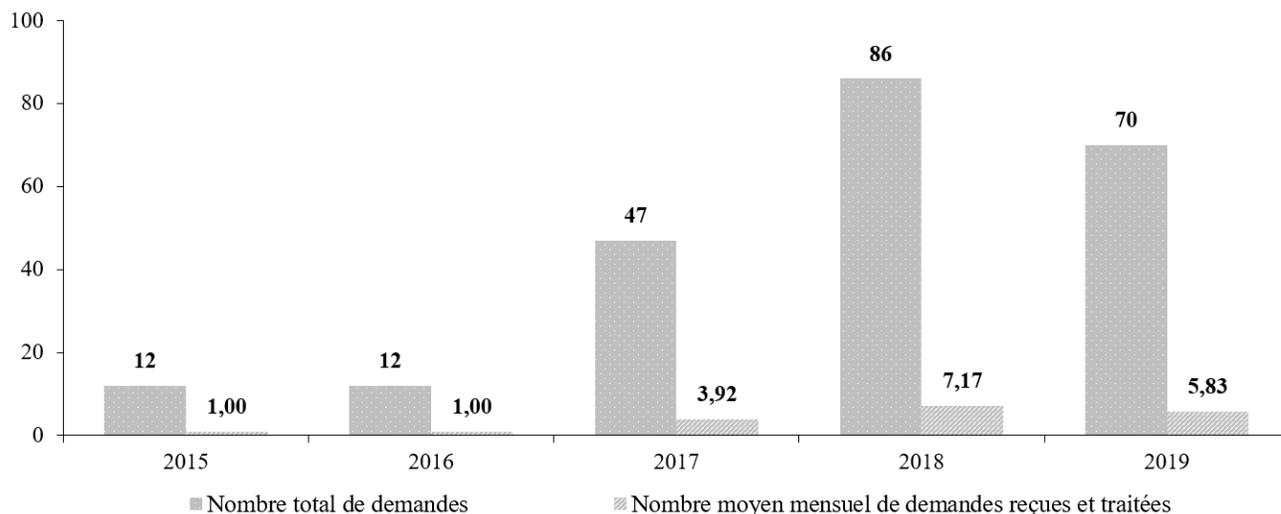
## Exécution du programme en 2019 : accroissement de l'appui fourni aux États Membres, du fait de la multiplication et de la complexité croissante des demandes

- 3.46 En 2018, le sous-programme a examiné s'il était possible de publier le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* tous les ans et non plus tous les deux ans. Il est apparu qu'une publication annuelle serait très utile aux utilisateurs du *Répertoire*, car elle permettrait notamment aux membres du Conseil, pour la première fois depuis la première édition de l'ouvrage en 1952, d'avoir accès aux informations les plus récentes sur les pratiques et la procédure du Conseil. Le sous-programme a par la suite modifié son plan de travail pour 2019 et y a fait figurer la publication annuelle du *Répertoire*. La version préliminaire du vingt-et-unième supplément, couvrant l'année 2018, a été mise en ligne en octobre 2019. Par ailleurs, des gains d'efficacité dans les travaux d'édition ont permis d'accélérer la publication de la version imprimée : on est passé d'une moyenne de 36 mois après la fin de la période couverte en 2016 à 22 mois en 2019.
- 3.47 Le sous-programme a également continué de répondre aux demandes d'information et aux demandes de recherche des États Membres. En 2019, il a reçu et traité environ six demandes par mois, soit près de trois fois plus qu'en 2016. Une plus grande collaboration avec les universités et les instituts de recherche a également permis d'améliorer la qualité des analyses. Ainsi, en 2019, le sous-programme et le Centre de recherche sur les politiques de l'Université des Nations Unies ont travaillé ensemble à la rédaction d'un article de recherche sur les transitions dans les missions créées par le Conseil.
- 3.48 Le sous-programme a également amélioré l'expérience utilisateur de ses produits d'information en y incorporant de nouvelles fonctionnalités. Ainsi, deux grands outils en ligne – l'*Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité* et le tableau de bord des missions (*Field Missions Dashboard*) – ont été enrichis en données et en textes et leur graphisme a été amélioré. L'un et l'autre permettent désormais aux membres du Conseil et aux autres États Membres d'avoir accès à un grand nombre d'informations liées au Conseil (statistiques les plus récentes sur les séances et réunions du Conseil, informations détaillées sur le mandat des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales).

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 3.49 Le travail effectué a contribué à permettre au Conseil de sécurité, qui a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de bien s'acquitter de sa tâche, comme le montrent la tendance à la hausse du nombre des demandes d'information reçues des États Membres et des autres départements du Secrétariat et leur complexité croissante. Entre 2018 et 2019 leur nombre a certes baissé, passant de 86 à 70, mais elles ont été beaucoup plus complexes et ont nécessité des recherches sur la pratique passée du Conseil à la lumière des débats publics actuels et des décisions qu'il rend.

Figure 3.IV

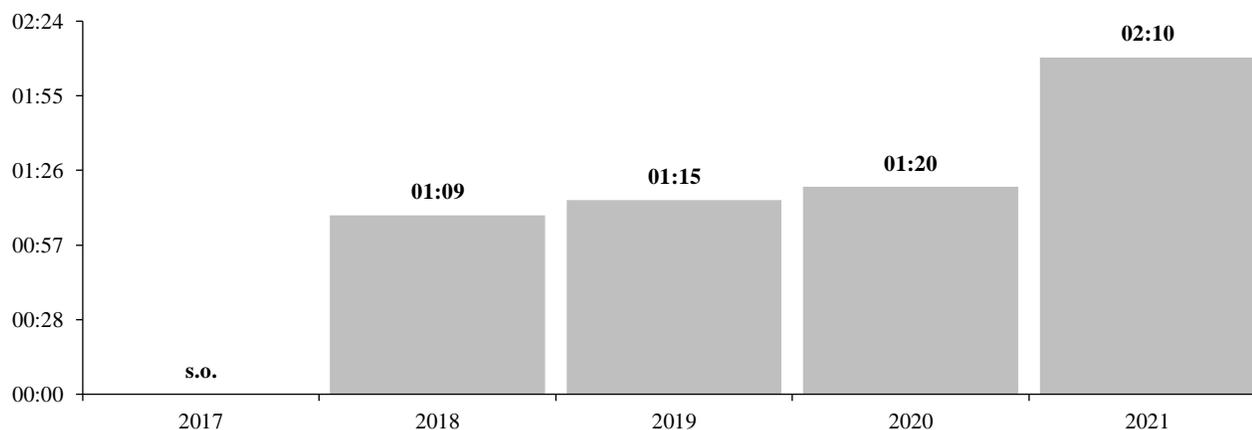
**Mesure des résultats : nombre de demandes d'information ou de demandes de recherche****Résultats escomptés pour 2021****Résultat 1 : interlocuteur privilégié des membres du Conseil de sécurité et d'autres parties intéressées sur toutes les affaires du Conseil (résultat déjà défini pour 2020)**

- 3.50 Le sous-programme poursuivra ses travaux consistant à apporter un appui aux membres du Conseil de sécurité et à leur fournir des conseils pratiques et des avis sur la procédure, conformément au mandat qui a été défini, et prendra des initiatives visant à renforcer la participation des membres du Conseil, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 3.V

**Mesure des résultats : temps passé sur le site Web du Conseil de sécurité**

(En minutes)



Abréviation : s.o. = sans objet.

**Résultat 2 : les membres du Conseil reçoivent en temps utile des informations sur l'application des mesures de sanctions (nouveau résultat)**

3.51 Le sous-programme est chargé de mettre sur pied rapidement les groupes d'experts qui prêtent assistance au Conseil de sécurité et aux comités des sanctions. Il doit proposer au comité des sanctions concerné des candidatures aux sièges à pourvoir dans le groupe dans un délai de deux semaines à compter du renouvellement du mandat du groupe ou dans un délai de six semaines à compter de la création du groupe par le Conseil. Par ailleurs, dans sa résolution 2467 (2019), le Conseil a encouragé le Secrétaire général à veiller à ce que les groupes d'experts aient recours à des spécialistes des questions de genre et des violences sexuelles. Le sous-programme entretient de nombreux contacts avec les États Membres pour pourvoir aux recrutements dans les différents groupes d'experts et tient à jour un fichier d'experts dans lequel figurent les noms de personnes qualifiées et présélectionnées qui ont exprimé leur intérêt à rejoindre un groupe d'experts.

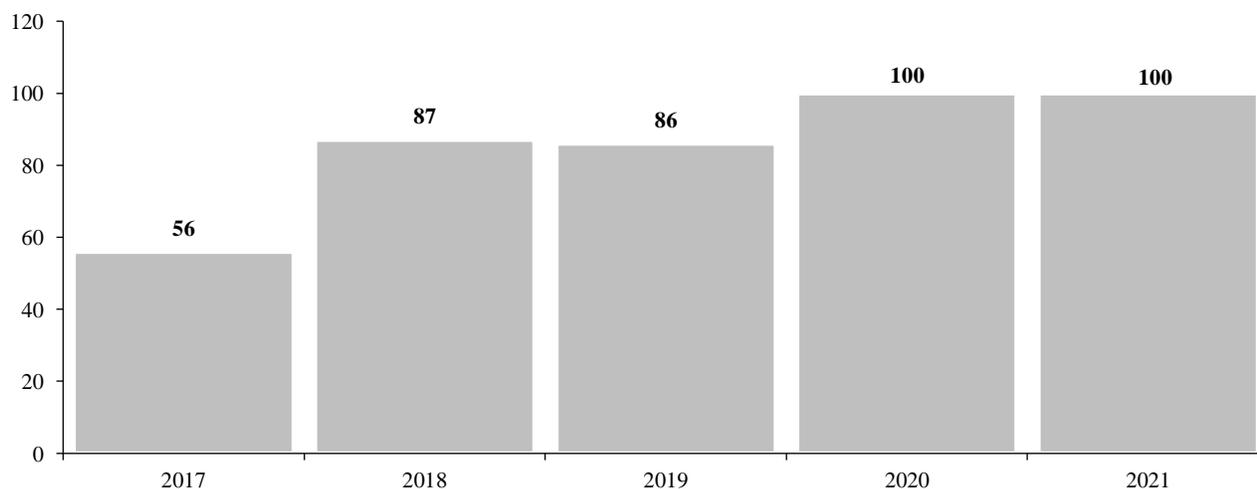
*Situation interne et réponse*

3.52 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il lui fallait trouver des candidats à proposer aux comités des sanctions dans le délai de deux semaines, ce qui a été le cas pour 86 % des sièges à pourvoir. En réponse, le sous-programme entend lancer plus tôt le recrutement, continuer à faire connaître les sièges vacants et renforcer ses contacts et ses échanges avec les États Membres s'agissant des différents postes d'experts (notamment en cherchant à recevoir davantage de candidatures féminines), de façon à toucher davantage de candidats qualifiés.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

3.53 Le travail qui sera effectué devrait permettre au Conseil de sécurité, qui a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de bien s'acquitter de son mandat, comme devait le montrer la présentation rapide des candidatures d'expert aux comités des sanctions, de façon à assurer le bon suivi des mesures de sanction et le signalement des infractions, l'objectif étant que, pour 100 % des sièges à pourvoir, des candidats soient proposés aux comités dans les deux semaines suivant le renouvellement du mandat du groupe ou dans les six semaines suivant la création du groupe.

Figure 3.VI  
**Mesure des résultats : pourcentage de candidatures d'expert proposées aux comités des sanctions dans un délai de deux semaines à compter du renouvellement du mandat du groupe d'experts ou dans un délai de six semaines à compter de la création du groupe**



## Textes des organes délibérants définissant les mandats

3.54 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

*Charte des Nations Unies*

Articles 1, 7, 12 2), 15, 24, 28, 29, 30, 41, 45, 46, 47 et 50

*Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité**Résolutions de l'Assemblée générale*

686 (VII)	Moyens de rendre plus accessible la documentation relative au droit international coutumier	74/190	Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
55/222	Plan des conférences	74/252	Plan des conférences

*Résolutions du Conseil de sécurité et notes de la présidence du Conseil de sécurité*

*Résolutions portant création par le Conseil d'organes subsidiaires au titre de l'article 29 de la Charte des Nations Unies, dont les suivantes*

751 (1992)	1988 (2011)	
1267 (1999)	1989 (2011)	
1373 (2001)	2048 (2012)	
1518 (2003)	2127 (2013)	
1533 (2004)	2140 (2014)	
1540 (2004)	2206 (2015)	
1591 (2005)	2253 (2015)	
1636 (2005)	2374 (2017)	
1718 (2006)	S/2017/507	Note de la présidence du Conseil de sécurité en date du 30 août 2017
1904 (2009)		
1970 (2011)		

**Produits**

3.55 On trouvera dans le tableau 3.7 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.7

**Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>
1. Notifications du Secrétaire général au titre du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies	1	1	1	1
2. Rapports du Conseil de sécurité à l'intention de l'Assemblée générale	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
3. Listes des communications émanant de particuliers ou d'organismes non gouvernementaux établies au titre du paragraphe A de l'annexe du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité	1	1	1	1
4. Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen (mises à jour hebdomadaires)	52	52	52	52
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>510</b>	<b>393</b>	<b>510</b>	<b>400</b>
5. Séances du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires et réunions connexes, y compris l'appui apporté à la publication des résolutions, des déclarations de la présidence, des communiqués de presse et des autres décisions du Conseil et de ses organes subsidiaires	510	393	510	400
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
6. Activités visant à faire connaître aux nouveaux membres du Conseil de sécurité les procédures, pratiques et méthodes de travail en constante évolution du Conseil et de ses organes subsidiaires	6	4	6	4
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
7. <i>Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité</i>	1	1	1	1
8. Volume <i>Résolutions et décisions du Conseil de sécurité</i>	–	1	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>5</b>	<b>98</b>	<b>104</b>	<b>109</b>
9. Recherches ad hoc entreprises à la demande d'États Membres sur la pratique et les procédures actuelles ou passées du Conseil de sécurité	–	70	75	80
10. Récapitulatif des mandats relatifs aux opérations de maintien de la paix en cours et aux missions politiques spéciales autorisées par le Conseil de sécurité	1	1	1	1
11. Récapitulatif des mandats du Conseil de sécurité et des rapports présentés au Conseil	–	11	12	12
12. Récapitulatif des mandats relatifs aux questions transversales (les femmes et la paix et la sécurité, enfants touchés par des conflits armés, protection des civils en période de conflit armé)	3	3	3	3
13. <i>Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité</i>	1	1	1	1
14. Statistiques mensuelles des débats du Conseil de sécurité	–	12	12	12
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : missions du Conseil de sécurité et des présidences de ses organes subsidiaires dans les pays ou régions en rapport avec les questions dont le Conseil est saisi.				
<b>Bases de données et autres supports numériques</b> : tenue à jour et gestion de la base de données de la Division des affaires du Conseil de sécurité portant sur la procédure, les pratiques et les méthodes de travail du Conseil ; tenue à jour et gestion du fichier d'experts pour les organes subsidiaires du Conseil de sécurité et de la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU dans toutes les langues officielles.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : tenue à jour et gestion du site Web du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires dans toutes les langues officielles.				

## **Sous-programme 4 Décolonisation**

### **Objectif**

- 3.56 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire avancer la décolonisation des 17 territoires non autonomes afin de parvenir à l'élimination complète du colonialisme.

### **Stratégie**

- 3.57 Pour contribuer à faire avancer le processus de décolonisation des 17 territoires non autonomes, l'objectif étant de parvenir à l'élimination complète du colonialisme, le sous-programme continuera de fournir un appui fonctionnel au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (Comité spécial) et à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission). Il s'agira notamment d'appuyer l'élaboration de documents destinés au Comité spécial (documents de travail du Secrétariat) ; l'élaboration des rapports du Secrétaire général prescrits par les mandats ; la présentation d'informations à inclure dans le rapport annuel de la présidence du Conseil économique et social sur l'application de la Déclaration par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies ; le service des réunions du Comité spécial et d'autres organes intergouvernementaux (Quatrième Commission et Conseil économique et social) en étroite coordination avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences ; la fourniture de conseils politiques, de déclarations et de documents d'information ; la fourniture d'un appui fonctionnel au séminaire régional annuel sur la décolonisation et aux missions de visite menées par le Comité spécial ; le contact avec les représentants des territoires et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies ; la coopération avec le Département de la communication globale s'agissant de la diffusion d'informations sur la décolonisation, notamment en améliorant les informations figurant sur le site Web de l'Organisation concernant la décolonisation. Ces activités devraient avoir pour résultat l'avancement des mesures spécifiques visant à mettre fin au colonialisme et à élaborer et finaliser des programmes de travail constructifs au cas par cas pour la décolonisation des territoires non autonomes. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'amélioration de la diffusion d'informations sur la décolonisation sur le site Web remanié et la fourniture d'un appui technique aux missions de visite menées par le Comité spécial en Nouvelle-Calédonie et à Montserrat et aux séminaires régionaux annuels sur la décolonisation.

### **Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés**

- 3.58 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir que le Comité spécial et l'Assemblée générale seraient en mesure de s'acquitter de leurs mandats respectifs en matière de décolonisation et de faire progresser la décolonisation des 17 territoires non autonomes (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été obtenu, comme le montre la présentation de 100 % des documents destinés aux organes délibérants dans les délais prescrits (l'objectif ayant été fixé à 100 %).

### **Exécution du programme en 2019 : participation accrue des représentants des territoires non autonomes et des États Membres au séminaire régional**

- 3.59 Le sous-programme a appuyé les activités du Comité spécial, en particulier les séminaires régionaux et les missions de visite, qui permettent à ce dernier de se tenir au fait des vues et aspirations des peuples des territoires non autonomes et de mieux comprendre leur situation, notamment la nature et la portée des arrangements politiques et constitutionnels existants avec les puissances

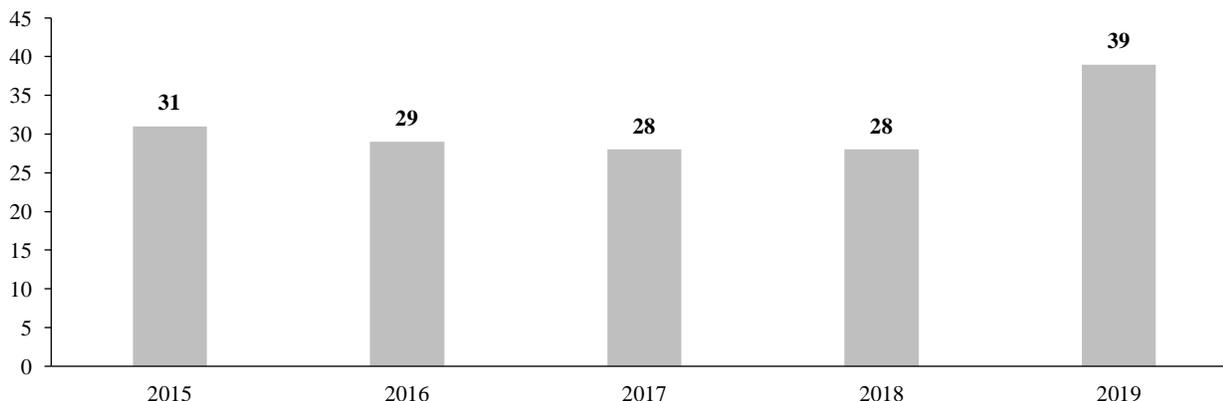
administrantes. En entretenant le contact avec les représentants des territoires non autonomes et les parties prenantes concernées, le sous-programme a encouragé les territoires à se mobiliser activement auprès du Comité spécial et à participer aux activités que celui-ci organise.

3.60 En soutenant la communication entre les différentes parties prenantes sur la question de la décolonisation, le sous-programme a réitéré la neutralité de l'Organisation Nations Unies et a ravivé l'intérêt des territoires. En effet, Anguilla, les Îles Vierges britanniques et les Îles Vierges américaines se sont de nouveau mis en rapport avec le Comité spécial en 2019 après une période de démobilisation. En outre, une mission de visite a eu lieu à Montserrat en décembre 2019 afin de recueillir des informations de première main sur la situation politique, économique, sociale et environnementale du territoire. La tenue de séminaires régionaux dans les régions des Caraïbes et du Pacifique a favorisé la participation active de représentants et d'acteurs concernés dans les territoires non autonomes. Les séminaires régionaux constituent un moyen essentiel pour le Comité spécial de remplir son mandat, car ils servent de plateforme d'échange entre les représentants des territoires et permettent au Comité d'obtenir des informations actualisées sur la situation dans les territoires. La participation de représentants et d'acteurs concernés dans les territoires est une condition sine qua non au bon déroulement des séminaires régionaux et des travaux du Comité spécial. Les conclusions et les recommandations qui présentent les résultats des séminaires sont annexées au rapport du Comité spécial et prises en considération pendant les délibérations du Comité sur ses résolutions, notamment en ce qui concerne les moyens d'avancer sur la voie de la décolonisation, compte tenu du fait que l'Assemblée générale a proclamé la période 2011-2020 troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. En 2019, le sous-programme a aidé les membres du Comité spécial à rédiger les conclusions et recommandations du séminaire régional, qui ont servi aux délibérations du Comité. Cela a d'ailleurs permis de mettre à jour un certain nombre de projets de résolution du Comité, qui ont été adoptés et recommandés à l'Assemblée générale en séance plénière.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

3.61 Le travail effectué a contribué à faire avancer le processus de décolonisation des 17 territoires non autonomes afin de parvenir à l'élimination complète du colonialisme, comme le montre la mobilisation plus importante de toutes les parties prenantes, y compris le Comité spécial, les territoires non autonomes, les puissances administrantes et les États Membres, en particulier l'augmentation de 39,3 % du nombre de participants au séminaire régional de 2019, ce qui en fait le plus grand séminaire de l'histoire récente, au cours duquel se sont joués des débats plus éclairés et à l'issue duquel des mises à jour circonstanciées ont été ajoutées aux conclusions et recommandations du séminaire et aux résolutions du Comité.

Figure 3.VII  
**Mesure des résultats : nombre annuel de parties prenantes participant aux séminaires régionaux du Comité spécial**



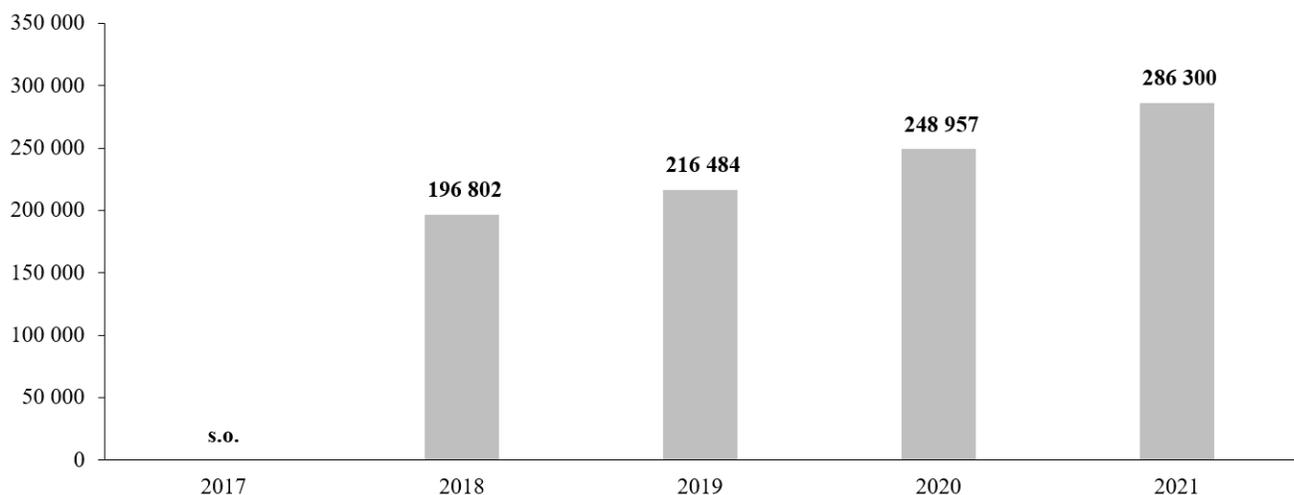
## Résultats escomptés pour 2021

### Résultat 1 : une meilleure diffusion de l'information (résultat déjà défini pour 2020)

- 3.62 Les travaux touchant à la diffusion de l'information sur la décolonisation se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et les territoires, les puissances administrantes, les États Membres et le public seront invités à se mobiliser, ce qui devrait accroître l'intérêt suscité par les activités pertinentes du Comité spécial et la participation à ces dernières, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 3.VIII

#### Mesure des résultats : nombre d'utilisateurs du site Web de l'ONU consacré à la décolonisation



Abréviation : s.o. = sans objet.

### Résultat 2 : augmentation du nombre d'institutions spécialisées et d'organismes internationaux associés aux Nations Unies fournissant des informations sur les territoires non autonomes (nouveau résultat)

- 3.63 Dans sa résolution annuelle sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale prie les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies de participer davantage aux travaux du Comité spécial, qui constituent un élément important pour l'application de la Déclaration, et de fournir des informations sur l'action qu'ils mènent pour appuyer les territoires. En outre, l'Assemblée se dit consciente de la nécessité impérieuse d'observer constamment la suite que les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies donnent aux résolutions relatives à la décolonisation. Les informations fournies sur ces activités permettent au Comité spécial d'être informé de la situation économique et sociale dans les territoires, ce qui lui permet de délibérer et de prendre des décisions en connaissance de cause.
- 3.64 Le sous-programme a abordé les questions de décolonisation conformément au principe de l'unité d'action des Nations Unies, en collaboration avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Département de la communication globale, ainsi qu'avec les institutions spécialisées, les institutions internationales et les organisations régionales associées aux Nations Unies. Le sous-programme a contribué aux séminaires régionaux et aux missions de visite, en

fournissant un appui fonctionnel au Comité spécial, et a intensifié les efforts de collaboration avec les institutions spécialisées, les institutions internationales et les organisations régionales pour développer les synergies et améliorer sa capacité à recueillir des informations sur les conditions économiques, sociales et environnementales dans les territoires, notamment sur l'assistance fournie aux peuples des territoires par les institutions spécialisées et les autres organisations concernées.

*Situation interne et réponse*

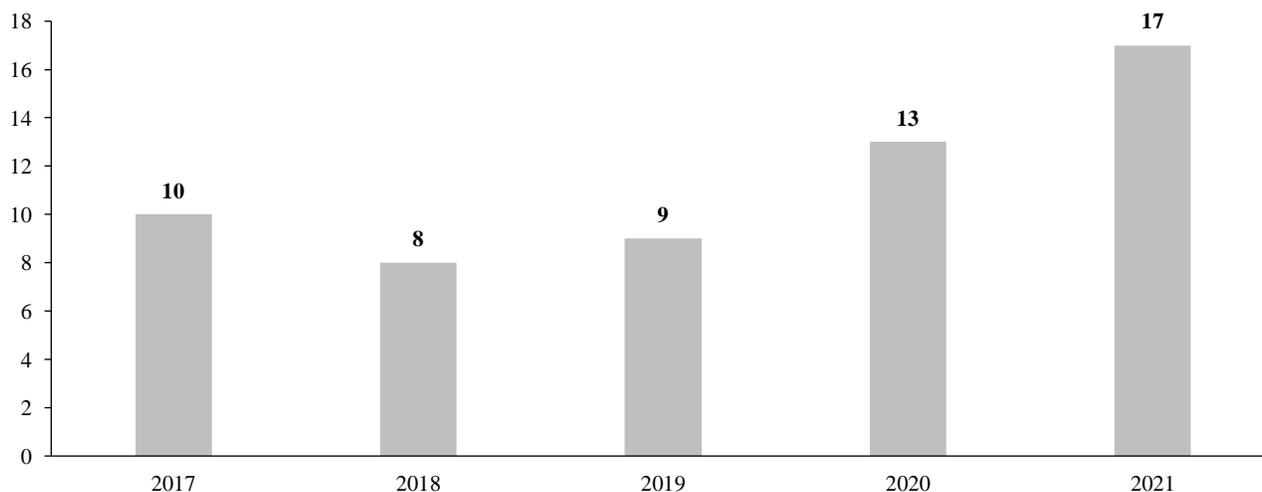
3.65 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait d'obtenir en temps utile des informations actualisées concernant les territoires auprès d'une multitude d'acteurs, y compris des agences spécialisées, des institutions internationales et des organisations régionales, situées dans différentes parties du monde. En réponse, le sous-programme s'efforcera de développer les synergies avec les agences spécialisées, les institutions internationales et les organisations régionales concernées afin de parvenir à une interprétation commune des informations requises, ainsi que de la manière de les présenter.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

3.66 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à l'avancement du processus de décolonisation des 17 territoires non autonomes, l'objectif étant de parvenir à l'élimination complète du colonialisme, comme devrait le montrer l'augmentation du nombre d'institutions spécialisées et d'institutions internationales associées aux Nations Unies fournissant des informations sur les territoires, permettant ainsi au Comité spécial de disposer d'informations plus détaillées servant à éclairer ses décisions, prises sous forme de recommandations à l'Assemblée générale, y compris lorsqu'il s'agit d'entreprendre une mission de visite dans l'un des territoires.

Figure 3.IX

**Mesure des résultats : nombre d'institutions spécialisées et d'organisations internationales fournissant des informations sur les territoires non autonomes**



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

3.67 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

1514 (XV)	Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	1541 (XV)	Principes qui doivent guider les États Membres pour déterminer si l'obligation de
-----------	--	-----------	---

**Titre II Affaires politiques**

	communiquer des renseignements, prévue à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, leur est applicable ou non	74/100 74/101	Question des Bermudes Question des Îles Vierges britanniques
74/93	Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies	74/102 74/103 74/104 74/105	Question des Îles Caïmanes Question de la Polynésie française Question de Guam Question de Montserrat
74/94	Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes	74/106 74/107	Question de la Nouvelle-Calédonie Question de Pitcairn
74/95	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	74/108 74/109 74/110 74/111	Question de Sainte-Hélène Question des Tokélaou Question des Îles Turques et Caïques Question des Îles Vierges américaines
74/96	Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation	74/112	Diffusion d'informations sur la décolonisation
74/97	Question du Sahara occidental	74/113	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
74/98	Question des Samoa américaines		
74/99	Question d'Anguilla		

*Résolutions du Conseil économique et social*

2019/27	Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
---------	--

**Produits**

3.68 On trouvera dans le tableau 3.8 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.8  
**(Sous-programme 4) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>21</b>
1. Rapports du Secrétaire général sur les renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies	1	1	1	1
2. Rapports du Secrétaire général sur les dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation	1	1	1	1
3. Rapports du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	1	1	1	1
4. Rapport établi par le Rapporteur du Comité spécial sur Porto Rico	1	1	–	–

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
5. Rapport du Secrétaire général sur la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme présenté en application de la résolution 65/119 de l'Assemblée générale	–	–	1	–
6. Documents de travail sur les territoires non autonomes, à savoir Anguilla, les Bermudes, Gibraltar, Guam, les Îles Caïmanes, les Îles Falkland (Malvinas) <sup>a</sup> , les Îles Turques et Caïques, les Îles Vierges américaines, les Îles Vierges britanniques, Montserrat, la Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, la Polynésie française, le Sahara occidental, Sainte-Hélène, les Samoa américaines et Tokelau	17	17	17	17
7. Rapport du Président du Conseil économique et social sur les informations présentées par les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies sur les activités qu'ils mènent pour assurer l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>63</b>	<b>46</b>	<b>63</b>	<b>63</b>
8. Séances plénières de l'Assemblée générale	1	1	1	1
9. Séances de la Quatrième Commission	8	8	8	8
10. Séances plénières du Comité spécial	20	12	20	20
11. Séminaires régionaux pour les régions des Caraïbes et du Pacifique	6	5	6	6
12. Réunions du Bureau du Comité spécial	20	10	20	20
13. Réunions du Bureau du Comité spécial avec le Secrétaire général	1	1	1	1
14. Consultations du Comité spécial	5	8	5	5
15. Séances du Conseil économique et social	2	1	2	2
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : missions de visite dans les territoires non autonomes en application de la résolution 74/113 de l'Assemblée générale.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : maintenance du site Web de l'ONU consacré à la décolonisation.				

<sup>a</sup> La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre les Gouvernements argentin et britannique.

## Sous-programme 5 Question de Palestine

### Objectif

- 3.69 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir la mise en œuvre efficace et rationnelle du programme de travail du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans le cadre des efforts que celui-ci déploie pour promouvoir l'exercice effectif des droits inaliénables du peuple palestinien.

### Stratégie

- 3.70 Pour contribuer à la mise en œuvre efficace et rationnelle du programme de travail du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans le cadre des efforts que celui-ci déploie pour promouvoir l'exercice effectif des droits inaliénables du peuple palestinien, le sous-programme

organisera des réunions du Comité et du Bureau, des manifestations à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, ainsi que d'autres activités, manifestations et réunions internationales, ce qui devrait encourager la mobilisation de la communauté diplomatique en faveur de la réalisation de la solution des deux États et d'un règlement juste, global et durable de la question de Palestine sous tous ses aspects. En outre, le sous-programme assurera la liaison et la coopération avec la société civile et les parlementaires, ce qui devrait permettre d'encourager la solidarité internationale et de favoriser le soutien au peuple palestinien. Le sous-programme développera et élargira également le site Web consacré à la question de Palestine et la collection de documents du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine, ce qui devrait permettre aux États Membres, aux médias et au public d'être mieux informés des travaux du Comité visant à promouvoir la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien. Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités du Comité, le sous-programme donnera la priorité à la formation en matière de communications stratégiques et de protocole diplomatique, ce qui devrait permettre de renforcer les capacités institutionnelles du Gouvernement de l'État de Palestine dans ces domaines stratégiques, l'idée étant de contribuer à la réalisation des droits légitimes du peuple palestinien. Parmi les résultats déjà obtenus citons les visites que le Comité a effectuées dans certains États Membres ; la participation à des conférences internationales de représentants israéliens et palestiniens qui ne se rencontreraient pas autrement, y compris à des débats variés faisant intervenir un large éventail de points de vue ; les nouveaux formats pour les rapports et les communications du Comité, la restructuration du rapport annuel présenté à l'Assemblée générale et un bulletin d'information trimestriel consacré aux activités du Comité.

### **Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés**

- 3.71 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement de la sensibilisation de la communauté internationale à la question de Palestine et l'intensification de la mobilisation de l'opinion internationale en faveur des droits du peuple palestinien et du règlement pacifique de la question de Palestine, grâce au travail effectué par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été obtenu, comme le démontre le maintien du dialogue, de l'engagement et de l'appui de la communauté internationale en faveur de la réalisation des objectifs du programme, grâce à la tenue de quatre réunions et conférences internationale en 2019, l'objectif biennal ayant été fixé à huit.

### **Exécution du programme en 2019 : programme de renforcement des capacités diversifié en fonction des besoins de formation**

- 3.72 Conformément aux dispositions du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale, le sous-programme apporte un soutien efficace et rationnel aux activités de renforcement des capacités du Comité destinées aux fonctionnaires de l'État de Palestine, l'objectif ultime étant de soutenir le peuple palestinien et de l'aider à bâtir des institutions constitutives d'un État. En outre, le sous-programme mobilise activement des fonds et des ressources externes à l'appui des activités de renforcement des capacités. Au fil des ans, le sous-programme a soutenu l'octroi de bourses à des fonctionnaires palestiniens pour leur permettre de se familiariser avec les travaux de l'ONU à New York et ceux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à Genève consacrés à la question de Palestine.
- 3.73 Le sous-programme a poursuivi ses efforts pour diversifier ses programmes de formation et les rendre plus adaptés aux besoins du gouvernement de l'État de Palestine, élargir le réservoir de candidats, promouvoir une procédure de sélection ouverte, favoriser la parité femmes-hommes et l'inclusion, minimiser les frais de voyage et évaluer en permanence l'impact des programmes de formation. Une place de choix a été accordée aux formations en ligne afin de maximiser le nombre de participants et de minimiser les coûts. Celles-ci ont été organisées en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et l'École des cadres du système des Nations Unies. L'action menée se fondait sur les principes fondamentaux suivants : la concertation avec le

gouvernement de l'État de Palestine visant à recenser les besoins nationaux ; la coopération avec toutes les entités des Nations Unies afin de garantir une approche commune et d'éviter les doubles emplois ; l'assistance à l'État de Palestine pour l'établissement de partenariats stimulant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et l'appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

- 3.74 Les missions d'évaluation conduites par le sous-programme en 2018 et 2019 ont fait apparaître un besoin urgent de formation en communication pour obtenir le soutien de secteurs spécifiques de la communauté internationale sur la question de Palestine.
- 3.75 Depuis début 2019, le sous-programme travaille également avec le Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD et le Bureau national de l'UNESCO pour la Palestine sur une série d'activités de formation en communication organisées à l'intention des fonctionnaires de l'État de Palestine en 2019 et 2020 à Ramallah. Il s'agit de fournir une formation technique aux services médias de différents ministères et des sessions de formation individuelles personnalisées pour les ministres. Le sous-programme appuiera l'élaboration d'une stratégie de communication unifiée sur la question de Palestine, qui servira la fonction de plaidoyer qui revient au Comité, aux agences des Nations Unies concernées par la question de Palestine et au Gouvernement de l'État de Palestine.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 3.76 Le travail effectué a contribué à la mise en œuvre efficace et rationnelle du programme de travail du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien afin de promouvoir la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, comme le montre le nombre de fonctionnaires de l'État de Palestine formés dans le domaine de la communication stratégique.

Tableau 3.9  
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
Aucune formation sur la communication stratégique n'a été dispensée	Neuf fonctionnaires ont été formés lors de deux sessions de formation au renforcement des capacités, l'une en ligne et l'autre à Ramallah, toutes deux organisées en collaboration avec des entités des Nations Unies	Aucune formation sur la communication stratégique n'a été dispensée	Aucune formation sur la communication stratégique n'a été dispensée	80 fonctionnaires ont été formés lors d'une série de sessions de formation au renforcement des capacités à Ramallah, en collaboration avec l'UNESCO et le PNUD

**Résultats escomptés pour 2021**

**Résultat 1 : renforcement des capacités de communication stratégique du Gouvernement palestinien (résultat déjà défini pour 2020)**

- 3.77 Les travaux portant sur le renforcement des capacités des fonctionnaires palestiniens se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le Gouvernement palestinien bénéficiera d'une aide afin de renforcer sa communication avec la communauté internationale et la population locale, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a

approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 3.10  
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Aucune formation sur la communication stratégique et les conventions internationales n'est dispensée dans le cadre du sous-programme	Les fonctionnaires participent à des sessions de formation organisées dans le cadre du sous-programme	Un nombre accru de fonctionnaires palestiniens ayant suivi la formation seront déployés sur le terrain dans des domaines liés à la communication stratégique	L'efficacité de la formation est évaluée et un programme de formation des formateurs en matière de communication stratégique est organisé pour assurer la durabilité et la continuité

*Abréviation* : s.o. = sans objet.

### Résultat 2 : renforcement de la présence du Comité sur les médias sociaux (nouveau résultat)

- 3.78 Depuis 2010, le sous-programme gère les comptes des médias sociaux du Comité, notamment sur Twitter, Facebook et YouTube. Depuis, les comptes ont été régulièrement suivis : le compte Twitter du Comité compte actuellement plus de 16 700 abonnés tandis que sa page Facebook en compte plus de 8 000.
- 3.79 Conformément à son mandat, le Comité est présent sur les médias sociaux dans l'objectif de sensibiliser le public à la question de Palestine et à l'action menée à cet égard par le système des Nations Unies et aux activités qu'il mène en particulier. Il n'existe pas d'autres chaînes de l'ONU sur ces plateformes qui soient consacrées exclusivement à cette fin. Le Bureau du Comité a demandé au sous-programme de redynamiser ses activités de sensibilisation sur les médias sociaux.

#### *Situation interne et réponse*

- 3.80 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait d'augmenter le nombre d'abonnés sur les chaînes des médias sociaux du Comité, qui stagnait, en vue de mieux informer le public des travaux du Comité visant à promouvoir la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien. En réponse, en 2021, le sous-programme améliorera encore la portée des contenus et leur donnera plus d'écho en lançant une campagne sur les comptes des médias sociaux, en donnant un nouvel élan à ses méthodes de sensibilisation, en explorant d'autres plateformes de même type et en faisant connaître les comptes de médias sociaux du Comité lors de conférences, par courrier électronique et en nouant des relations avec des personnes influentes sur le sujet de la Palestine. Il renforcera sa capacité à atteindre efficacement ces objectifs en formant les points focaux des médias sociaux de la Division des droits des Palestiniens.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 3.81 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la mise en œuvre efficace et rationnelle du programme de travail du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien afin de promouvoir la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, comme devrait le montrer l'augmentation du nombre d'abonnés sur les comptes des médias sociaux du Comité.

Tableau 3.11  
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les comptes du Comité sur les médias sociaux sont actifs et bien connus et les principales activités du Comité font l'objet d'une publication en ligne	Des mesures visant à assurer une couverture plus solide des activités du Comité sur ses comptes de médias sociaux sont mises en œuvre, par exemple des publications quotidiennes	Les publications des médias sociaux du Comité touchent un public plus vaste suite à l'application des meilleures pratiques	Une campagne est lancée et mise en œuvre sur les médias sociaux afin de renforcer la présence du Comité en ligne et de rafraîchir sa communication ; de nouvelles orientations sont appliquées à partir de 2019	La mise en œuvre d'une stratégie de communication redynamisée permet de donner plus d'écho au Comité auprès du grand public

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

3.82 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

3376 (XXX)	Question de Palestine	64/17	Division des droits des Palestiniens du Secrétariat
32/40 B	Question de Palestine	74/10	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
34/65 D	Question de Palestine	74/11	Règlement pacifique de la question de Palestine
38/58 B	Question de Palestine	74/12	Division des droits des Palestiniens du Secrétariat
46/74 B	Question de Palestine		
64/16	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien		

### Produits

3.83 On trouvera dans le tableau 3.12 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.12  
Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Programme de travail du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien soumis à l'Assemblée générale	1	1	1	1

**Titre II Affaires politiques**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>32</b>	<b>35</b>	<b>32</b>	<b>31</b>
3. Réunions du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	7	8	7	6
4. Réunions du Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	8	8	8	8
5. Consultations du Comité avec les organisations de la société civile actives sur la question de Palestine	1	1	1	1
6. Réunions internationales, conférences et autres activités du Comité	16	18	16	16
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>45</b>	<b>35</b>	<b>45</b>	<b>35</b>
7. Formations sur la diplomatie internationale au Siège de l'Organisation des Nations Unies à l'intention des fonctionnaires du Gouvernement palestinien	30	30	30	30
8. Formations sur le commerce international, le développement et les droits humains à l'Office des Nations Unies à Genève à l'intention des fonctionnaires du Gouvernement palestinien	15	5	15	5
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
9. Rapports finaux ou comptes rendus de réunions internationales, conférences et autres activités convoquées sous les auspices du Comité	4	5	4	4
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>66</b>	<b>59</b>	<b>59</b>	<b>59</b>
10. Bulletin d'informations « NGO Action News » à paraître sur les activités récentes et à venir organisées par des organisations de la société civile associées au Comité	52	45	45	45
11. Bulletin sur les activités des entités des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine	12	12	12	12
12. Études et notes d'information sur le Comité et la Division des droits des Palestiniens et aspects ciblés relatifs à la question de Palestine	2	2	2	2
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : mission(s) d'établissement des faits menée(s) dans l'État de Palestine.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : mise à jour et maintenance des bases de données de la Division sur les experts et les organisations non gouvernementales travaillant sur la question de Palestine et migration des deux bases de données vers une nouvelle plateforme.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et autres manifestations spéciales à la discrétion du Comité ; exposition annuelle sur la Palestine ou organisation d'un événement culturel à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien au Siège ; réunions d'information, notamment à l'intention de fonctionnaires de l'ONU, de visiteurs ou de représentants d'organisations non gouvernementales ; échanges d'informations, activités de sensibilisation et participation aux réunions de la société civile.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués, déclarations à la presse, conférences de presse et autres supports de communication à l'intention des médias et autres entités externes avant, pendant et après les activités du Comité.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : tenue à jour et gestion du site Web de la Division, de celui du Comité et des comptes sur les médias sociaux.				
<b>Services de bibliothèque</b> : mise à jour et maintenance du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine.				

## **Sous-programme 6**

### **Bureau d'appui à la consolidation de la paix**

#### **Objectif**

- 3.84 L'objectif auquel le sous-programme contribue est le suivant : veiller à ce que la Commission de consolidation de la paix s'acquitte efficacement de ses responsabilités, qui consistent à appeler l'attention sur les besoins, réunir les principaux acteurs et proposer des stratégies dans le domaine de la consolidation de la paix ; concourir, par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, aux initiatives de consolidation de la paix prises en main et dirigées par les pays et les régions, ainsi qu'à la cohérence de l'action du système des Nations Unies sur le terrain ; améliorer la coordination des politiques du système des Nations Unies et nouer des partenariats avec les institutions financières internationales afin d'appuyer les mesures visant à consolider et à pérenniser la paix.

#### **Stratégie**

- 3.85 Pour permettre à la Commission de consolidation de la paix de s'acquitter efficacement de ses responsabilités, qui consistent à attirer l'attention sur les besoins, réunir les principaux acteurs et proposer des stratégies dans le domaine de la consolidation de la paix, le sous-programme organisera les visites de la présidence de la Commission, fournira des conseils sur des aspects techniques et des questions de fond aux fins de l'organisation des réunions de la Commission et appuiera les partenariats entre la Commission et les institutions financières internationales et les organisations régionales et sous-régionales, notamment dans le cadre de discussions et de visites spécifiques. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les organismes des Nations Unies, les États Membres et les partenaires régionaux et internationaux, y compris les institutions financières internationales, renforceront leur engagement en faveur de la pérennisation de la paix, coopéreront plus étroitement les uns avec les autres et coordonneront davantage leurs démarches respectives à cet égard. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la tenue de réunions annuelles de la Commission et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui ont permis de parvenir à une communauté de vues sur la situation d'un certain nombre de pays et de régions concernés par les travaux de la Commission. Citons également les exposés que la Banque mondiale et la Banque africaine de développement ont présentés à la Commission, ainsi que les visites que la Commission a effectuées auprès de ces deux institutions, lesquelles ont débouché sur une coordination plus étroite et ont permis à la Commission d'apporter son concours à la stratégie de lutte contre la fragilité, les conflits et la violence de la Banque mondiale.
- 3.86 Pour contribuer aux initiatives de consolidation de la paix prises en main et dirigées par les pays et les régions, ainsi qu'à la cohérence de l'action du système des Nations Unies sur le terrain, le sous-programme fournira, au moyen du Fonds pour la consolidation de la paix, un instrument de financement majeur qui devrait favoriser la mise en place en temps utile de programmes de consolidation de la paix mobilisateurs et axés sur les résultats, lesquels donneront la priorité aux contextes de transition, aux contextes sous-régionaux et transfrontières, et à l'autonomisation des femmes et des jeunes. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'approbation, par le Fonds de consolidation de la paix, d'investissements à hauteur de 191 millions de dollars au titre d'activités menées dans 34 pays en 2019, ce qui témoigne d'une légère tendance à la hausse par rapport au montant de 183 millions de dollars accordé en 2018. En 2019, 30 % des investissements du Fonds, soit 57,8 millions de dollars, sont allés à des contextes de transition. De nouveaux investissements transfrontières, d'un montant de 7,8 millions de dollars, ont également été approuvés. Le Fonds a approuvé le versement d'un montant record de 40,1 millions de dollars à des entités des Nations Unies et à des organisations de la société civile dans le cadre de son appel d'offres annuel en faveur de l'inclusion des femmes et des jeunes ; ce montant s'élevait à 37,1 millions de dollars en 2018.

- 3.87 Pour contribuer à améliorer la coordination des politiques entre entités des Nations Unies et à nouer des partenariats avec les institutions financières internationales pour appuyer les démarches de consolidation et de pérennisation de la paix, le sous-programme orientera l'élaboration de politiques liées à la consolidation de la paix et dirigera les mécanismes de coordination et d'intégration au sein du système des Nations Unies, ainsi qu'entre l'ONU et la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : la cohérence sera renforcée, l'analyse et la planification conjointes seront optimisées sur le terrain et au Siège, et l'élaboration des politiques et l'appui seront améliorés au niveau du Siège afin de mieux répondre aux besoins en matière de consolidation de la paix sur le terrain, grâce à une participation accrue des institutions financières internationales. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la collecte et l'analyse conjointes de données, qui ont permis de mettre en place une plateforme regroupant les initiatives d'action humanitaire, de développement et de consolidation de la paix, ainsi que les investissements réalisés par des institutions financières internationales pour aboutir à des résultats collectifs dans plusieurs pays prioritaires fragiles et touchés par des conflits, tels que le Cameroun, la Guinée-Bissau, le Pakistan, la Somalie et le Yémen.

### **Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés**

- 3.88 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le fonctionnement efficace et rationnel de la Commission de consolidation de la paix à l'appui des pays dans lesquels un conflit risque d'éclater ou de reprendre (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été obtenu, comme le montre l'augmentation du nombre de réformes et de processus politiques au niveau des pays qui sont engagés grâce à la collaboration avec la Commission et à l'appui que celle-ci fournit, sachant que 13 réformes et processus politiques ont été entrepris en 2019 et que l'objectif biennal avait été fixé à 25.

### **Exécution du programme en 2019 : Burkina Faso – une approche intégrée visant à réduire le risque de conflit**

- 3.89 Le Burkina Faso est en proie à de graves problèmes de sécurité, qui résultent de menaces internes et externes. Le pays est durement touché par les retombées de conflits voisins, qui provoquent à leur tour des tensions au niveau local, et notamment des hostilités au sein des communautés et entre elles. Les violences se sont intensifiées à la suite d'une crise rurale complexe. En 2019, le Burkina Faso a subi plus d'attaques jihadistes que tout autre pays du Sahel. Plus de 800 personnes ont été tuées dans des attaques menées par des groupes armés. La situation au Burkina Faso a donc été l'occasion de tester la rapidité avec laquelle le système des Nations Unies était capable de mener une action complète d'appui logistique en matière de prévention des conflits, dans un cadre autre que celui d'une mission.
- 3.90 Endossant un rôle moteur et fournissant des ressources aux fins d'une évaluation menée par l'Union européenne, l'ONU, la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, le sous-programme a permis de lancer une intervention internationale commune pour aider le Gouvernement burkinabé à cerner les priorités sur le plan national et à définir des plans de prévention des conflits et de consolidation de la paix, d'établir cinq plateformes intégrées dans les régions centrales et septentrionales touchées par la crise, et de mobiliser les partenaires en fonction de leurs avantages comparatifs.
- 3.91 Le sous-programme a également favorisé la démarche d'aide au Burkina Faso engagée par la Commission de consolidation de la paix, qui a guidé le processus de paix et a proposé une enceinte de haut niveau au Gouvernement afin qu'il échange avec des partenaires sur des questions touchant à la politique et au développement, ce qui a permis d'accroître la cohérence des différentes interventions.
- 3.92 En outre, le sous-programme a permis de prioriser les investissements du Fonds pour la consolidation de la paix au Burkina Faso dans des domaines tels que la réforme du secteur de la sécurité, la

réconciliation nationale et les projets transfrontières, notamment les projets de proximité axés sur la prévention et la résolution des conflits dans les régions septentrionales et sahéliennes du pays, en accordant une importance particulière à l'autonomisation des femmes et des jeunes.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 3.93 Le travail effectué a permis d'améliorer la coordination des mesures prises dans l'ensemble du système des Nations Unies et de nouer des partenariats avec les institutions financières internationales pour soutenir les initiatives de consolidation et de pérennisation de la paix, comme le montre l'évaluation conjointe concernant la prévention des conflits et la consolidation de la paix que l'Union européenne, l'ONU, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement ont effectuée en vue d'appuyer ces deux démarches au Burkina Faso.

Tableau 3.13  
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
s.o.	s.o.	s.o.	La communauté internationale suit de près les priorités en matière de consolidation de la paix au Burkina Faso, compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité dans l'ensemble de la région du Sahel	La Banque africaine de développement, la Banque mondiale, l'ONU et l'Union européenne achèvent leur évaluation conjointe concernant la prévention des conflits et la consolidation de la paix, menée sous la direction du Gouvernement du Burkina Faso

*Abréviation* : s. o. = sans objet.

## Résultats escomptés pour 2021

### Résultat 1 : un engagement plus cohérent et inclusif en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix (résultat déjà défini pour 2020)

- 3.94 Les travaux relatifs à la consolidation et à la pérennisation de la paix se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et favoriseront la coordination et la cohérence des interventions visant à pérenniser la paix dans des contextes complexes, assortis de difficultés sur le plan humanitaire et dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement, de même que la participation d'un grand nombre d'acteurs opérationnels, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 3.14  
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Large éventail d'acteurs internationaux appuyant les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix, dont les analyses, les stratégies et l'action sont peu coordonnées ; recours à des analyses et stratégies politiques dans le cadre des programmes et des réunions de la Commission qui requièrent une collaboration mais conservent un caractère distinct	Élargissement de l'ensemble d'acteurs internationaux appuyant les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix, y compris, dans une mesure de plus en plus large, des organisations de la société civile, et renforcement de la coordination des analyses et de l'action ; recours à des analyses et stratégies politiques dans le cadre des programmes et des réunions de la Commission qui s'inscrivent dans la structure politique et opérationnelle régionale unique	Ensemble complet d'acteurs internationaux appuyant les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix, y compris des organisations de la société civile et d'autres partenaires ayant accès aux zones reculées, qui s'appuient sur une analyse et une stratégie communes et mènent une action cohérente ; recours à des analyses et stratégies politiques dans le cadre des programmes et des réunions de la Commission qui s'inscrivent dans la structure politique et opérationnelle régionale unique et contribuent à renforcer la cohérence entre les organismes des Nations Unies et au niveau international et à tirer parti de tout l'éventail des interventions des Nations Unies au profit des États Membres qui s'efforcent de consolider ou de pérenniser la paix	Ensemble complet d'acteurs internationaux appuyant les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix, notamment dans le contexte de la lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19), y compris des organisations régionales, des institutions financières internationales et des organisations de la société civile ayant accès aux zones reculées, qui s'appuient sur une analyse et une stratégie communes et mènent une action cohérente ; recours à des analyses et stratégies politiques dans le cadre des programmes et des réunions de la Commission qui s'inscrivent dans la structure politique et opérationnelle régionale unique et contribuent à renforcer la cohérence entre les organismes des Nations Unies et au niveau international et à tirer parti de tout l'éventail des interventions des Nations Unies au profit des États Membres qui s'efforcent de consolider ou de pérenniser la paix

Abréviation : s.o. = sans objet.

**Résultat 2 : continuer d'accorder une attention et des ressources aux besoins liés au processus électoral et à la consolidation de la paix face à de graves problèmes de sécurité et dans un contexte humanitaire difficile (nouveau résultat)**

- 3.95 En février 2019, le Gouvernement de la République centrafricaine a signé un accord de paix avec 14 groupes armés, avec l'appui de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Le sous-programme a joué un rôle moteur en apportant rapidement une aide aux fins de la mise en œuvre de l'accord de paix. En juin 2019, le Fonds pour la consolidation de la paix avait commencé à accorder de nouveaux financements en vue de l'exécution de projets essentiels à l'appui de l'accord de paix, dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de l'état de droit, de la gouvernance et de la lutte contre la violence de proximité, ainsi que de la réalisation de travaux transfrontières sur la transhumance et le relèvement rapide. Le sous-programme a également apporté son concours à une mission que la Commission de consolidation de la paix, accompagnée de la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique (Département des opérations de paix) et du Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix (Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix), a effectuée à Bangui immédiatement après la signature de l'accord de paix, afin d'aider et de guider le Gouvernement national dans les premières étapes de la mise en œuvre de cet accord. À la suite de cette visite, la Commission a organisé, tout au long de l'année, plusieurs réunions sur les principales priorités en matière de consolidation de la paix qui avaient été définies pendant la mission, à savoir de renforcer l'attention et l'appui de la communauté internationale à l'égard des élections prévues pour 2020 et 2021, de mettre en œuvre le plan national de consolidation de la paix et de relèvement et ses composantes relatives à l'état de droit, ainsi que de promouvoir une action cohérente de la communauté internationale en vue de répondre aux besoins du pays en matière de consolidation de la paix. La Commission s'est appuyée sur les conclusions de ces réunions pour rédiger et adopter un avis, qu'elle a ensuite communiqué au Conseil de sécurité en vue du renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, afin que les besoins du pays en matière de consolidation de la paix continuent de faire l'objet d'une attention particulière.

*Situation interne et réponse*

- 3.96 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de tenir l'engagement d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les élections présidentielle, législatives et locales prévues pour 2020 et 2021 et de plaider en faveur de la mise à disposition de ressources pour ce processus, alors même que cette attention était retenue par de graves problèmes liés à la sécurité et à la situation humanitaire, tels que les difficultés d'accès, la violence contre les soldats de la paix et le personnel humanitaire, les limites de l'autorité de l'État et la reprise des combats dans certaines régions. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a accru le risque que la communauté internationale relâche son appui au processus électoral, ce qui pourrait entraîner des retards dans le calendrier électoral et créer un vide politique, compromettant ainsi les perspectives de mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, menaçant les acquis en matière de sécurité dans tout le pays et laissant le champ libre aux fauteurs de troubles.
- 3.97 En réponse, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix s'est penché sur ce que la Commission de consolidation de la paix pourrait faire pour aider à préparer et à organiser en temps voulu les élections prévues pour 2020 et 2021 et pour attirer l'attention sur les difficultés, notamment pour ce qui est de la mobilisation des ressources et du suivi de l'évolution de la situation concernant la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation. Dans un premier temps, le Bureau a assisté et accompagné le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix lors de la visite qu'il a effectuée à Bangui, du 11 au 13 février 2020. Durant cette visite, le Président était également accompagné de la Division des affaires électorales. Sur place, il a rencontré le Président de la République centrafricaine, le Premier Ministre, le Président de la commission électorale, le Ministre de l'administration du territoire, la Présidente de la Cour constitutionnelle, le Ministre du plan, des représentants de l'Union africaine, de la Banque mondiale, de l'Union européenne et du Fonds monétaire international, les hauts responsables de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

et de l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que plusieurs membres du corps diplomatique. À son retour à New York, il a fait un exposé au Conseil de sécurité et à la Commission de consolidation de la paix sur ses constations, mobilisant ainsi l'appui de la communauté internationale en faveur des élections. Quand la pandémie de COVID-19 est survenue, il a continué de plaider en faveur d'élections libres, équitables et abouties en République centrafricaine, déplaçant ses efforts de communication vers des plateformes virtuelles. Se fondant sur cette démarche, le sous-programme continuera d'attirer l'attention de la Commission de consolidation de la paix sur les possibilités d'appuyer la préparation et l'organisation, en temps voulu, des élections prévues pour 2020 et 2021.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 3.98 Le travail qui sera effectué devrait permettre à la Commission de consolidation de la paix de s'acquitter efficacement de ses responsabilités, qui consistent à attirer l'attention sur les besoins, à réunir les principaux acteurs et à proposer des stratégies en matière de consolidation de la paix, une démarche qui en l'occurrence sera axée sur les élections présidentielle, législatives et locales prévues pour 2020 et 2021 en République centrafricaine, comme devrait le montrer l'attention et les ressources accrues que la communauté internationale et les États Membres accorderont aux mesures qui seront prises aux niveaux national et international à l'appui du processus électoral en République centrafricaine.

Tableau 3.15  
**Mesure des résultats**

2017	2018	2019	2020	2021
La communauté internationale accorde une attention et des ressources accrues au Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (2017-2021) de la République centrafricaine	L'exécution du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (2017-2021) débute	La communauté internationale accorde une attention et des ressources accrues aux priorités en matière de consolidation de la paix de la République centrafricaine après la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, le 6 février 2019	La communauté internationale accorde une attention et des ressources accrues aux priorités en matière de consolidation de la paix de la République centrafricaine, après la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, ainsi qu'à la tenue en temps utile des élections prévues pour 2020 et 2021	La communauté internationale accorde une attention et des ressources accrues au bon déroulement des élections prévues pour 2020 et 2021 en République centrafricaine

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

- 3.99 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

60/180	La Commission de consolidation de la paix	72/199	Restructuration du pilier Paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies
60/287 ; 63/282	Le Fonds pour la consolidation de la paix	72/262 C	Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019
70/262	Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies		

72/276 Suite à donner au rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix

Résolutions du Conseil de sécurité

1645 (2005)	2250 (2015)
1646 (2005)	2282 (2016)
1947 (2010)	2413 (2018)

**Produits**

3.100 On trouvera dans le tableau 3.16 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.16

**Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
1. Rapport de la Commission de consolidation de la paix à l'intention de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée générale sur le Fonds pour la consolidation de la paix	1	1	1	1
3. Rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix	–	1	1	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>53</b>	<b>56</b>	<b>55</b>	<b>54</b>
4. Réunions de la Commission de consolidation de la paix	50	50	50	50
5. Réunions de la Commission de consolidation de la paix sur les préparatifs de l'examen du dispositif de consolidation de la paix prévu pour 2020	–	2	2	–
6. Réunions conjointes de la Commission de consolidation de la paix avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social	3	4	3	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
7. Séance de formation initiale à l'intention des nouveaux membres de la Commission de consolidation de la paix	–	1	–	1
8. Activités de formation régionales sur le recours au Fonds pour la consolidation de la paix à l'intention de futurs bénéficiaires, dont des ministères et d'autres parties prenantes du système des Nations Unies	–	–	4	2
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : orientations et conseils en matière de priorisation et de programmation à l'intention des bénéficiaires nationaux et régionaux des financements du Fonds pour la consolidation de la paix ; promotion de partenariats sous forme d'un dialogue régulier et d'une coopération opérationnelle et stratégique entre l'ONU et la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres institutions financières internationales ; promotion des partenariats et examen des modalités de coopération avec des organisations régionales et sous-régionales, des organisations				

---

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

---

de la société civile, des groupes de réflexion, les milieux universitaires et le secteur privé sur les questions de consolidation de la paix ; orientations et conseils stratégiques à l'appui de l'exécution du mandat de la Commission de consolidation de la paix, et de la formulation et de la réalisation des priorités et du plan de travail de la Commission ; partage d'informations, orientations et conseils stratégiques à l'intention des États Membres, des organismes des Nations Unies et des principales parties prenantes sur les questions politiques liées à la mise en œuvre du cadre de pérennisation de la paix ; appui et conseils politiques à l'intention des membres de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que des donateurs et des gouvernements bénéficiaires du Fonds pour la consolidation de la paix, en matière de consolidation et de pérennisation de la paix, en tenant compte des questions de genre et des jeunes ; allocation d'un montant annuel de plus de 200 millions de dollars, provenant du Fonds pour la consolidation de la paix, à des projets de consolidation de la paix ; appui politique, conseils et orientations techniques sur la jeunesse et la paix et la sécurité à l'intention des États Membres, des organismes des Nations Unies et d'autres acteurs essentiels.

**Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête** : évaluations et études d'évaluabilité.

#### **D. Activités de communication**

**Relations extérieures et relations avec les médias** : publication d'un communiqué de presse de la Commission de consolidation de la paix et de six bulletins d'information des partenaires.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : gestion des sites Web et des plateformes de médias sociaux de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix.

---

## **Sous-programme 7 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes**

### **Objectif**

- 3.101 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes.

### **Stratégie**

- 3.102 Pour contribuer à renforcer la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes, le sous-programme continuera de définir les domaines d'action d'intérêt commun et de consolider les relations avec la Ligue des États arabes en vue d'atteindre les buts et objectifs communs aux deux organisations. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de renforcer le partenariat et d'améliorer les interactions entre l'ONU et la Ligue des États arabes dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, notamment pour ce qui est de la prévention des conflits, du rétablissement et de la consolidation de la paix, et de mieux cerner les possibilités de partenariat, les besoins en matière de renforcement des capacités de la Ligue des États arabes, ainsi que les plans d'appui connexes de l'ONU. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'ouverture du premier bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes, au Caire, en juin 2019.

### **Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés**

- 3.103 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir l'amélioration des consultations et du partage de l'information entre l'ONU et la Ligue des États arabes [voir les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/73/L.23 \(A/C.5/73/16\)](#)], a été partiellement obtenu, comme le montre le fonctionnement efficace du bureau du Caire, qui est devenu pleinement opérationnel en juin 2019, sachant que l'objectif visé était qu'il ouvre et soit fonctionnel d'ici la fin du premier trimestre de 2019.

### Exécution du programme en 2019 : amélioration des échanges entre l'ONU et la Ligue des États arabes

- 3.104 Comme suite à la signature, en septembre 2016, du protocole portant amendement au texte de l'accord de coopération entre les deux organisations par leurs secrétaires généraux, en 2018, l'Organisation des Nations Unies a continué de préparer l'ouverture d'un bureau de liaison auprès de la Ligue des États arabes. Dans sa résolution [73/267](#), l'Assemblée générale s'est félicitée des progrès accomplis à cet égard et a prié le Secrétariat d'accélérer l'ouverture du bureau et, en collaboration avec le secrétariat de la Ligue des États arabes, d'achever de définir les fonctions et le mandat du bureau et de les adopter. Le bureau a été ouvert en juin 2019, événement qui a été annoncé à la séance du Conseil de sécurité du 13 juin 2019, qui portait sur la coopération entre le Conseil et la Ligue des États arabes (voir [S/PRST/2019/5](#)).
- 3.105 Le bureau a été établi au Caire. Depuis juin 2019, les consultations se sont intensifiées à différents niveaux, dans le but d'échanger des informations et d'examiner et de renforcer les mécanismes de coordination et de suivi, en particulier dans les domaines relatifs à la politique et à la sécurité, et les échanges de personnel se sont multipliés entre l'ONU et la Ligue des États arabes et ses États membres.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 3.106 Le travail effectué a permis de renforcer la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes, comme le montrent les consultations périodiques qui ont été menées à tous les niveaux afin d'échanger des informations et d'examiner et de renforcer les mécanismes de coordination et de suivi, en particulier dans les domaines relatifs à la politique et à la sécurité et sur des questions d'intérêt commun, y compris les aspects liés à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans divers contextes, notamment dans l'État de Palestine, en Iraq, au Liban, en Libye, en République arabe syrienne et au Yémen.

Tableau 3.17  
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
s.o.	s.o.	s.o.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de la résolution <a href="#">73/267</a> de l'Assemblée générale</li> <li>• Tenue d'une réunion de coopération générale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture du bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes</li> <li>• Échanges d'informations entre l'ONU et la Ligue des États arabes et ses États membres, par l'intermédiaire du bureau</li> </ul>

*Abréviation* : s.o. = sans objet.

## Résultats escomptés pour 2021

### Résultat 1 : ouverture du bureau de liaison et renforcement de la collaboration (résultat déjà défini pour 2020)

- 3.107 Les travaux relatifs à la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le dialogue stratégique sera approfondi, des analyses conjointes seront réalisées et des approches communes seront élaborées sur des questions telles que la diplomatie préventive, le règlement des conflits, la médiation et le maintien de la paix au Moyen-Orient et dans le monde arabe, de manière que la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes soit plus efficace, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 3.18

#### Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	L'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes conviennent de créer un bureau de liaison	Le bureau de liaison est créé et les consultations et le partage de l'information entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes s'améliorent	Un accord est conclu avec la Ligue des États arabes pour approfondir le dialogue stratégique ; des analyses conjointes sont réalisées ; les capacités d'intervention rapide en matière de prévention des conflits violents sont renforcées ; les capacités nationales et régionales de facilitation et de dialogue reçoivent un appui ; les missions de bons offices des Nations Unies sont déployées rapidement et facilement	Des initiatives inédites sont mises en œuvre dans les domaines suivants : approfondissement du dialogue stratégique ; réalisation d'analyses conjointes ; renforcement des capacités d'intervention rapide en matière de prévention des conflits violents ; fourniture d'un appui aux capacités nationales et régionales de facilitation et de dialogue ; déploiement rapide et aisé des missions de bons offices des Nations Unies

*Abréviation* : s.o. = sans objet.

### Résultat 2 : coopération renforcée en matière de paix et de sécurité (nouveau résultat)

- 3.108 Le renforcement de la coopération en matière de paix et de sécurité entre l'ONU et la Ligue des États arabes s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'ONU pour intensifier sa collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales. L'ONU et la Ligue des États arabes continueront d'œuvrer de concert pour relever les défis mondiaux et régionaux en approfondissant le dialogue stratégique, en réalisant des analyses conjointes et en élaborant des approches communes

sur des questions telles que la diplomatie préventive, le règlement des conflits, le rétablissement de la paix et la médiation dans le monde arabe.

- 3.109 Le sous-programme renforcera la coopération entre les deux organisations, conformément à leurs priorités respectives, en mettant sur pied des activités collaboratives telles que des réunions, des consultations, des programmes de formation, des contacts, des échanges de personnel, et des missions et programmes conjoints.

*Situation interne et réponse*

- 3.110 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de trouver des interlocuteurs, d'établir rapidement des contacts et de comprendre les structures internes afin de jeter les bases de mécanismes de coordination formels, ce qui était une condition préalable au lancement de travaux analytiques et coopératifs de fond. En réponse, le sous-programme s'efforcera de recenser les principaux bureaux et d'instaurer une coopération permanente pour garantir la cohérence des activités et éviter leur chevauchement.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 3.111 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes, comme devrait le montrer l'élaboration et l'exécution d'un certain nombre d'initiatives inédites dans les domaines suivants : approfondissement du dialogue stratégique ; réalisation d'analyses conjointes ; renforcement des capacités d'intervention rapide en matière de prévention des conflits violents ; fourniture d'un appui aux capacités nationales et régionales de facilitation et de dialogue ; déploiement rapide et efficace des missions de bons offices des Nations Unies.

Tableau 3.19  
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Assemblée générale décide de créer un bureau de liaison</li> <li>Une réunion de coopération générale est organisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes est ouvert et doté en personnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un accord est conclu avec la Ligue des États arabes sur les priorités futures, notamment au moyen d'un mandat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des initiatives inédites sont mises en œuvre dans les domaines suivants : approfondissement du dialogue stratégique ; réalisation d'analyses conjointes ; renforcement des capacités d'intervention rapide en matière de prévention des conflits violents ; fourniture d'un appui aux capacités nationales et régionales de facilitation et de dialogue ; déploiement rapide et aisé des missions</li> </ul>

2017 2018 2019 2020 2021

de bons offices des Nations Unies

*Abréviation : s.o. = sans objet.*

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

3.112 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolution de l'Assemblée générale

73/267 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes

### Produits

3.113 On trouvera dans le tableau 3.20 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.20

#### Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	–	–	4	4
1. Projets de coopération technique sur la paix et la sécurité, y compris la prévention des conflits, la médiation et la consolidation de la paix	–	–	4	4
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	2	2	5	5
2. Activité de renforcement des capacités dans le domaine de la paix et de la sécurité à l'intention du secrétariat de la Ligue des États arabes	2	2	5	5
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : réunions ordinaires et spéciales et consultations avec la Ligue des États arabes, y compris les réunions biennales de coopération générale et les réunions sectorielles entre l'ONU et la Ligue des États arabes.				

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

### Vue d'ensemble

3.114 On trouvera dans les tableaux 3.21 à 3.23 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 3.21  
Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives) <sup>a</sup>	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	2021 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres catégories de personnel	Total	Pourcentage			
Postes	40 734,5	43 187,6	–	–	–	–	–	43 187,6	1 280,5	44 468,1
Autres dépenses de personnel	1 360,6	446,7	–	–	–	–	–	446,7	10,3	457,0
Dépenses de représentation	35,6	17,2	–	–	–	–	–	17,2	0,3	17,5
Consultants	775,3	33,0	–	–	–	–	–	33,0	0,6	33,6
Experts	12,9	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Voyages des représentants	527,7	660,5	–	–	–	–	–	660,5	12,6	673,1
Voyages du personnel	1 396,2	721,1	–	–	–	–	–	721,1	13,6	734,7
Services contractuels	539,5	657,7	–	–	–	–	–	657,7	12,4	670,1
Frais généraux de fonctionnement	598,1	488,6	–	–	–	–	–	488,6	9,4	498,0
Fournitures et accessoires	41,3	17,8	–	–	–	–	–	17,8	0,2	18,0
Mobilier et matériel	73,7	36,5	–	–	–	–	–	36,5	0,7	37,2
Bourses, subventions et contributions	3,9	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Aménagement des locaux	0,7	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>46 099,8</b>	<b>46 266,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>46 266,7</b>	<b>1 340,6</b>	<b>47 607,3</b>

<sup>a</sup> Y compris un montant de 2 021 400 dollars financé au titre des engagements que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter en application du paragraphe 1 a) de sa résolution 72/264 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, l'Assemblée ayant par la suite ouvert les crédits correspondants par sa résolution 74/250 A.

Tableau 3.22  
Changements relatifs aux postes<sup>a</sup>

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2020	277	1 SGA, 3 SSG, 9 D-2, 16 D-1, 41 P-5, 53 P-4, 40 P-3, 21 P-2/1, 5 G(1°C), 86 G(AC), 2 AL
Effectif proposé pour 2021	277	1 SGA, 3 SSG, 9 D-2, 16 D-1, 41 P-5, 53 P-4, 40 P-3, 21 P-2/1, 5 G(1°C), 86 G(AC), 2 AL

<sup>a</sup> Aucun changement n'est proposé pour 2021.

Note : les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; s.o. : sans objet ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 3.23  
Postes

Catégorie	Effectif approuvé pour 2020 <sup>a</sup>	Changements			Total	Effectif proposé pour 2021 <sup>a</sup>
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres catégories de personnel		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>						
SGA	1	–	–	–	–	1
SSG	3	–	–	–	–	3
D-2	9	–	–	–	–	9
D-1	16	–	–	–	–	16
P-5	41	–	–	–	–	41
P-4	53	–	–	–	–	53
P-3	40	–	–	–	–	40
P-2/1	21	–	–	–	–	21
<b>Total partiel</b>	<b>184</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>184</b>
<b>Services généraux</b>						
1 <sup>re</sup> classe	5	–	–	–	–	5
Autres classes	86	–	–	–	–	86
<b>Total partiel</b>	<b>91</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>91</b>
<b>Autres catégories de personnel</b>						
Agent local	2	–	–	–	–	2
<b>Total partiel</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>277</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>277</b>

<sup>a</sup> Y compris quatre postes temporaires [1 P-5 et 3 G(AC)].

- 3.115 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2021 dans les tableaux 3.24 à 3.26 et la figure 3.X.
- 3.116 Comme le montre le tableau 3.24 1), les ressources proposées pour 2021 s'élèvent globalement à 46 266 700 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

#### Ressources extrabudgétaires

- 3.117 Comme le montrent les tableaux 3.24 2) et 3.25 2), le Bureau reçoit des ressources extrabudgétaires en espèces, qui complètent les ressources du budget ordinaire et continuent d'être cruciales pour l'exécution de ses mandats. En 2021, il devrait bénéficier de ressources en espèces d'un montant estimé à 38 143 400 dollars, dont 76 postes, qui serviront à l'exécution des principales activités dont il est chargé, à savoir les missions d'assistance électorale, l'appui à la médiation et l'analyse politique en soutien aux bons offices du Secrétaire général. Ces ressources représentent 44,5 % des ressources totales du Département.

Tableau 3.24

**Évolution des ressources financières, par composante et sous-programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2021 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres catégories de personnel	Total	Pourcentage			
A. Organes directeurs	78,1	112,3	–	–	–	–	–	112,3	2,1	114,4
B. Direction exécutive et administration	2 939,0	1 575,0	–	–	–	–	–	1 575,0	44,6	1 619,6
C. Programme de travail										
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	23 115,4	23 928,6	–	–	–	–	–	23 928,6	723,2	24 651,8
2. Assistance électorale	3 595,8	3 805,8	–	–	–	–	–	3 805,8	113,1	3 918,9
3. Affaires du Conseil de sécurité	7 069,3	6 926,0	–	–	–	–	–	6 926,0	197,6	7 123,6
4. Décolonisation	868,5	821,0	–	–	–	–	–	821,0	24,1	845,1
5. Question de Palestine	2 581,8	2 688,5	–	–	–	–	–	2 688,5	71,5	2 760,0
6. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	3 267,2	3 544,4	–	–	–	–	–	3 544,4	104,7	3 649,1
7. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	148,6	295,5	–	–	–	–	–	295,5	3,3	298,8
<b>Total partiel (C)</b>	<b>40 646,6</b>	<b>42 009,8</b>						<b>42 009,8</b>	<b>1 237,5</b>	<b>43 247,3</b>
D. Appui au programme	2 436,2	2 569,6	–	–	–	–	–	2 569,6	56,4	2 626,0
<b>Total partiel (1)</b>	<b>46 099,8</b>	<b>46 266,7</b>	–	–	–	–	–	<b>46 266,7</b>	<b>1 340,6</b>	<b>47 607,3</b>

2) *Ressources extrabudgétaires*

	2019 (dépenses effectives)	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
A. Organes directeurs	263,9	275,0	275,0
B. Direction exécutive et administration	5 027,5	5 567,0	5 567,0
C. Programme de travail	25 456,0	29 756,6	29 756,6
D. Appui au programme	1 251,3	2 544,8	2 544,8
<b>Total partiel (2)</b>	<b>31 998,7</b>	<b>38 143,4</b>	<b>38 143,4</b>
<b>Total</b>	<b>78 098,5</b>	<b>84 410,1</b>	<b>85 750,7</b>

Tableau 3.25  
Évolution des postes, par composante et sous-programme

## 1) Budget ordinaire

	Changements				Total	Effectif proposé pour 2021
	Effectif approuvé pour 2020	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres catégories de personnel		
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	9	–	–	–	–	9
C. Programme de travail						
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	147	–	–	–	–	147
2. Assistance électorale	22	–	–	–	–	22
3. Affaires du Conseil de sécurité	48	–	–	–	–	48
4. Décolonisation	5	–	–	–	–	5
5. Question de Palestine	15	–	–	–	–	15
6. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	17	–	–	–	–	17
7. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	2	–	–	–	–	2
<b>Total partiel (C)</b>	<b>256</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>256</b>
D. Appui au programme	12	–	–	–	–	12
<b>Total partiel (1)</b>	<b>277</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>277</b>

## 2) Ressources extrabudgétaires

	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–
B. Direction exécutive et administration	8	8
C. Programme de travail	53	53
D. Appui au programme	15	15
<b>Total partiel (2)</b>	<b>76</b>	<b>76</b>
<b>Total</b>	<b>353</b>	<b>353</b>

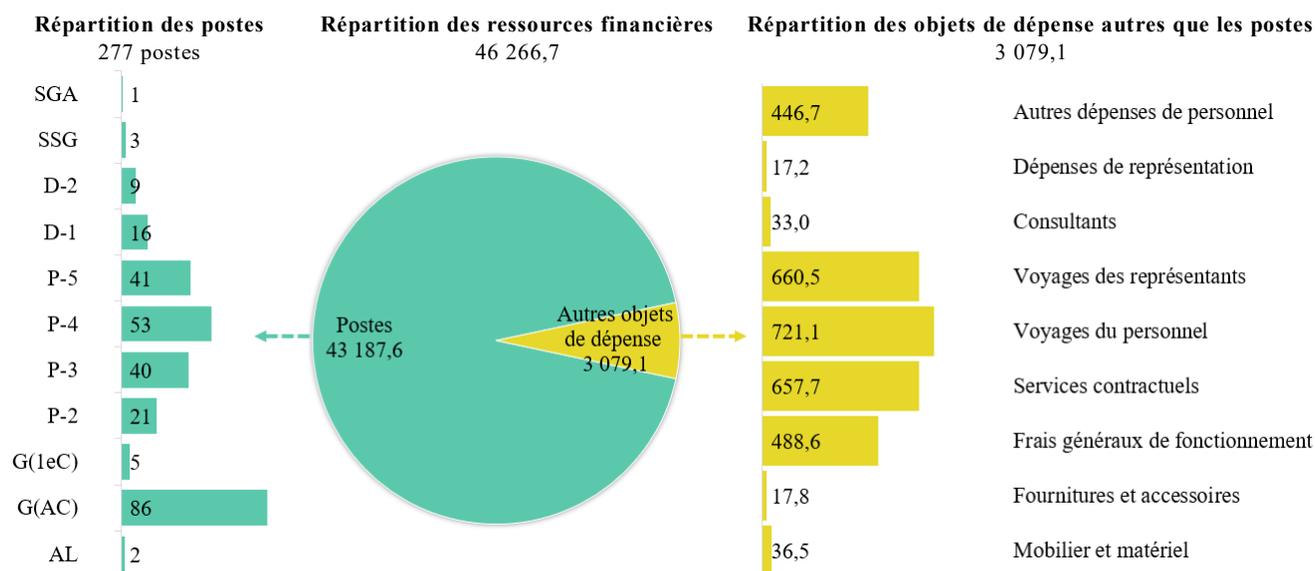
Tableau 3.26  
Évolution des ressources financières et des postes, par catégorie

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres catégories de personnel				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	40 734,5	43 187,6	–	–	–	–	–	43 187,6	
Autres objets de dépense	5 365,3	3 079,1	–	–	–	–	–	3 079,1	
<b>Total</b>	<b>46 099,8</b>	<b>46 266,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>46 266,7</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		184	–	–	–	–	–	184	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		93	–	–	–	–	–	93	
<b>Total</b>		<b>277</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>277</b>	

Figure 3.X  
Répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



### Organes directeurs

3.118 Les ressources demandées au titre de cette composante servent à financer les dépenses afférentes aux organes d'experts et organes intergouvernementaux permanents, aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et aux mécanismes intergouvernementaux dont le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix assure le service. On trouvera dans le tableau 3.27 des

informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 3.27

**Organes directeurs**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2020 (crédits ouverts)</i>	<i>2021 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Conseil de sécurité	Le Conseil de sécurité, un des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies aux termes de l'Article 7 de la Charte des Nations Unies, assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme prévu à l'Article 28 de la Charte, le Conseil est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. En sus des réunions ordinaires, le (la) président(e) du Conseil de sécurité peut convoquer des réunions du Conseil chaque fois qu'il ou elle le juge nécessaire, ainsi qu'à la demande d'un membre du Conseil et dans le contexte des Articles 11, 35 et 99 de la Charte. En vertu de l'Article 29 de la Charte, le Conseil de sécurité peut créer les organes subsidiaires qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions.	Mandat : Article 7 de la Charte des Nations Unies Composition : 15 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2021 : en continu	82,9	82,9
Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a été créé en application de la résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale. Il se réunit tout au long de l'année en fonction des besoins, et présente un rapport annuel à l'Assemblée générale. Dans le cadre des efforts qu'il fait en faveur de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (voir sous-programme 5), conformément à son mandat, le Comité participe à des réunions, envoie des délégations en mission et, selon les besoins, invite des personnalités ou des experts de renom. Le mandat du Comité, qui s'est élargi au fil des ans, a été réaffirmé tout récemment par l'Assemblée dans sa résolution 74/12.	Mandat : résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale Composition : 26 membres de gouvernements et 21 observateurs Nombre de sessions en 2021 : 7	29,4	29,4
Comité d'état-major		Mandat : Article 47 de la Charte Composition : 5 Nombre de sessions en 2021 : en continu	—	—
Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure		Mandat : juin 1993 (aucune décision officielle n'a été prise) Composition : 15 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2021 : en continu	—	—

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2020 (crédits ouverts)</i>	<i>2021 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix		Mandat : déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 31 janvier 2001 ( <a href="#">S/PRST/2001/3</a> ) Composition : s.o. Nombre de sessions en 2021 : s.o.	–	–
Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique		Mandat : note du Président du Conseil de sécurité datée du 1 <sup>er</sup> mars 2002 ( <a href="#">S/2002/207</a> ) Composition : 15 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2021 : en continu		
Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés		Mandat : résolution <a href="#">1612 (2005)</a> du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2021 : en continu	–	–
Groupe de travail créé par la résolution <a href="#">1566 (2004)</a>		Mandat : résolution <a href="#">1566 (2004)</a> du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2021 : en continu	–	–
Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux		Mandat : 4161 <sup>e</sup> séance du Conseil de sécurité, tenue le 20 juin 2000 (aucune décision officielle n'a été prise) Composition : 15 Nombre de sessions en 2021 : en continu	–	–
Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution <a href="#">751 (1992)</a> sur la Somalie		Mandat : résolution <a href="#">751 (1992)</a> du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2021 : en continu	–	–
Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions <a href="#">1267 (1999)</a> , <a href="#">1989 (2011)</a> et <a href="#">2253 (2015)</a> concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés		Mandat : résolutions <a href="#">1267 (1999)</a> , <a href="#">1989 (2011)</a> et <a href="#">2253 (2015)</a> du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2021 : en continu	–	–
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">1518 (2003)</a>		Mandat : résolution <a href="#">1518 (2003)</a> du Conseil de sécurité	–	–

**Titre II Affaires politiques**

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2020 (crédits ouverts)</i>	<i>2021 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
		Composition : 15 Nombre de sessions en 2021 : en continu		
	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">1636 (2005)</a>	Mandat : résolution <a href="#">1636 (2005)</a> du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2021 : en continu	–	–
	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">1718 (2006)</a>	Mandat : résolution <a href="#">1718 (2006)</a> du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2021 : en continu	–	–
	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">1970 (2011)</a> concernant la Libye	Mandat : résolution <a href="#">1970 (2011)</a> du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2021 : en continu	–	–
	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">1988 (2011)</a>	Mandat : résolution <a href="#">1988 (2011)</a> du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2021 : en continu	–	–
	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">2127 (2013)</a> concernant la République centrafricaine	Mandat : résolution <a href="#">2127 (2013)</a> du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2021 : en continu	–	–
	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">2048 (2012)</a> concernant la Guinée-Bissau	Mandat : résolution <a href="#">2048 (2012)</a> du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2021 : en continu	–	–
	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">2140 (2014)</a>	Mandat : résolution <a href="#">2140 (2014)</a> du Conseil de sécurité Composition : 5 Nombre de sessions en 2021 : en continu	–	–
	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">2206 (2015)</a> concernant le Soudan du Sud	Mandat : résolution <a href="#">2206 (2015)</a> du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2021 : en continu	–	–

### Chapitre 3 Affaires politiques

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2020 (crédits ouverts)</i>	<i>2021 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan		Mandat : résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2021 : en continu	–	–
Application de la résolution 2231 (2015)		Mandat : résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2021 : en continu	–	–
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali		Mandat : résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2021 : en continu	–	–
Commission de consolidation de la paix	La Commission de consolidation de la paix est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et un organe consultatif intergouvernemental qui appuie l'action menée en faveur de la paix dans les pays touchés par un conflit. Elle renforce la capacité de la communauté internationale d'appuyer les initiatives nationales de consolidation et de pérennisation de la paix. Y siègent 31 pays sélectionnés ou élus parmi les membres de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, ou figurant parmi ceux dont la contribution financière est la plus élevée ou parmi les principaux pays fournisseurs de contingents.	Mandat : résolution 60/180 de l'Assemblée générale Composition : 31 représentants de gouvernements et 55 experts Nombre de sessions en 2021 : en continu	–	–
<b>Total</b>			<b>112,3</b>	<b>112,3</b>

3.119 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 112 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 3.28 et la figure 3.XI.

Tableau 3.28

**Organes directeurs : évolution des ressources financières**

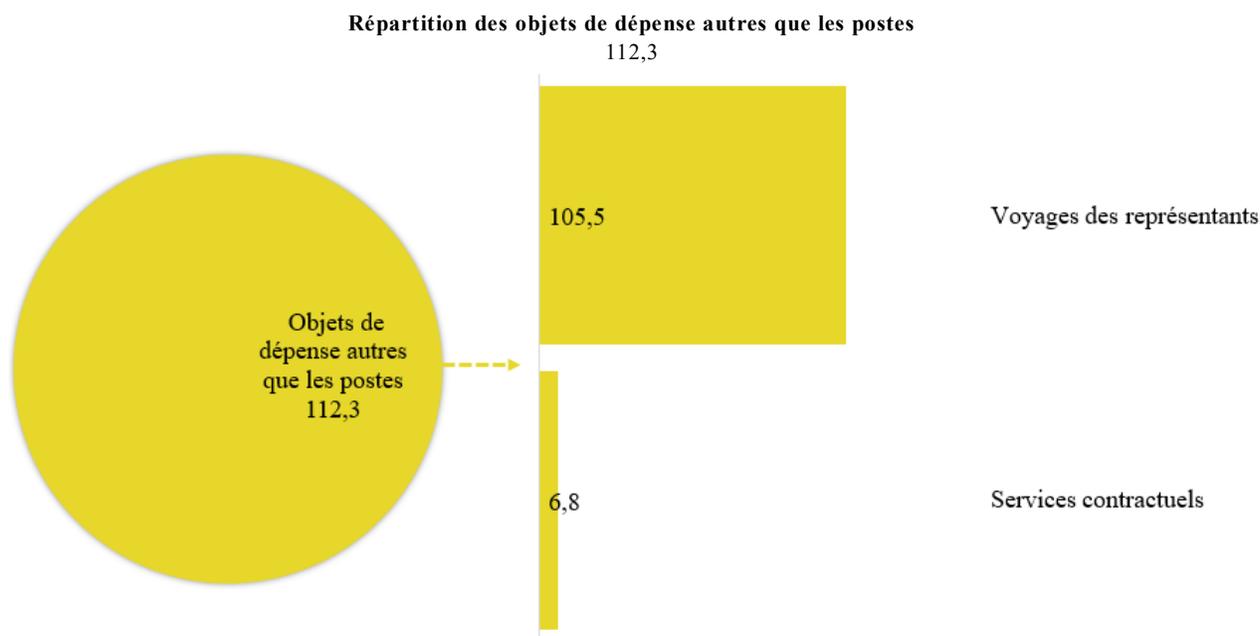
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres catégories de personnel	Total Pourcentage	
Objets de dépense autres que les postes	78,1	112,3	–	–	–	–	112,3
<b>Total</b>	<b>78,1</b>	<b>112,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>112,3</b>

Figure 3.XI

**Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

**Direction exécutive et administration**

- 3.120 Le Bureau de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix assure la direction, la supervision et la gestion d'ensemble des activités du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix telles qu'elles découlent des mandats qui lui sont prescrits et de son programme de travail approuvé. Depuis que la réforme de l'architecture de paix et de sécurité de l'Organisation est devenue effective, en janvier 2019, la Secrétaire générale adjointe est chargée – en plus de diriger le Département – de fournir au Secrétaire général, en coordination avec le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, des conseils et un appui en ce qui concerne toutes les questions politiques, chaque fois que nécessaire ; de superviser, tout en adressant des conseils et des directives à caractère politique à leur encadrement, les missions politiques spéciales qui relèvent de la compétence du Département, y compris les envoyés et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général ; de diriger et d'administrer, au nom du Secrétaire général, les activités diplomatiques liées à la prévention, à la maîtrise et au règlement des conflits et des

différents, notamment la diplomatie préventive, la médiation politique et le rétablissement, la consolidation et la pérennisation de la paix ; de jouer le rôle de coordonnatrice des Nations Unies pour toutes les questions relatives à l'assistance électorale ; de superviser la fourniture de services d'appui technique et de services de secrétariat au Conseil de sécurité (s'agissant notamment des missions politiques spéciales relevant du groupe thématique II – équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes) et à l'Assemblée générale ainsi qu'aux organes subsidiaires compétents. En étroite concertation avec le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix dispense des conseils et définit des orientations stratégiques à l'intention des sous-secrétaires généraux qui exercent des responsabilités de portée régionale dans des domaines relevant de son Département.

- 3.121 Chargé d'épauler la Secrétaire générale adjointe dans l'exercice de ses fonctions de contrôle et de gestion, son Bureau comprend le (la) Chef du Bureau, les coordonnateurs des divisions régionales et thématiques et ceux chargés de la planification et des budgets dans les missions politiques spéciales, des documents d'information destinés à la direction de l'Organisation, et des activités de suivi et d'évaluation, ainsi que de petites équipes chargées de gérer la communication stratégique et les relations avec les donateurs. Comme suite aux demandes formulées par plusieurs entités du système des Nations Unies, le Bureau de la Secrétaire générale adjointe communique des directives propres à faciliter une coopération et une coordination étroites avec les entités du Secrétariat et les organismes, fonds et programmes pour tout ce qui touche à la paix et à la sécurité.
- 3.122 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), le Département incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2019, il a continué de réduire son empreinte carbone en organisant des activités de renforcement des capacités à l'intention du personnel des missions directement sur le terrain, dans les régions concernées, plutôt qu'au Siège, en ayant plus systématiquement recours aux dossiers sur support électronique et aux communications électroniques, pour réduire la quantité de papier utilisée à des fins d'impressions et de photocopie, ainsi qu'à la visioconférence pour limiter autant que possible les voyages du personnel. En 2021, le Département prendra de plus en plus d'initiatives à ces divers titres.
- 3.123 On trouvera dans le tableau 3.29 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Après avoir analysé les procédures relatives aux voyages et cherché les moyens d'éliminer les goulets d'étranglement, le Département s'est employé à normaliser et à simplifier la procédure de demande et d'approbation des voyages officiels de sorte que l'achat des billets prenne moins de temps, sans pour autant modifier les étapes requises de l'autorisation et de la certification. En ce qui concerne les voyages effectués par les hauts responsables de la direction exécutive et de l'administration, qui sont étroitement liés à la prévention des conflits, aux bons offices et à l'intervention face à une crise, ils sont souvent planifiés à court délai. Dans un certain nombre de cas, les détails du voyage sont fixés à la dernière minute ou doivent être modifiés peu de temps avant le départ ; ces changements peuvent concerner l'itinéraire ou la destination et en certaines circonstances, c'est la réservation ou l'annulation d'un billet qui est faite au pied levé.

Tableau 3.29  
Respect des délais

(En pourcentage)

	2019 (taux prévu)	2019 (taux effectif)	2020 (taux prévu)	2021 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	94	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	33	100	100

3.124 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 1 575 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 3.30 et la figure 3.XII.

Tableau 3.30  
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

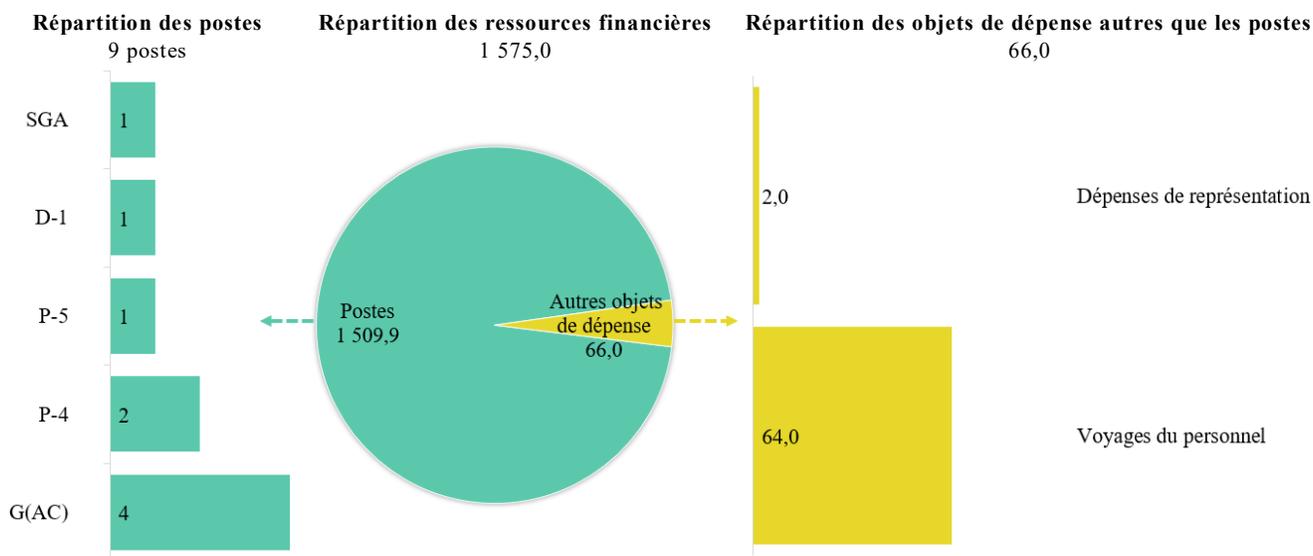
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives) <sup>a</sup>	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres catégories de personnel	Total Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	1 341,6	1 509,0	–	–	–	–	1 509,0
Autres objets de dépense	1 597,4	66,0	–	–	–	–	66,0
<b>Total</b>	<b>2 939,0</b>	<b>1 575,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 575,0</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	–	–	–	–	5
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	4
<b>Total</b>		<b>9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9</b>

<sup>a</sup> Y compris un montant de 1 504 300 dollars financé au titre des engagements que le Secrétaire général est autorisé à contracter en application des dispositions relatives aux dépenses imprévues et extraordinaires.

Figure 3.XII  
**Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

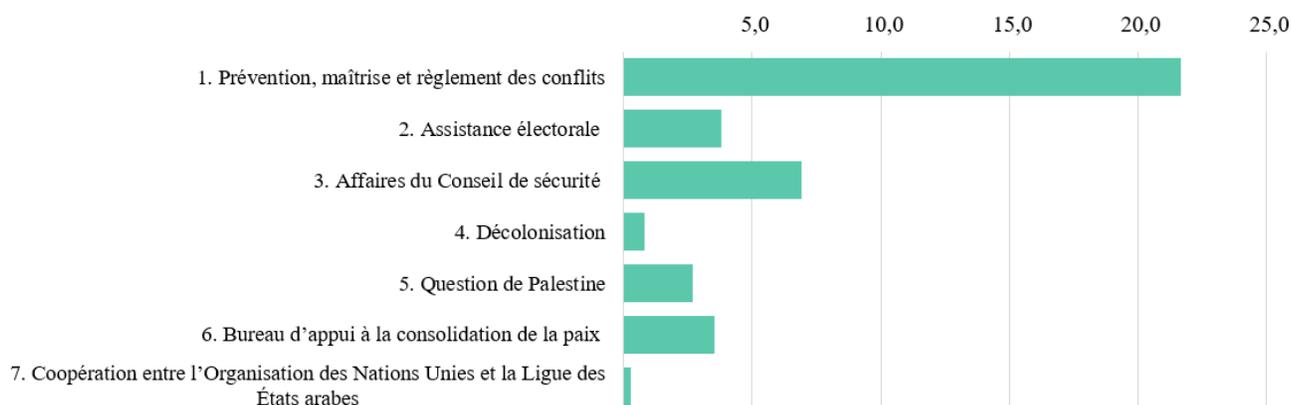


### Programme de travail

3.125 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 42 009 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme dans la figure 3.XIII.

Figure 3.XIII  
**Répartition des ressources proposées pour 2021, par sous-programme**

(En millions de dollars des États-Unis)



### Sous-programme 1 Prévention, maîtrise et règlement des conflits

3.126 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 23 928 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020.

On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2021 dans le tableau 3.31 et la figure 3.XIV.

Tableau 3.31

**Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

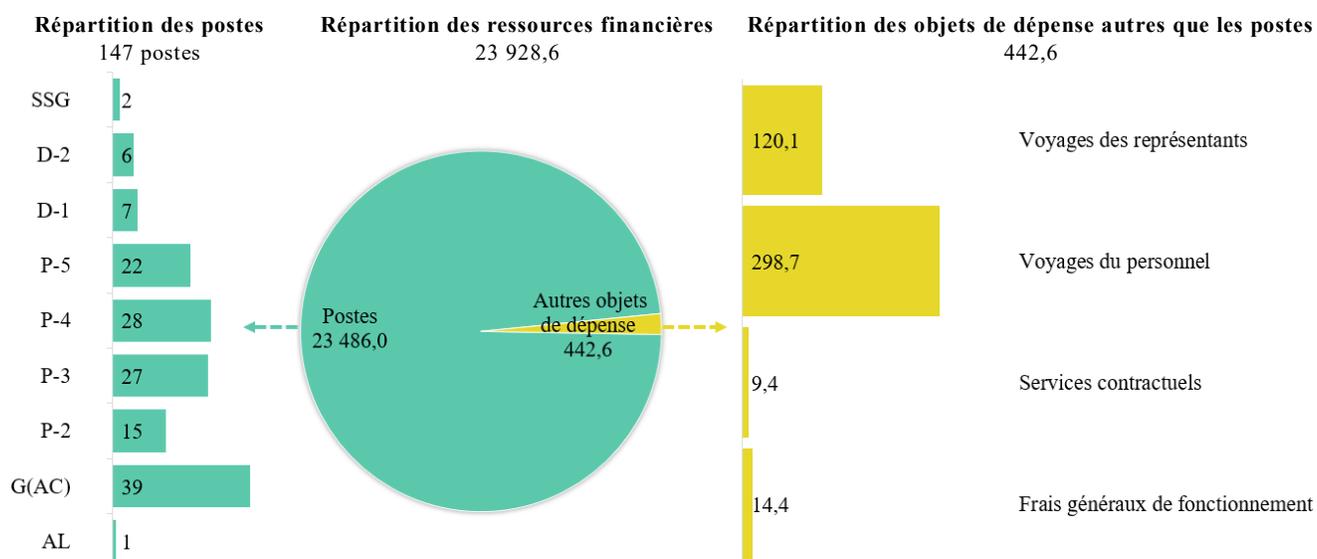
	2019 (dépenses effectives) <sup>a</sup>	2020 (crédits ouverts)	Changements		Total	Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	21 979,5	23 486,0	–	–	–	–	23 486,0
Autres objets de dépense	1 135,9	442,6	–	–	–	–	442,6
<b>Total</b>	<b>23 115,4</b>	<b>23 928,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>23 928,6</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		107	–	–	–	–	107
Agents des services généraux et des catégories apparentées		40	–	–	–	–	40
<b>Total</b>		<b>147</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>147</b>

<sup>a</sup> Y compris un montant de 517 100 dollars financé au titre des engagements que le Secrétaire général est autorisé à contracter en application des dispositions relatives aux dépenses imprévues et extraordinaires.

Figure 3.XIV

**Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



## Sous-programme 2 Assistance électorale

3.127 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 3 805 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2021 dans le tableau 3.32 et la figure 3.XV.

Tableau 3.32

### Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

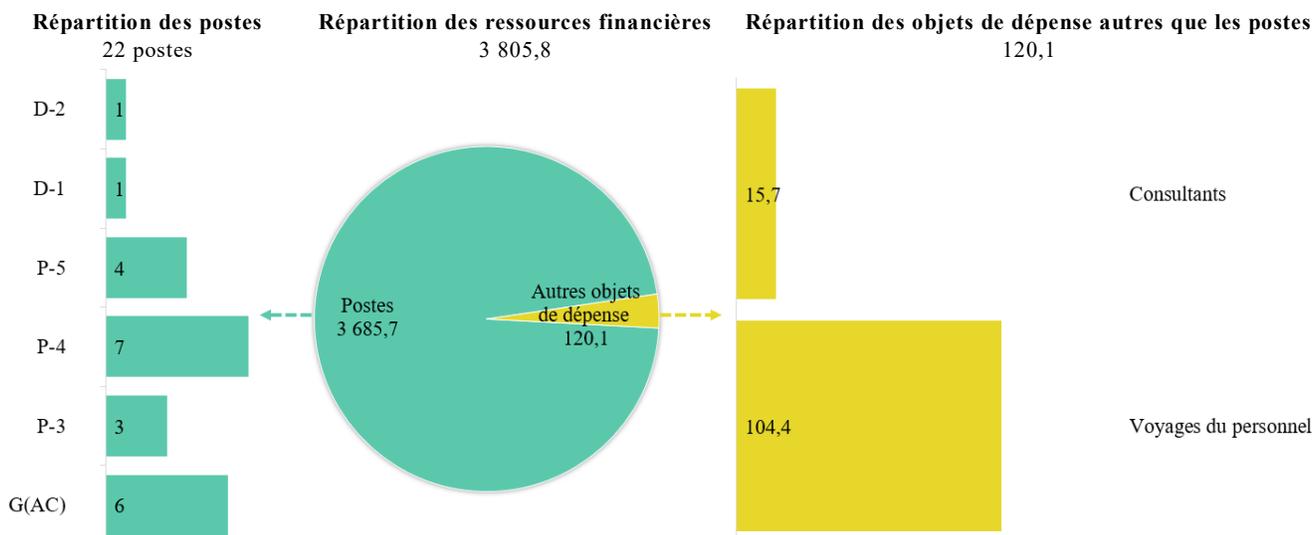
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres catégories de personnel	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	3 412,0	3 685,7	–	–	–	–	3 685,7
Autres objets de dépense	183,8	120,1	–	–	–	–	120,1
<b>Total</b>	<b>3 595,8</b>	<b>3 805,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3 805,8</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		16	–	–	–	–	16
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	6
<b>Total</b>		<b>22</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>22</b>

Figure 3.XV

### Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



### Sous-programme 3 Affaires du Conseil de sécurité

3.128 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 6 926 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2021 dans le tableau 3.33 et la figure 3.XVI.

Tableau 3.33

#### Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

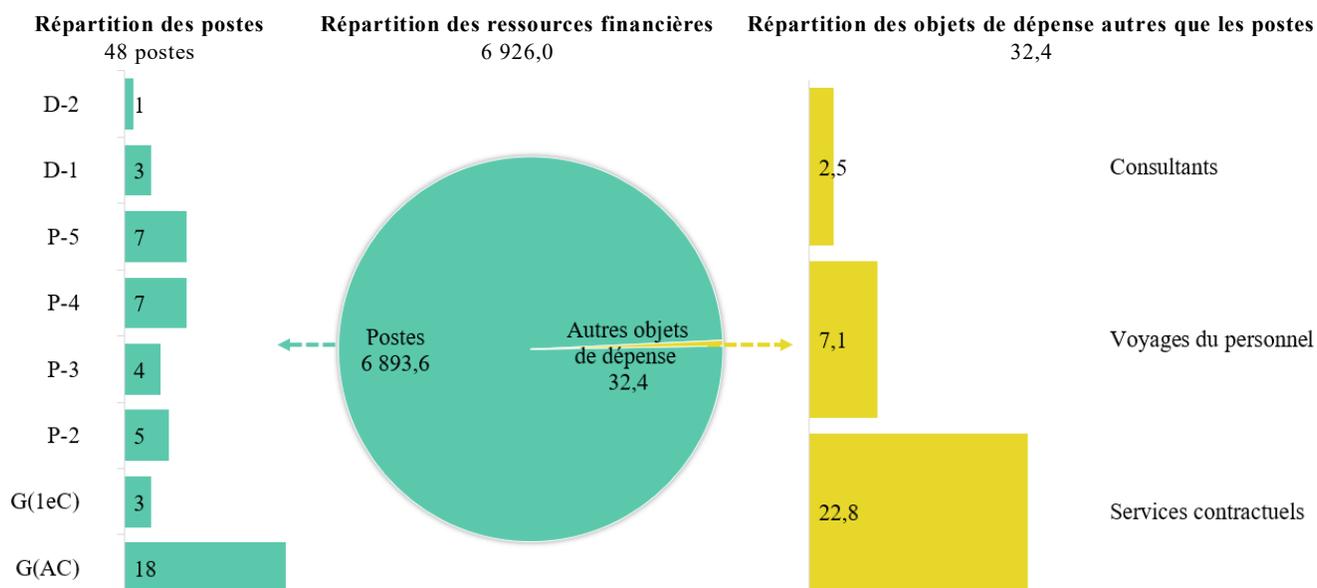
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres catégories de personnel	Total Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	6 936,9	6 893,6	–	–	–	–	6 893,6
Autres objets de dépense	132,4	32,4	–	–	–	–	32,4
<b>Total</b>	<b>7 069,3</b>	<b>6 926,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6 926,0</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		27	–	–	–	–	27
Agents des services généraux et des catégories apparentées		21	–	–	–	–	21
<b>Total</b>		<b>48</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>48</b>

Figure 3.XVI

#### Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



### Sous-programme 4 Décolonisation

3.129 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 821 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2021 dans le tableau 3.34 et la figure 3.XVII.

Tableau 3.34

#### Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

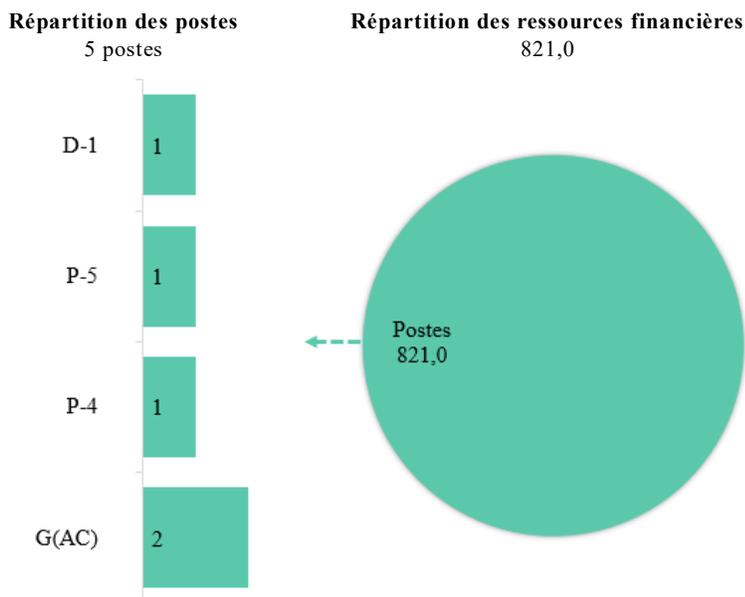
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres catégories de personnel	Total Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	868,5	821,0	–	–	–	–	821,0
<b>Total</b>	<b>868,5</b>	<b>821,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>821,0</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	2
<b>Total</b>		<b>5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>

Figure 3.XVII

#### Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



## Sous-programme 5 Question de Palestine

3.130 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 2 688 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2021 dans le tableau 3.35 et la figure 3.XVIII.

Tableau 3.35

### Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

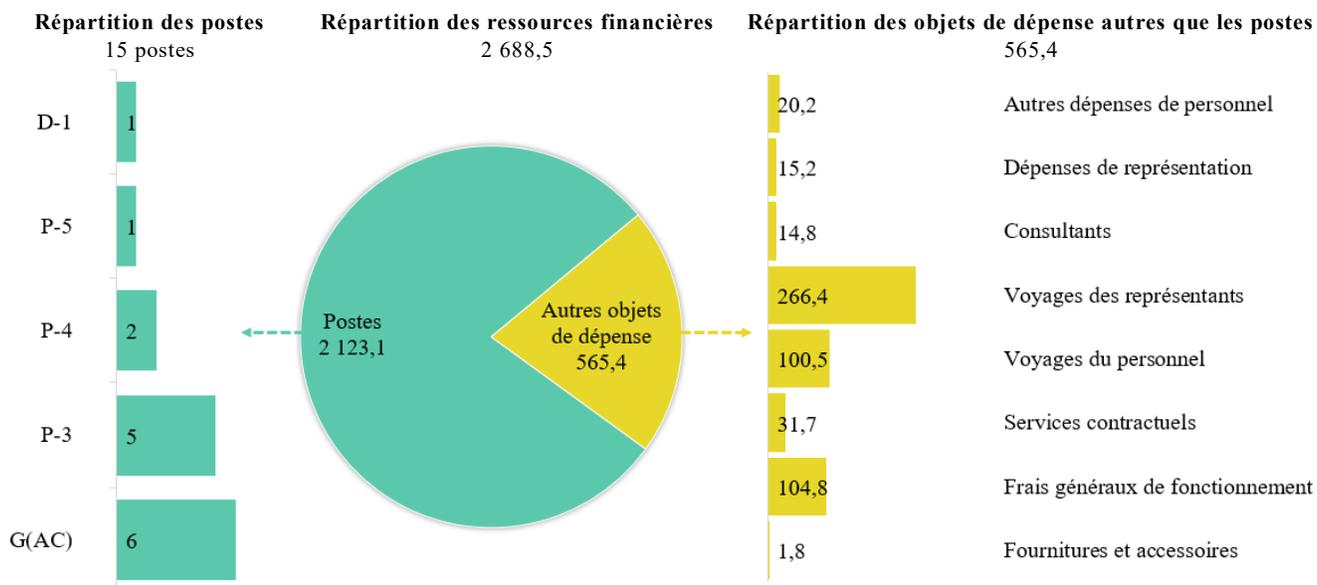
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres catégories de personnel	Total Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	1 986,1	2 123,1	–	–	–	–	2 123,1
Autres objets de dépense	595,7	565,4	–	–	–	–	565,4
<b>Total</b>	<b>2 581,8</b>	<b>2 688,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 688,5</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6					6
<b>Total</b>		<b>15</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>15</b>

Figure 3.XVIII

### Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



### Sous-programme 6 Bureau d'appui à la consolidation de la paix

3.131 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 3 544 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2021 dans le tableau 3.36 et la figure 3.XIX.

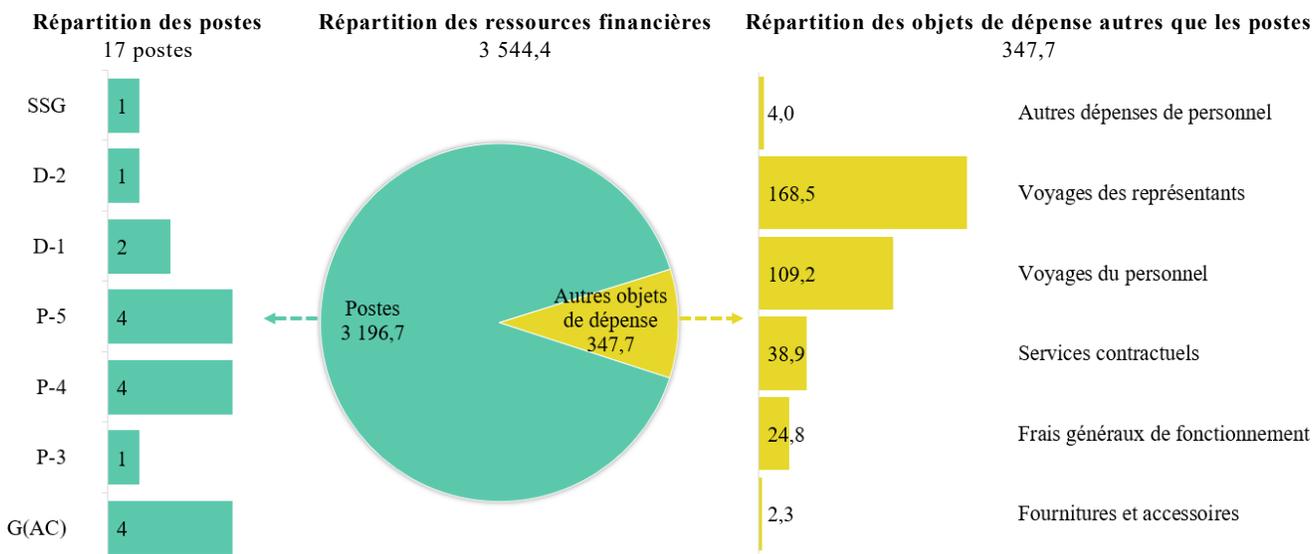
Tableau 3.36  
**Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres catégories de personnel	Total Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	2 981,2	3 196,7	–	–	–	–	3 196,7
Autres objets de dépense	286,0	347,7	–	–	–	–	347,7
<b>Total</b>	<b>3 267,2</b>	<b>3 544,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3 544,4</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		13	–	–	–	–	13
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	4
<b>Total</b>		<b>17</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>17</b>

Figure 3.XIX  
**Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



## Sous-programme 7 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes

3.132 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 295 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2021 dans le tableau 3.37 et la figure 3.XX.

Tableau 3.37

### Sous-programme 7 : évolution des ressources financières et des postes

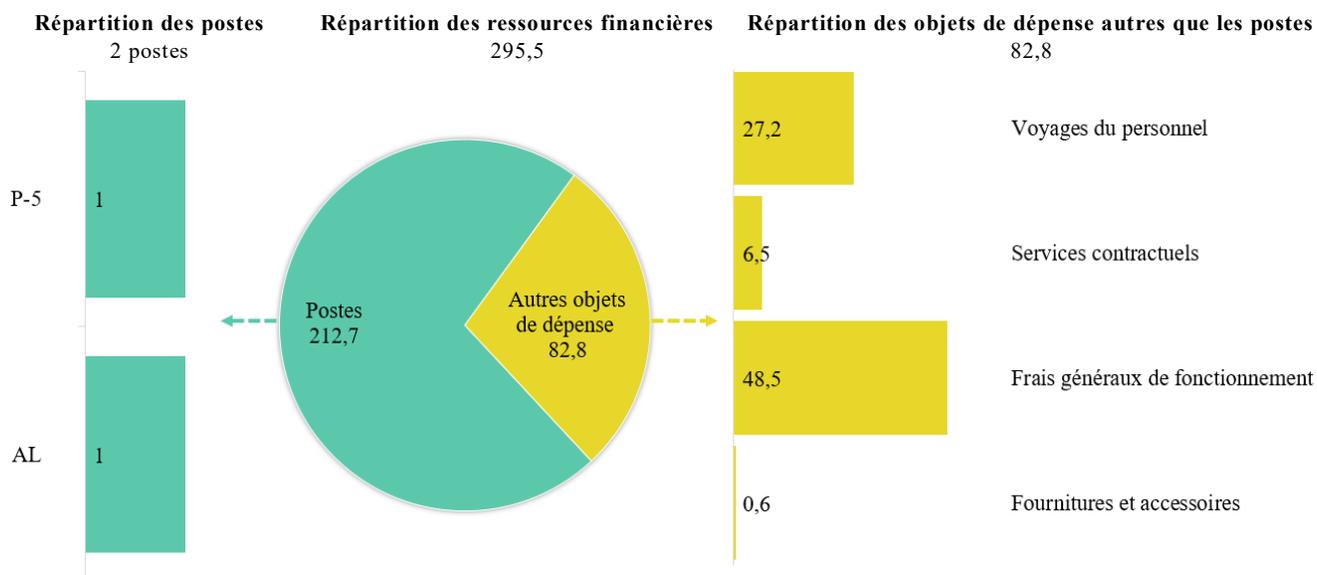
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres catégories de personnel	Total Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	103,6	212,7	–	–	–	–	212,7
Autres objets de dépense	45,0	82,8	–	–	–	–	82,8
<b>Total</b>	<b>148,6</b>	<b>295,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>295,5</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		1	–	–	–	–	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	1
<b>Total</b>		<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>

Figure 3.XX

### Sous-programme 7 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



## Appui au programme

- 3.133 La composante Appui au programme est gérée par le Service administratif du Département. Celui-ci fournit les services centralisés d'administration, de gestion et d'appui au programme nécessaires à l'exécution des activités dont le Département est chargé. Il prête assistance à la Secrétaire générale adjointe à divers titres : l'établissement des projets de plan-programme annuel, l'établissement et le suivi de l'exécution du budget-programme ; la gestion des fonds d'affectation spéciale et des ressources extrabudgétaires ; les services d'appui qui relèvent de sa compétence aux fins suivantes : utilisation optimale des ressources humaines et planification, contrôle et coordination des ressources nécessaires à l'administration générale. Le Service fournit également un appui administratif et logistique à plusieurs représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général, y compris à certaines missions politiques spéciales des groupes thématiques I et II. Il répond en outre aux besoins informatiques du Département, notamment pour ce qui est de l'entretien et de la modernisation du matériel informatique et de la mise à jour des applications utilisées.
- 3.134 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 2 569 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2021 dans le tableau 3.38 et la figure 3.XXI.

Tableau 3.38

### Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

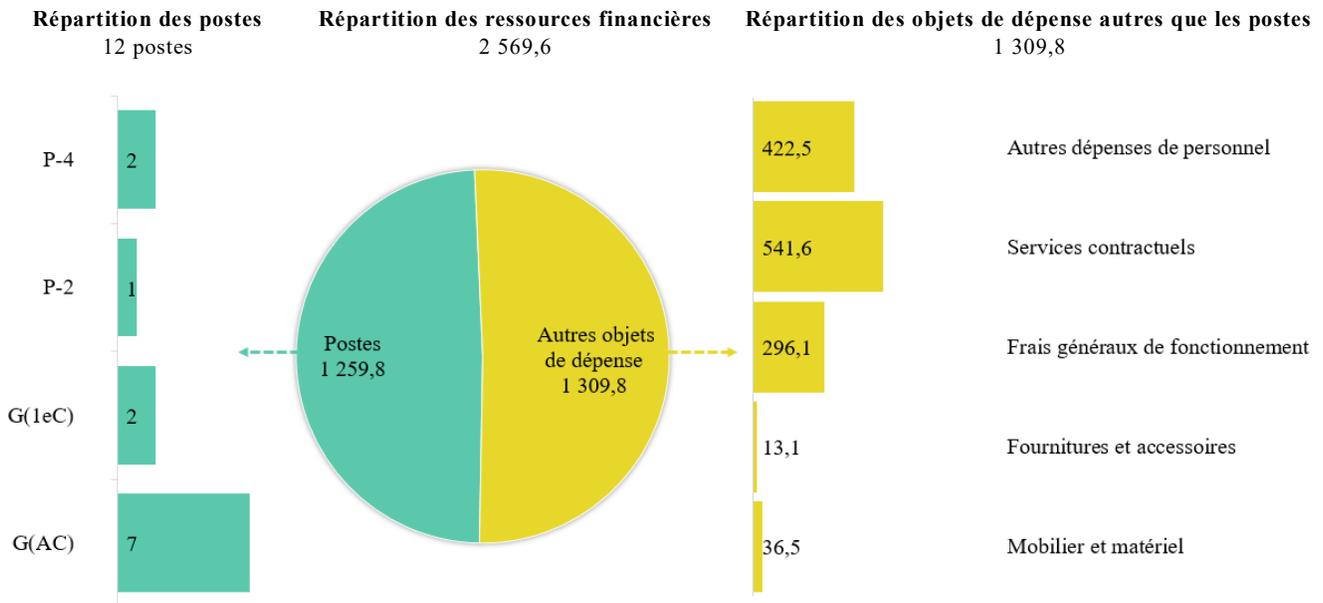
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres catégories de personnel	Total Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	1 125,2	1 259,8	–	–	–	–	1 259,8
Autres objets de dépense	1 311,0	1 309,8	–	–	–	–	1 309,8
<b>Total</b>	<b>2 436,2</b>	<b>2 569,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 569,6</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	9
<b>Total</b>		<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>12</b>

Figure 3.XXI

**Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis)



## II. Missions politiques spéciales

*Ressources nécessaires : 706 772 600 dollars*

3.135 Les ressources demandées au titre des 39 missions politiques spéciales pour 2021 s'élèvent à 706 772 600 dollars, et seraient complétées par des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 11 344 800 dollars. Le montant demandé permettrait de financer l'exécution des mandats des missions politiques spéciales dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle. Des renseignements plus détaillés sur les ressources demandées pour 2021 figurent dans les rapports du Secrétaire général consacrés aux missions politiques spéciales ([A/75/6 \(Sect. 3\)](#)/Add.1 à 6).

---

### III. Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

#### Avant-propos

Le Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a pour mandat de soutenir les négociations visant à mettre fin au conflit israélo-palestinien sur la base de la solution des deux États et de coordonner les activités du système des Nations Unies en vue de répondre aux besoins du peuple palestinien. L'objectif général reste le retour des parties à des négociations constructives sur la base des résolutions pertinentes des organes de l'ONU, du droit international et des accords bilatéraux.

Toutefois, plus de 25 ans après la signature des Accords d'Oslo, l'instabilité de la situation sur le terrain est exacerbée par l'absence de volonté politique de résoudre le conflit, la poursuite des activités de peuplement, la menace d'annexion unilatérale de certaines parties de la Cisjordanie occupée, la division intrapalestinienne et le risque permanent de conflit à Gaza. En raison de la lassitude grandissante des donateurs et des troubles régionaux généralisés, la viabilité de la solution des deux États est de plus en plus compromise.

Sans perdre de vue son objectif politique, le Bureau se concentre donc également sur les tâches plus urgentes que représentent la prévention d'un autre conflit armé à Gaza, l'appui à la réconciliation intrapalestinienne, y compris la tenue d'élections attendues depuis longtemps en Palestine, et la coordination des opérations humanitaires et des activités de développement menées par l'équipe de pays des Nations Unies pour répondre aux besoins des plus vulnérables.

Les années 2018 et 2019 ont vu de nombreuses flambées d'escalades violentes à Gaza, qui ont entraîné la destruction de biens et des souffrances humaines pour la population civile palestinienne, y compris les enfants, dont les vies ont été marquées par des blocages paralysants et plus d'une décennie sous le contrôle du Hamas. Les communautés israéliennes des environs continuent de vivre dans la crainte de tirs de roquettes et d'autres attaques violentes de la part de militants basés à Gaza. Pendant ce temps, en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, le Bureau a constaté que les implantations israéliennes illégales, la démolition et la saisie de structures appartenant à des Palestiniens, les restrictions imposées au développement palestinien et les violences quotidiennes se poursuivaient.

Le Bureau a entrepris des efforts de diplomatie préventive et de médiation pour désamorcer les tensions et favoriser l'entente en vue de rétablir le calme à Gaza. Il a également mené des initiatives de collecte de fonds auprès des donateurs afin de mettre en œuvre des projets humanitaires et économiques urgents pour maintenir le fonctionnement de services essentiels et améliorer la vie de la population.

Notre objectif commun demeure d'alléger les souffrances de la population, de restaurer l'espoir et la confiance, de sortir de l'impasse politique actuelle et de continuer d'œuvrer en faveur du retour des parties à des négociations constructives en vue d'un règlement juste, durable et global du conflit israélo-palestinien.

Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient  
(*Signé*) Nickolay E. **Mladenov**

## **A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**

### **Orientations générales**

#### **Mandats et considérations générales**

- 3.136 En tant qu'organe référent pour le processus de paix au Moyen-Orient dans le système des Nations Unies, le Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) pour le processus de paix au Moyen-Orient est chargé d'assurer la coordination des activités entreprises pour répondre de manière adéquate aux besoins du peuple palestinien et de mobiliser une assistance financière, technique et économique à cet effet. Son mandat continue d'être guidé par les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives au processus de paix au Moyen-Orient, notamment les résolutions 48/213 et 49/88 de l'Assemblée et les résolutions 1860 (2009) et 2334 (2016) du Conseil. Le conflit irrésolu entre Israël et la Palestine aggrave les troubles au Moyen-Orient et continue de menacer la paix et la sécurité internationales. Alors que la violence et les tensions continuent de couvrir à Gaza et dans le reste du Territoire palestinien occupé, le Bureau mène sans relâche une action diplomatique pour atténuer les menaces tangibles à la sécurité et prévenir les conflits armés, faire face aux graves conséquences humanitaires et encourager la participation des parties et de la communauté internationale, l'objectif étant de progresser sur la voie d'un règlement politique fondé sur l'existence de deux États.

### **Programme de travail**

#### **Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient**

##### **Objectif**

- 3.137 L'objectif auquel le Bureau contribue est de parvenir à un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien, fondé sur la solution des deux États, et d'améliorer la situation socioéconomique du peuple palestinien.

##### **Stratégie**

- 3.138 Pour favoriser un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien fondé sur la solution des deux États, le Bureau prendra les mesures suivantes : a) dialoguer avec Israël, en encourageant le Gouvernement à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des résolutions des organes de l'ONU et du droit international, notamment en cessant les activités de colonisation et en mettant fin à la démolition et à la saisie de structures appartenant aux Palestiniens et aux expulsions ; b) travailler avec les autorités israéliennes et promouvoir la mise en œuvre de changements politiques importants, y compris dans la zone C de la Cisjordanie occupée, en particulier le transfert de responsabilités civiles accrues à l'Autorité palestinienne, conformément aux Accords d'Oslo ; c) dialoguer avec les interlocuteurs israéliens et palestiniens pour les encourager à actualiser les relations économiques entre Israël et l'Autorité palestinienne établies par le Protocole de Paris ; d) dialoguer avec les dirigeants palestiniens pour les inciter à organiser des élections législatives et présidentielles attendues depuis longtemps et leur fournir une assistance électorale ; e) en étroite coopération avec l'Égypte, appuyer les efforts de réconciliation dans le but de réunir Gaza et la Cisjordanie sous une autorité nationale palestinienne unique, légitime et démocratique ; f) collaborer avec les responsables politiques, les dignitaires religieux et les dirigeants communautaires pour prévenir la violence, l'incitation à la violence et d'autres actions provocatrices sur le terrain ; g) continuer de renforcer le dialogue avec les acteurs régionaux et

internationaux, notamment par l'intermédiaire du Quatuor pour le Moyen-Orient, dans le cadre des efforts de paix plus larges, y compris s'agissant de préserver le consensus international sur la solution des deux États. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : faire avancer des négociations constructives visant à résoudre le conflit israélo-palestinien sur la base de la solution des deux États. Parmi les résultats déjà obtenus, citons un dialogue positif entre les interlocuteurs israéliens et palestiniens sur la possibilité d'actualiser les relations économiques entre Israël et l'Autorité palestinienne, des efforts de diplomatie préventive visant à éviter une nouvelle escalade militaire à Gaza, les bons offices visant à parvenir à un accord intrapalestinien en vue de la tenue d'élections législatives et présidentielles dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé et la fourniture d'un soutien technique à la Commission électorale centrale palestinienne, ainsi que la participation régulière des interlocuteurs régionaux, notamment l'Égypte et la Jordanie, aux efforts de paix.

- 3.139 Pour contribuer à l'amélioration de la situation socioéconomique du peuple palestinien, le Bureau aidera l'Autorité palestinienne dans son programme d'édification de l'État en soutenant le renforcement des institutions et la prestation de services. Il dirigera la mise en œuvre de programmes d'aide qui répondent aux besoins de développement à court, moyen et long terme en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Il contribuera également aux efforts de diplomatie préventive à Gaza, notamment par la mise en œuvre de l'ensemble d'interventions humanitaires et économiques approuvé par le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, et échangera avec les institutions de développement internationales et régionales concernées pour coordonner la collecte de fonds et la définition des priorités. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de permettre des progrès dans la prévention des conflits armés et la poursuite de la mise en œuvre d'un ensemble complet de mesures de prévention des conflits. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le maintien d'un large consensus sur la voie à suivre dans la bande de Gaza, accompagné de la promesse faite par les donateurs internationaux de ressources supplémentaires à l'appui de l'ensemble de mesures approuvé par le Comité spécial de liaison, et l'augmentation de l'approvisionnement en électricité et ses retombées sur la situation humanitaire et économique, notamment grâce au fait que l'approvisionnement en électricité dans la bande de Gaza a plus que doublé et à la création de 37 000 emplois temporaires.

### **Facteurs externes pour 2021**

- 3.140 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- a) La solution des deux États demeure la seule option viable, conformément aux résolutions des organes de l'ONU et aux accords bilatéraux sur la question ;
  - b) Toutes les parties conservent la volonté politique de maintenir le cessez-le-feu à Gaza et appuient les efforts menés par le Bureau pour désamorcer le conflit ;
  - c) Les interlocuteurs israéliens et palestiniens et les parties prenantes régionales et internationales poursuivent le dialogue constructif et coopèrent avec le Bureau et l'équipe de pays des Nations Unies s'agissant de l'exécution des fonctions prescrites ;
  - d) Les États Membres apportent l'appui politique nécessaire et les donateurs fournissent une aide financière suffisante ;
  - e) Les conditions de sécurité dans la région sont favorables ;
  - f) La situation politique et les conditions de sécurité à Gaza permettent l'exécution des programmes d'aide humanitaire et de développement ;
  - g) Les Palestiniens progressent sur la voie de la réconciliation et de l'unité nationale ;

- h) Les parties commencent à prendre des mesures concrètes pour améliorer la situation sur le terrain, conformément aux recommandations formulées par le Quatuor dans son rapport en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016 (S/2016/595, annexe).
- 3.141 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités politiques et opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, en l'absence d'un processus de paix formel, le Bureau s'efforcera d'échanger plus régulièrement avec les groupes de femmes et de jeunes dans le cadre de ses activités de communication avec la société civile, afin de favoriser la prise en compte des questions de genre dans les initiatives de consolidation de la paix au niveau local, à l'appui de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.
- 3.142 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, en tant qu'unique envoyé du Quatuor sur le terrain, le (la) Coordonnateur(trice) spécial(e) représente le Secrétaire général au sein du Quatuor et favorise les échanges d'informations et la coordination au sein de la communauté internationale. Le Bureau continuera de promouvoir les efforts déployés par le Quatuor pour favoriser la reprise de négociations sérieuses sur les questions relatives au statut final, conformément aux résolutions des organes de l'ONU et aux accords bilatéraux sur la question. De plus, il continuera de participer activement aux activités du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens et de rendre compte à celui-ci deux fois par an. Il poursuivra également ses travaux de coordination avec les autres membres du Comité, notamment le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et le Bureau du Quatuor, de manière à permettre au Comité de formuler des recommandations efficaces à l'intention des deux parties concernant les mesures concrètes à adopter conformément aux objectifs du programme.
- 3.143 En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, le Bureau coordonne les activités menées par plus de 20 organismes, fonds et programmes des Nations Unies, résidents et non-résidents, pour répondre aux besoins humanitaires et aux besoins en matière de développement du peuple palestinien. À ce titre, il joue un rôle de premier plan en facilitant la collaboration interorganisations afin d'optimiser les résultats, moyennant l'organisation des réunions de l'équipe de pays des Nations Unies, en mettant en évidence les possibilités de programmation conjointe et en participant activement aux travaux des groupes de travail chargés de questions thématiques et sectorielles, qu'il s'emploie à faire avancer. Il assure la coordination avec les entités régionales des Nations Unies, par exemple le Bureau de la coordination des activités de développement et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, afin de tirer parti des compétences disponibles et de repérer les possibilités de collaboration pour répondre à l'évolution des besoins humanitaires et des besoins en matière de développement.

### **Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés**

- 3.144 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir la coordination des mesures prises pour répondre aux besoins de la population et des institutions palestiniennes en matière d'aide humanitaire et de développement (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), n'a été que partiellement obtenu, car seulement 65 % (sachant que l'objectif était fixé à 70 %) des 351 millions de dollars de ressources demandées dans le cadre de la procédure d'appel global ont été financés. Une des raisons en est que, ces dernières années, des fonds ont été alloués à des priorités humanitaires concurrentes dans la région, au détriment de la crise palestinienne qui se prolonge.

### **Exécution du programme en 2019 : prévenir une escalade généralisée du conflit à Gaza**

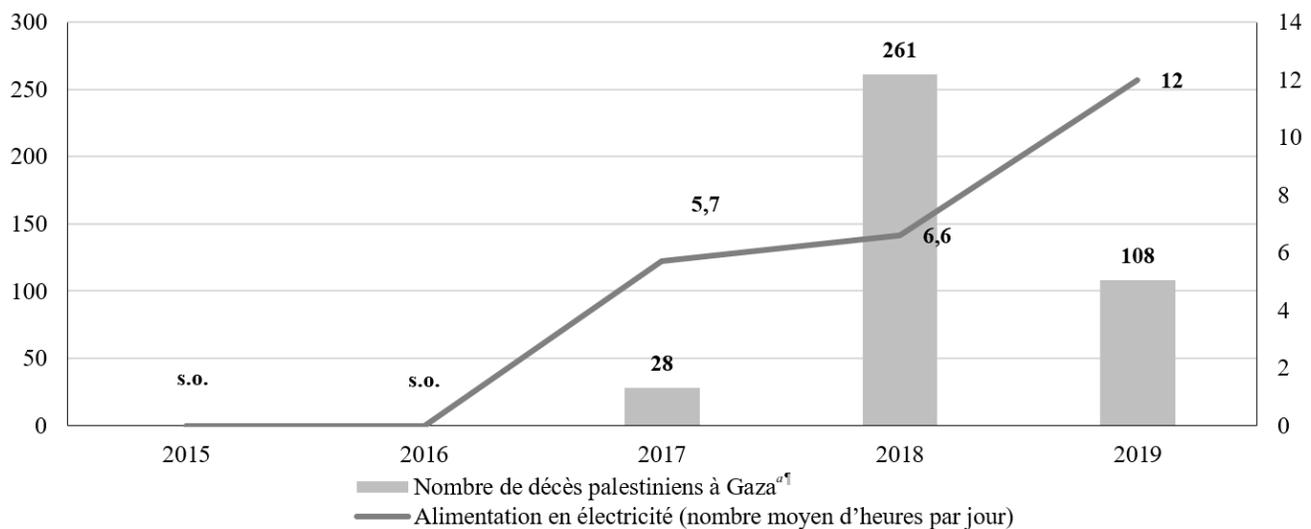
- 3.145 En 2019, le Coordonnateur spécial a entrepris une initiative diplomatique intense visant à prévenir une escalade généralisée du conflit entre Israël et le Hamas à Gaza, à alléger les souffrances de la population de Gaza et à créer les conditions d'une réconciliation intrapalestinienne.
- 3.146 Au cours de cette période, le Bureau a travaillé en étroite collaboration avec l'Autorité palestinienne, Israël, l'Égypte, le Qatar et d'autres partenaires internationaux clés pour répondre à la demande formulée par les membres du Conseil de sécurité en mai 2018 de mettre en œuvre un ensemble de

mesures humanitaires et économiques urgentes à Gaza. Cet ensemble de mesures, qui a été approuvé par le Comité spécial de liaison en septembre 2018, comprend un certain nombre de projets visant à atténuer la crise énergétique, à fournir des soins de santé d'urgence, à appuyer les installations d'eau et d'assainissement et à améliorer la situation économique à Gaza. Parmi les projets mis en œuvre dans ce cadre en 2019, citons l'importation de carburant diesel pour la centrale électrique de Gaza, la fourniture de soins de santé d'urgence et de prise en charge des traumatismes, qui revêtent une importance vitale, l'amélioration de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées, et la création d'emplois temporaires.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

3.147 Le travail effectué a permis d'avancer vers un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien fondé sur la solution des deux États, et d'améliorer la situation socioéconomique du peuple palestinien, comme le montrent : a) le succès des négociations ayant permis de rétablir le calme et d'éviter une escalade généralisée du conflit à Gaza à plus de trois reprises en 2019 ; b) la réduction du nombre de décès palestiniens causés par les forces israéliennes lors d'affrontements le long de la barrière et lors de frappes aériennes et de bombardements dans la bande de Gaza en 2019 par rapport à 2018 (108 victimes en 2019 contre 261 en 2018) ; c) l'augmentation de la disponibilité quotidienne moyenne d'électricité, qui est passée de 6,6 heures par jour en 2018 à près de 12 heures en 2019 ; d) les effets positifs de cette augmentation sur de nombreux secteurs à Gaza, notamment l'augmentation du volume d'eau et d'eaux usées traitées, la réduction du recours à du carburant coûteux pour faire fonctionner les générateurs des hôpitaux et la réduction des dépenses des entreprises privées et des ménages ; e) la fourniture salvatrice de soins de santé d'urgence et de prise en charge des traumatismes lors d'interventions d'urgence, dont environ 660 000 personnes ont bénéficié à Gaza, et la livraison de médicaments et de fournitures médicales à quelque 580 000 personnes ; f) la création d'environ 37 000 emplois temporaires, notamment pour les médecins, les enseignant(e)s, le personnel infirmier, les ingénieur(e)s et diverses autres professions. Les programmes « travail contre rémunération » visent spécifiquement les femmes et les jeunes, car ces groupes démographiques sont particulièrement sous-représentés dans la population active et ont besoin d'une aide spécialisée pour accéder aux possibilités d'emploi.

Figure 3.XXII  
**Mesure des résultats : nombre de victimes palestiniennes et disponibilité quotidienne moyenne d'électricité à Gaza**



Source : Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, site Web du bureau de pays dans le Territoire palestinien occupé ([www.ochaopt.org](http://www.ochaopt.org)).

<sup>a</sup> Nombre de décès palestiniens causés par les forces israéliennes lors d'affrontements le long de la barrière et lors de frappes aériennes et de bombardements dans la bande de Gaza.

## Résultats escomptés pour 2021

### Résultat 1 : améliorer la situation à Gaza et promouvoir les efforts de paix (résultat déjà défini pour 2020)

- 3.148 Les travaux relatifs à la diplomatie préventive et à la coordination de l'aide humanitaire se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et les obstacles politiques seront mis en évidence et levés pour permettre la réalisation de la solution des deux États, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 3.39

#### Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	En moyenne, 7,3 heures d'alimentation électrique par jour à Gaza et absence d'accord officiel en vue d'améliorer la situation dans la bande de Gaza et de prévenir une escalade entre Israël et Gaza	Amélioration de l'alimentation électrique dans la bande de Gaza, et progrès des discussions avec toutes les parties concernées en vue d'un retour aux dispositions du cessez-le-feu conclu en 2014 entre Israël et Gaza	Amélioration de l'alimentation électrique dans la bande de Gaza, et retour aux dispositions du cessez-le-feu conclu en 2014 entre Israël et Gaza	Alimentation électrique constante pendant plus de 8 heures par jour, et maintien des dispositions du cessez-le-feu conclu en 2014 entre Israël et Gaza

*Abréviation* : s.o. = sans objet.

### Résultat 2 : instaurer un climat propice à la reprise de négociations en vue de résoudre le conflit israélo-palestinien (nouveau résultat)

- 3.149 Le Bureau s'est efforcé de faire face à la crise humanitaire, économique et politique dans la bande de Gaza, tout en assurant la stabilité de l'Autorité palestinienne et la continuité des services fournis dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé.
- 3.150 Le Bureau continuera d'exercer ses bons offices au nom du Secrétaire général, notamment dans le cadre d'efforts de médiation réguliers, pour apaiser les tensions entre Israël et Gaza, prévenir une escalade généralisée du conflit et revenir aux dispositions du cessez-le-feu conclu en 2014. Il restera en contact avec l'Autorité palestinienne, Israël et les principaux partenaires internationaux pour mettre en œuvre l'ensemble de mesures humanitaires et économiques urgentes pour Gaza approuvé par le Comité spécial de liaison en septembre 2018, qui comprend un certain nombre de projets visant à atténuer la crise énergétique et à améliorer la situation économique à Gaza. Grâce à ses activités de communication et à ses consultations régulières avec des interlocuteurs clés, ainsi qu'à ses réunions d'information mensuelles à l'intention du Conseil de sécurité, le Bureau continuera d'encourager la relance de négociations constructives entre la Palestine et Israël et de préserver le consensus international concernant la nécessité de résoudre le conflit sur la base de la solution des deux États, des résolutions pertinentes des organes de l'ONU, du droit international et des accords bilatéraux. Il s'efforcera également de favoriser la réconciliation intrapalestinienne. Le Bureau continuera d'exécuter ses programmes dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, notamment en fournissant une assistance technique sous la forme de conseils spécialisés sur les questions

électorales à la Commission électorale centrale palestinienne. En outre, le (la) Coordonnateur(trice) spécial(e) continuera d'insister, dans ses exposés mensuels au Conseil de sécurité et à d'autres instances, sur le fait que la poursuite des activités d'implantation et d'extension des colonies de peuplement, la démolition et la saisie de structures appartenant à des Palestiniens, la violence continue, l'incitation à la haine et l'action militante ne font qu'entraver les efforts visant à parvenir à une solution négociée.

- 3.151 Le Bureau poursuivra ses efforts de désescalade et de médiation à Gaza, notamment en mettant en œuvre les mesures humanitaires et économiques approuvées par le Comité spécial de liaison, qui sont essentielles pour atténuer la crise actuelle et qui devraient permettre, idéalement, de progresser vers la levée totale des bouclages israéliens sur Gaza. Dans ce contexte, le Bureau est particulièrement bien placé pour échanger avec toutes les parties prenantes principales (à savoir l'Autorité palestinienne, les factions palestiniennes, Israël et l'Égypte) afin de faire progresser ces efforts. La crise de Gaza est essentiellement de nature politique, et les défis qu'elle soulève appellent des solutions politiques durables assorties d'interventions humanitaires et de mesures de développement. Le (la) Coordonnateur(trice) spécial(e) continuera de préconiser que toutes les factions palestiniennes collaborent avec l'Égypte en faveur de la réconciliation et qu'Israël améliore sensiblement la circulation des biens et des personnes à destination et en provenance de Gaza, ce qui constituerait un premier pas vers la levée totale des bouclages, comme le demande la résolution [1860 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité. En l'absence d'un processus politique visant à mettre fin à l'occupation et à résoudre le conflit israélo-palestinien, le Bureau s'efforcera également, comme énoncé dans le rapport de 2016 du Quatuor pour le Moyen-Orient, de créer les conditions nécessaires à la reprise de négociations sérieuses qui permettent de régler toutes les questions relatives au statut final. Les initiatives de diplomatie préventive menées par le Bureau à Gaza, en plus de ses activités d'appui à diverses causes et de l'exécution de ses programmes dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, ont été essentielles pour maintenir la sécurité et la stabilité générales dans le Territoire palestinien occupé tout en préservant la viabilité de la solution des deux États.

*Situation interne et réponse*

- 3.152 Pour le Bureau, la situation était la suivante : il fallait identifier d'autres parties prenantes participant à des programmes et à des projets pouvant appuyer ses efforts en faveur du processus de paix et collaborer avec elles. En réponse, le Bureau prendra les mesures suivantes : a) collaborer avec un plus large éventail d'interlocuteurs, y compris la société civile, par l'intermédiaire du Quatuor pour le Moyen-Orient et au niveau régional, afin d'exhorter les dirigeants israéliens et palestiniens à adopter des mesures concrètes pour reprendre les négociations en vue de mettre fin au conflit et de régler toutes les questions relatives au statut final ; b) renforcer ses activités de communication en faveur de l'engagement de négociations entre les parties en vue de résoudre le conflit ; c) mieux faire connaître ses activités.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 3.153 Le travail qui sera effectué permettra d'avancer vers un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien fondé sur la solution des deux États et d'améliorer la situation socioéconomique du peuple palestinien, comme devraient le montrer le maintien du calme à Gaza et la prévention des conflits armés, la tenue d'élections législatives et présidentielles en Palestine, la réunification de Gaza et de la Cisjordanie, l'alimentation électrique constante pendant plus de 8 heures par jour et un taux de chômage inférieur à 42 % à Gaza.

**Tableau 3.40  
Mesure des résultats**

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une nouvelle guerre évitée à Gaza</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Calme rétabli à Gaza</li> <li>• Préparatifs des élections palestiniennes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien du calme à Gaza et prévention des conflits armés</li> <li>• Tenue des élections législatives et présidentielles palestiniennes</li> <li>• Réunification de Gaza et de la Cisjordanie</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6,6 heures d'alimentation électrique par jour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 heures d'alimentation électrique par jour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alimentation électrique constante pendant plus de 8 heures par jour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alimentation électrique constante pendant plus de 8 heures par jour</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de chômage à Gaza : 52 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de chômage à Gaza : 46 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de chômage à Gaza inférieur à 45 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de chômage à Gaza inférieur à 42 %</li> </ul>

*Abréviation* : s.o. = sans objet.

### **Textes des organes délibérants définissant les mandats**

3.154 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

<a href="#">48/213</a>	Assistance au peuple palestinien	<a href="#">74/14</a>	Le Golan syrien
<a href="#">49/88</a>	Processus de paix au Moyen-Orient	<a href="#">74/90</a>	Le Golan syrien occupé
<a href="#">74/11</a>	Règlement pacifique de la question de Palestine	<a href="#">74/117</a>	Assistance au peuple palestinien

#### *Résolutions du Conseil de sécurité*

[1860 \(2009\)](#)  
[2334 \(2016\)](#)

## Produits

3.155 On trouvera dans le tableau 3.41 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.41

### Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	–	2	1	2
1. Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité	–	2	1	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	15	15	15	15
2. Exposés mensuels au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient et rapports trimestriels sur la résolution 2334 (2016)	12	12	12	12
3. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
4. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
5. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	7	7	7	7
6. Rapports au Comité spécial de liaison sur les mesures qu'il est recommandé de prendre pour améliorer la situation sur le terrain	2	2	2	2
7. Rapports sur l'économie palestinienne et ses implications sociales	4	4	4	4
8. Rapport de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2018-2022)	1	1	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Bons offices</b> : visites dans les pays de la région afin de solliciter un appui en faveur d'initiatives politiques.				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : réunions et consultations avec les Gouvernements et leurs représentants accrédités, les parties concernées, des organisations non gouvernementales et de la société civile, des acteurs du milieu universitaire et des groupes de réflexion sur la situation politique, socioéconomique et humanitaire ; réunions du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) et du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) adjoint(e) avec les parties et les autres acteurs concernés sur les activités et les mesures visant à désamorcer les tensions et à mobiliser les ressources ; participation aux activités du Quatuor pour le Moyen-Orient et à ses initiatives visant à faire avancer les négociations et la solution des deux États ; services de conseil aux interlocuteurs israéliens et palestiniens sur la mise en œuvre du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza et de l'ensemble de mesures humanitaires et économiques pour Gaza approuvé par le Comité spécial de liaison ; séances d'information à l'intention de la communauté internationale et des parties régionales sur la situation politique, socioéconomique et humanitaire ; soutien technique à la Commission électorale centrale palestinienne.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : facilitation de l'échange d'informations et développement des partenariats avec les organisations de la société civile, les institutions universitaires et les organisations non				

## Titre II Affaires politiques

---

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
gouvernementales ; mise en relation avec les organisations de la société civile en Israël et dans le Territoire palestinien occupé afin d'améliorer leur relation avec le Bureau et de les aider à comprendre sa vision et ses activités.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : conférences de presse ; communiqués de presse et déclarations ; échanges réguliers et ad hoc avec les médias.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : présence sur les médias sociaux ; maintenance du site Web du Bureau en tant que plateforme clé grâce à laquelle les parties prenantes internes et externes peuvent recevoir et diffuser des informations, au service du public intéressé ainsi que des partenaires eux-mêmes.				

---

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

### Vue d'ensemble

3.156 On trouvera dans les tableaux 3.42 à 3.44 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 3.42

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	2021 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Postes	7 563,6	8 397,1	–	–	(37,0)	(37,0)	(0,4)	8 360,1	114,7	8 474,8
Autres dépenses de personnel	23,5	44,7	–	–	4,7	4,7	10,5	49,4	0,8	50,2
Dépenses de représentation	2,0	8,4	–	–	(1,4)	(1,4)	(16,7)	7,0	–	7,0
Voyages du personnel	133,9	192,7	–	–	6,5	6,5	3,4	199,2	3,9	203,1
Services contractuels	170,3	225,9	–	–	(18,1)	(18,1)	(8,0)	207,8	3,7	211,5
Frais généraux de fonctionnement	505,8	532,7	–	–	3,4	3,4	0,6	536,1	10,0	546,1
Fournitures et accessoires	62,4	86,9	–	–	(23,7)	(23,7)	(27,3)	63,2	1,1	64,3
Mobilier et matériel	180,8	92,5	–	–	18,4	18,4	19,9	110,9	2,0	112,9
Aménagement des locaux	9,8	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>8 652,1</b>	<b>9 580,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(47,2)</b>	<b>(47,2)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>9 533,7</b>	<b>136,2</b>	<b>9 669,9</b>

Tableau 3.43

#### Changements relatifs aux postes<sup>a</sup>

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2020	66	1 SGA, 1 D-2, 4 P-5, 4 P-4, 8 P-3, 12 SM, 30 AL, 5 AN
Création	1	SM
Reclassement	–	Reclassement de 1 poste D-2 au rang de SGA
Effectif proposé pour 2021	66	1 SGA, 1 SSG, 4 P-5, 4 P-4, 8 P-3, 13 SM, 30 AL, 5 AN

<sup>a</sup> On trouvera à l'annexe III des informations sur les changements relatifs aux postes.

*Note* : les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 3.44  
Postes

Catégorie	Changements				Total	Effectif proposé pour 2021
	Effectif approuvé pour 2020 <sup>a</sup>	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>						
SGA	1	–	–	–	–	1
SSG	–	–	–	1	1	1
D-2	1	–	–	(1)	(1)	–
P-5	4	–	–	–	–	4
P-4	4	–	–	–	–	4
P-3	8	–	–	–	–	8
<b>Total partiel</b>	<b>18</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>18</b>
<b>Autres changements</b>						
Agents locaux	30	–	–	–	–	30
Agents du Service mobile	12	–	–	1	1	13
Administrateurs recrutés sur le plan national	5	–	–	–	–	5
<b>Total partiel</b>	<b>47</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>48</b>
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>66</b>

<sup>a</sup> Tous les postes du Bureau sont des postes temporaires.

- 3.157 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 3.45 à 3.47 et la figure 3.XXIII.
- 3.158 Comme le montrent les tableaux 3.45 et 3.46, les ressources proposées pour 2021 s'élèvent globalement à 9 533 700 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 47 200 dollars (0,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. La variation tient au facteur Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.
- 3.159 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau du Coordonnateur spécial incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2019, il a notamment diminué sa consommation de papier en modifiant ses habitudes d'impression et réduit son empreinte carbone et sa consommation de combustibles fossiles en utilisant des groupes électrogènes de moindre capacité et en installant des ampoules à diodes électroluminescentes. En 2021, il diminuera encore sa consommation de papier et de combustibles fossiles, et réduira sa production de déchets plastiques grâce à l'installation d'un système de fontaine à eau sans bonbonne.

Tableau 3.45  
Évolution des ressources financières, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Budget ordinaire*

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2021 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Programme de travail	8 652,1	9 580,9	–	–	(47,2)	(47,2)	(0,5)	9 533,7	136,2	9 669,9
<b>Total</b>	<b>8 652,1</b>	<b>9 580,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(47,2)</b>	<b>(47,2)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>9 533,7</b>	<b>136,2</b>	<b>9 669,9</b>

Tableau 3.46  
Évolution des postes, par composante

*Budget ordinaire*

	Changements					Effectif proposé pour 2021
	Effectif approuvé pour 2020	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Programme de travail	65	–	–	1	1	66
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>66</b>

Tableau 3.47  
Évolution des ressources financières et des postes, par catégorie

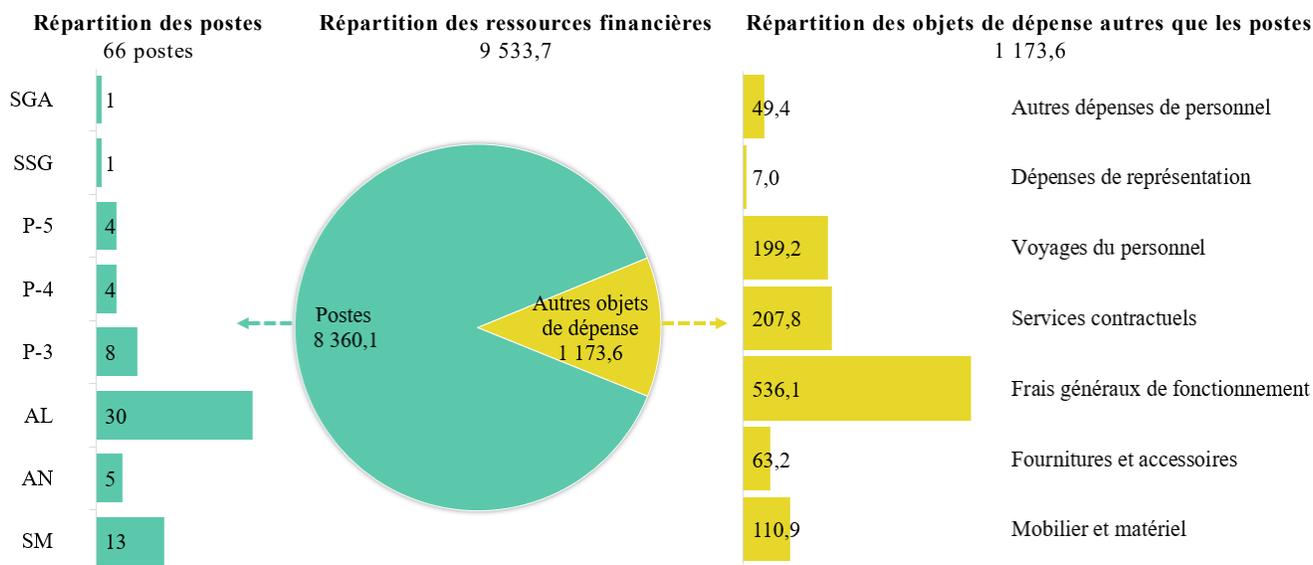
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	7 563,6	8 397,1	–	–	(37,0)	(37,0)	(0,4)	8 360,1
Autres objets de dépense	1 088,4	1 183,8	–	–	(10,2)	(10,2)	(0,9)	1 173,6
<b>Total</b>	<b>8 652,1</b>	<b>9 580,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(47,2)</b>	<b>(47,2)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>9 533,7</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		18	–	–	–	–	–	18
Agents des services généraux et des catégories apparentées		47	–	–	1	1	2,1	48
<b>Total</b>		<b>65</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1,5</b>	<b>66</b>

Figure 3.XXIII

**Répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

**Analyse des variations****Récapitulatif des changements relatifs aux ressources****Autres changements**

3.160 Comme le montrent les tableaux 3.45 et 3.46, les changements entraînent une diminution nette de 47 200 dollars, qui s'explique comme suit :

- a) La diminution nette de 37 000 dollars au titre des postes tient au fait qu'il est proposé de mettre en règle la façon dont est comptabilisé le poste de coordonnateur(trice) spécial(e)adjoint(e)/coordonnateur(trice) de l'action humanitaire/coordonnateur(trice) résident(e), qui était auparavant budgétisé à la classe D-2 dans le tableau d'effectifs du Bureau alors que le (la) titulaire a rang de sous-secrétaire général(e), et est contrebalancée en partie par la création proposée d'un poste temporaire d'agent(e) de protection rapprochée (Service mobile), comme expliqué ci-après :
  - i) Il est proposé de mettre en règle la façon dont est comptabilisé le poste de coordonnateur(trice) spécial(e) adjoint(e)/coordonnateur(trice) de l'action humanitaire/coordonnateur(trice) résident(e), qui était auparavant budgétisé à la classe D-2 dans le tableau d'effectifs du Bureau alors que le (la) titulaire a rang de sous-secrétaire général(e) et pour lequel les dépenses étaient comptabilisés à 100 % dans le budget du Bureau alors qu'elles étaient prises en charge à 50 % par le Bureau de la coordination des activités de développement. Dans le cadre du projet de budget-programme pour 2020, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé qu'un complément d'information soit fourni sur les modalités de financement du poste de coordonnateur(trice) spécial(e) adjoint(e)/coordonnateur(trice) de l'action humanitaire/coordonnateur(trice) résident(e) (A/74/7, par. II.12). Après examen, il est proposé de mettre en règle la façon dont est comptabilisé le poste de sous-secrétaire général(e) dans le tableau d'effectifs du Bureau et de corriger en même temps la prise en charge des coûts pour qu'elle indique 50 %, ce qui se traduirait par une réduction de 123 300 dollars ;

- ii) Le Groupe de la protection rapprochée compte sept agents de protection rapprochée armés, qui assurent la protection individuelle de deux hauts responsables, à savoir le (la) Coordonnateur(trice) spécial(e) et le (la) Coordonnateur(trice) spécial(e) adjoint(e)/Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire/Coordonnateur(trice) résident(e). L'année 2019 ayant été marquée par de nombreux épisodes d'escalade de la violence à Gaza, on a intensifié les activités de médiation et les négociations, telles que les missions à Gaza du Coordonnateur spécial et du Coordonnateur spécial adjoint/Coordonnateur humanitaire/Coordonnateur résident, afin d'éviter l'explosion du conflit et la survenance d'une catastrophe humanitaire. Les opérations se sont donc multipliées : le Groupe de la protection rapprochée a mené 229 opérations de protection, soit 26,5 % de plus qu'en 2018. En conséquence, plus de 2 000 heures supplémentaires ont été accumulées. Ces heures supplémentaires excessives ne sont dans l'intérêt ni de la santé du personnel ni de la sûreté et de la sécurité des deux hauts responsables et ne sont pas conformes aux politiques de gestion de la sécurité des Nations Unies, en particulier dans une zone instable et à haut risque comme Gaza. Ces tendances devraient se poursuivre dans les années à venir, puisque le Bureau devra renforcer ses opérations à Gaza pour contenir la situation politique et humanitaire. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste temporaire supplémentaire d'agent(e) de protection rapprochée (Service mobile) pour faire face à l'augmentation importante des besoins opérationnels en matière de sécurité, ce qui se traduirait par une augmentation de 86 300 dollars. Le manuel d'orientation des services de protection prévoit que dans les environnements à risque moyen, comme en Israël, les groupes de la protection rapprochée doivent être composés d'au moins 12 agents de protection rapprochée armés. L'insuffisance des effectifs a été confirmée par des audits externes et a entraîné une augmentation des dépenses liées aux heures supplémentaires ;
- b) L'augmentation des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel (4 700 dollars) correspondent aux heures supplémentaires et au sursalaire de nuit ;
- c) La diminution des ressources demandées au titre des dépenses de représentation (1 400 dollars) tient compte de l'évolution récente des dépenses, la situation politique ayant entraîné l'annulation de certaines manifestations ;
- d) L'augmentation des ressources demandées au titre des voyages du personnel (6 500 dollars) s'explique par le fait que les hauts responsables du Bureau devront multiplier les réunions et les activités de sensibilisation en vue d'inverser les tendances négatives à l'œuvre sur le terrain, qui menacent la viabilité de la solution des deux États et font obstacle à la reprise de négociations sérieuses et à l'amélioration de la situation sur le terrain. Le Bureau continuera également d'avoir recours aux services de visioconférence et d'organiser des réunions consécutives dans la mesure du possible ;
- e) La diminution nette des ressources demandées au titre des services contractuels (18 100 dollars) s'explique principalement par un recours moindre à des services de nettoyage et de manutention à Gaza, à la baisse du coût des abonnements grâce à la numérisation et à la baisse du coût des connexions Internet et du réseau privé virtuel (VPN) entre les trois sites dans le cadre des contrats en vigueur ;
- f) L'augmentation nette des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement (3 400 dollars) est principalement imputable aux dépenses supplémentaires qu'il est nécessaire d'engager pour renforcer la sécurité au bureau de Gaza et à l'accroissement des services de gestion des installations au bureau de Jérusalem ;
- g) La diminution des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires (23 700 dollars) s'explique principalement par la baisse de la consommation de carburant des groupes électrogènes à Gaza du fait de l'utilisation de groupes électrogènes plus récents et de moindre capacité, la diminution des besoins en fournitures médicales, en fournitures dans les domaines

de l'informatique et des communications et en autres fournitures, le Bureau ayant réorganisé ses priorités pour pouvoir remplacer le matériel bureautique obsolète ;

- h) L'augmentation nette des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel (18 400 dollars) s'explique principalement par la nécessité de remplacer le matériel de bureautique obsolète qui ne répond pas aux normes de sécurité informatique.

---

## **IV. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé**

### **Avant-propos**

Je suis heureux de pouvoir dire que le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé a accompli des progrès notables dans l'exécution de son mandat, grâce à la coopération constructive tant des Palestiniens que des Israéliens, qui prouve que des évolutions positives sont possibles même dans des conflits prolongés comme celui qui oppose Israël et la Palestine.

En 2021, les travaux du Bureau d'enregistrement des dommages seront principalement axés sur le traitement et l'examen des demandes reçues précédemment. Un effectif restreint du Registre des dommages dans le Territoire palestinien occupé continuera également de collecter les demandes de collectivités et les demandes en suspens présentées par des particuliers.

Outre l'objectif principal du Registre des dommages, qui est de consigner les dommages matériels causés par la construction du mur, le volume considérable des informations qui ont été méticuleusement recueillies et vérifiées peut également servir à débloquer la situation dans le processus de paix israélo-palestinien. Les informations que contient le Registre peuvent en effet s'avérer utiles dans le cadre de la recherche de solutions aux problèmes les plus litigieux, comme les questions foncières et frontalières.

Le Directeur exécutif du Bureau d'enregistrement  
de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages  
causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé  
(Signé) Vladimir **Goryayev**

## **A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**

### **Orientations générales**

#### **Mandats et considérations générales**

- 3.161 Le Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé est chargé de consigner sous forme documentaire les dommages causés à toutes les personnes physiques et morales concernées par la construction du mur par Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont la résolution [ES-10/17](#).
- 3.162 Depuis 2008, date à laquelle le Bureau d'enregistrement des dommages est entré en service et s'est attelé à son travail d'information et d'enregistrement des demandes dans le Territoire palestinien occupé, les travaux ont été menés à bien dans 267 collectivités sur 269, ce qui représente plus de 1,5 million de Palestiniens en Cisjordanie ; les travaux sont en cours dans les deux collectivités restantes. Plus de deux téraoctets de fiches d'information impartiales et vérifiées rendent compte des pertes matérielles subies par le peuple palestinien. Une fois achevé, le Registre des dommages pourrait concourir à débloquer la situation dans le processus de paix israélo-palestinien.

### **Programme de travail**

#### **Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé**

##### **Objectif**

- 3.163 L'objectif auquel le Bureau d'enregistrement des dommages contribue est de créer et tenir à jour un registre concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé et de contribuer ainsi à la protection des droits des Palestiniens concernés.

##### **Stratégie**

- 3.164 Pour contribuer à la création et à la tenue d'un registre concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé et contribuer ainsi à la protection des droits des Palestiniens concernés, le Bureau se concentrera sur le traitement et l'examen des demandes reçues précédemment mais restant à traiter, dont le nombre s'élève à près de 34 000. Cet arriéré devrait être résorbé progressivement. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'examen de 4 000 demandes par an, malgré la complexité et le volume croissants des demandes.

#### **Facteurs externes pour 2021**

- 3.165 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- Toutes les parties intéressées font preuve de volonté politique et se montrent désireuses de coopérer ;
  - Des ressources extrabudgétaires supplémentaires sont disponibles pour maintenir la présence nécessaire sur place ;

- c) L'évolution générale des conditions de sécurité en Cisjordanie et dans la région ne nuit pas à la stabilité et n'empêche pas le Bureau d'exécuter son mandat dans le Territoire palestinien occupé.
- 3.166 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, dans le cadre de la campagne d'information, toutes les femmes maires et présidentes de conseils locaux sont invitées aux activités de formation organisées par le Bureau. Par ailleurs, des consultations seront menées avec les comités locaux de femmes dans toutes les collectivités où sont prévues des activités d'information et d'enregistrement des demandes.
- 3.167 En ce qui concerne la coordination et la liaison entre institutions, le Bureau d'enregistrement des dommages coopère étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui est le principal prestataire de services concernant la logistique, les ressources humaines et la gestion financière, dans le cadre de l'exécution des projets de sensibilisation et de collecte des demandes financés par des ressources extrabudgétaires. Il bénéficie en outre d'une étroite coopération avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

### **Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés**

- 3.168 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir l'enregistrement progressif des dommages (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint et dépassé, comme le montrent le nombre de demandes reçues (2 730 pour un objectif de 500) et le nombre de demandes traitées et examinées (4 009, par rapport à l'objectif de 4 000 fixé en 2017, révisé à 3 700 en 2019).

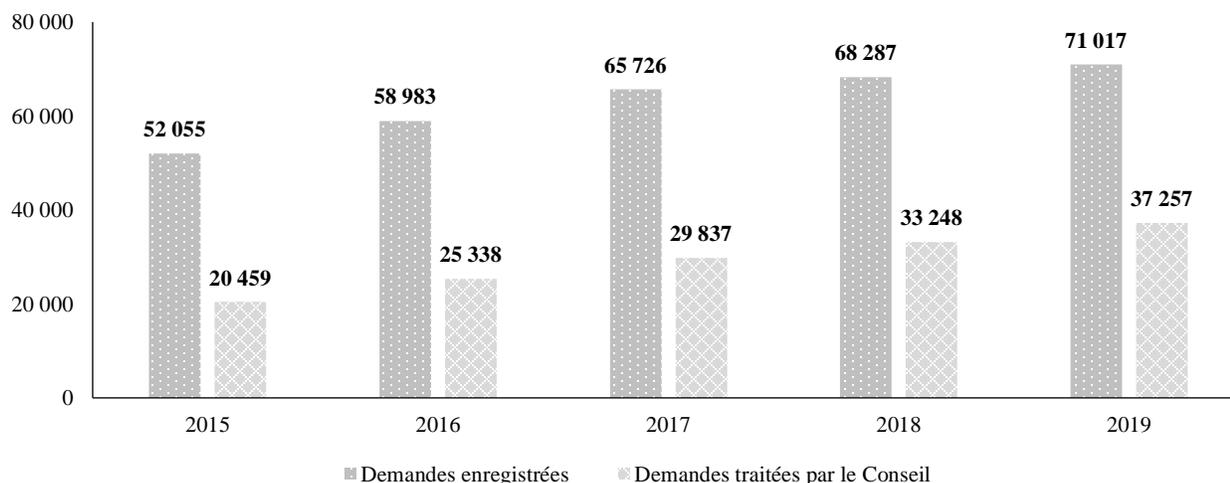
### **Exécution du programme en 2019 : œuvrer à l'achèvement des activités d'enregistrement des demandes dans le Territoire palestinien occupé**

- 3.169 Le Bureau d'enregistrement des dommages a continué d'accomplir des progrès notables vers l'achèvement des activités d'enregistrement des demandes sur le terrain. En décembre 2019, 71 017 demandes avaient été recueillies dans 267 des 269 communautés. Rien qu'en 2019, 2 730 demandes ont été enregistrées. Au siège du Bureau à Vienne, 4 009 demandes ont été traitées et présentées au Conseil du Bureau d'enregistrement pour décision. En ce qui concerne la communication avec les collectivités, le Bureau a fait des progrès en informant progressivement de plus en plus de Palestiniens concernés de la possibilité de déposer une demande d'enregistrement de dommages auprès du Bureau et des conditions à remplir à cet égard.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 3.170 Le travail effectué a contribué à la création et à la tenue d'un registre concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé, comme le montre le nombre de demandes recueillies et traitées par le Conseil du Bureau d'enregistrement depuis la création de ce dernier.

Figure 3.XXIV  
Mesure des résultats : nombre cumulé de demandes enregistrées et traitées depuis 2009

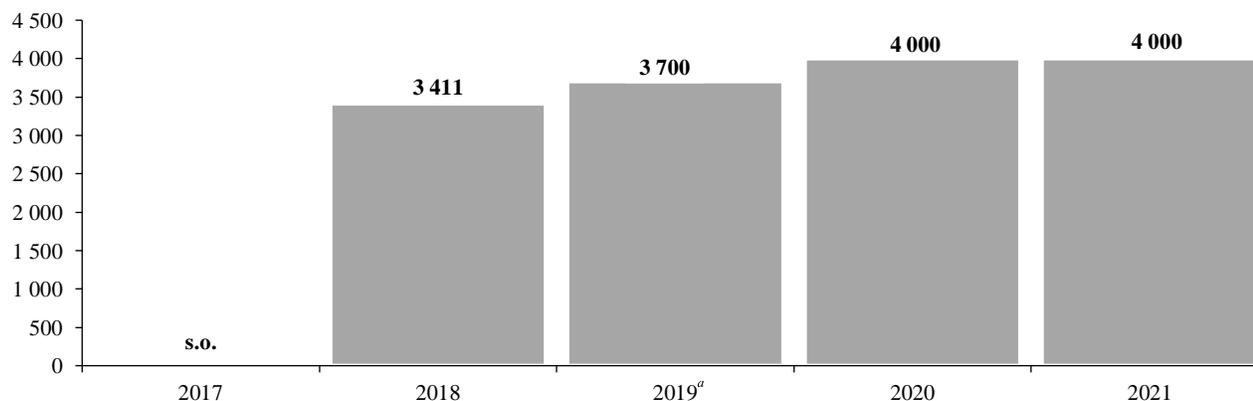


### Résultats escomptés pour 2021

#### Résultat 1 : résorption progressive de l'arriéré de demandes à examiner (résultat déjà défini pour 2020)

3.171 Les travaux relatifs à l'examen et au traitement des demandes se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, ainsi que ceux touchant à la résorption progressive de l'arriéré, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 3.XXV  
Mesure des résultats : nombre de demandes examinées par le Conseil du Bureau d'enregistrement (2017-2021)



Abréviation : s.o. = sans objet.

<sup>a</sup> Le nombre indiqué pour 2019 correspond au nombre estimé de demandes que le Conseil devait examiner, comme indiqué dans le projet de budget-programme pour 2020. Voir également le paragraphe 3.169.

**Résultat 2 : résorption de l'arriéré de demandes à examiner (nouveau résultat)**

- 3.172 Le Bureau s'est efforcé de réduire l'arriéré des demandes enregistrées restant à examiner. L'année 2018 a marqué un tournant dans ses travaux puisque, pour la première fois depuis la création du Bureau, le nombre de demandes traitées à son siège a dépassé celui des demandes recueillies dans le Territoire palestinien occupé. Étant donné que les activités de communication et d'enregistrement des demandes dans le Territoire palestinien occupé arrivent à leur terme, le Bureau s'attachera à réduire l'arriéré de près de 34 000 demandes qui s'est accumulé depuis sa création. Cette tendance devrait se poursuivre et l'arriéré devrait être résorbé progressivement.
- 3.173 Conformément aux dispositions de la résolution [ES-10/17](#) de l'Assemblée générale, l'établissement du registre des dommages est un processus continu et, étant donné que la construction du mur se poursuit et pourrait donner lieu à de nouveaux dommages, le Registre restera ouvert pour enregistrer les demandes tant que le mur continuera d'exister. Il poursuivra également la collecte des demandes en suspens émanant de particuliers, ainsi que des demandes de collectivités et demandes nationales. Afin de maintenir des conditions propices à l'exécution de son mandat, le Bureau d'enregistrement des dommages continuera de collaborer étroitement avec les deux parties principales et de solliciter leur appui et leur coopération. Comme par le passé, il agira de manière transparente tout en adoptant une attitude discrète.

*Situation interne et réponse*

- 3.174 Depuis 2018, pour le Bureau, la situation était la suivante : il s'agissait d'atteindre un objectif estimé à 4 000 demandes traitées par an, compte tenu de leur complexité accrue, le Bureau se concentrant de plus en plus sur les demandes de collectivités, les demandes nationales et les demandes en matière d'emploi, qui nécessitent un examen plus long que celles de particuliers. En réponse, le Bureau continuera de mobiliser les capacités existantes aux fins du traitement des demandes. Par exemple, l'assistant(e) administratif(tive), l'assistant(e) chargé(e) de l'information et de la sensibilisation, l'assistant(e) personnel(le) du (de la) Directeur(trice) exécutif(tive) et le (la) Coordonnateur(trice), en plus d'exécuter leurs fonctions habituelles, participent régulièrement au traitement, à la traduction, à l'examen préliminaire et au dépôt des demandes et à d'autres tâches. Enfin, le Bureau fait régulièrement appel aux services de stagiaires, pour une durée de quatre à six mois en général. Les stagiaires, des étudiants en droit, suivent une formation intensive dispensée par les fonctionnaires chargés des demandes de remboursement et commencent rapidement à contribuer pleinement et efficacement aux travaux du Bureau. De cette manière, le Bureau a pu atteindre et dépasser l'objectif annuel de 4 000 demandes examinées et traitées en 2019.

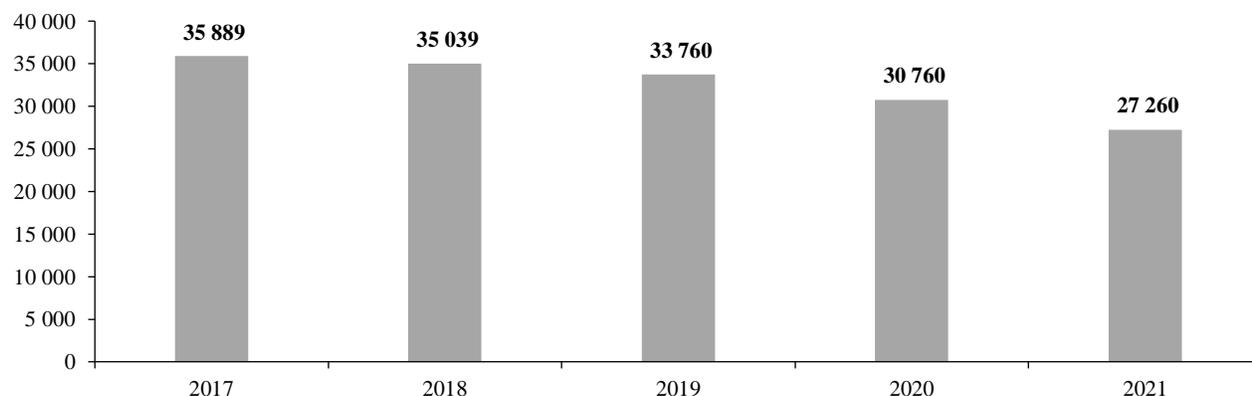
*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 3.175 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la création et à la tenue d'un registre concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé et favoriser ainsi la protection des droits des Palestiniens concernés, comme devrait le montrer la résorption progressive de l'arriéré des demandes à traiter.

Figure 3.XXVI

**Mesure des résultats : arriéré des demandes à traiter dans le cadre du Registre des dommages (2017-2021)**

(Nombre de demandes à traiter)

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

3.176 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

ES-10/17	Mise en place du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la	construction du mur dans le territoire palestinien occupé
----------	---	---

**Produits**

3.177 On trouvera dans le tableau 3.48 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.48

**Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
1. Rapport d'activité du Conseil du Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé, destiné à l'Assemblée générale	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
2. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1

### Chapitre 3 Affaires politiques

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
3. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	–	8	4	4
5. Formation des maires, des responsables locaux et d'autres fonctionnaires palestiniens sur les objectifs, les détails pratiques et les conditions liés aux activités d'enregistrement des demandes, l'accent étant mis particulièrement sur les demandes publiques	–	8	4	4
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : gestion d'une base de données et d'archives physiques contenant plus de 37 000 demandes approuvées par le Conseil.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : programme de sensibilisation destiné à informer les personnes physiques et morales palestiniennes de la possibilité de déposer une demande d'enregistrement de dommages et des conditions à remplir à cet égard, y compris la production d'affiches et de brochures à distribuer aux Palestiniens concernés.				

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

### Vue d'ensemble

3.178 On trouvera dans les tableaux 3.49 à 3.51 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 3.49

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	2021 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Postes	2 708,6	2 541,5	–	–	–	–	–	2 541,5	51,2	2 592,7
Autres dépenses de personnel	56,2	61,2	–	–	–	–	–	61,2	1,1	62,3
Consultants	–	6,6	–	–	–	–	–	6,6	0,1	6,7
Voyages du personnel	110,4	108,2	–	–	–	–	–	108,2	2,1	110,3
Services contractuels	214,2	160,5	–	–	(16,4)	(16,4)	(10,2)	144,1	2,6	146,7
Frais généraux de fonctionnement	9,3	11,4	–	–	–	–	–	11,4	0,2	11,6
Fournitures et accessoires	0,9	6,2	–	–	–	–	–	6,2	0,1	6,3
Mobilier et matériel	3,8	19,0	–	–	16,4	16,4	86,3	35,4	0,6	36,0
Bourses, subventions et contributions	1,3	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>3 104,8</b>	<b>2 914,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 914,6</b>	<b>58,0</b>	<b>2 972,6</b>

Tableau 3.50

#### Changements relatifs aux postes<sup>a</sup>

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2020	19	1 D-2, 1 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 9 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	19	1 D-2, 1 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 9 G(AC)

<sup>a</sup> Aucun changement n'est proposé pour 2021.

Note : L'abréviation ci-après est utilisée dans les tableaux et figures : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Tableau 3.51  
Postes

Catégorie	Effectif approuvé pour 2020 <sup>a</sup>	Changements			Total	Effectif proposé pour 2021
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>						
D-2	1	–	–	–	–	1
P-5	1	–	–	–	–	1
P-4	5	–	–	–	–	5
P-3	2	–	–	–	–	2
P-2/1	1	–	–	–	–	1
<b>Total partiel</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>10</b>
<b>Services généraux</b>						
Autres classes	9	–	–	–	–	9
<b>Total partiel</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9</b>
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>19</b>

<sup>a</sup> Tous les postes du Bureau sont des postes temporaires.

- 3.179 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 3.52 à 3.54 et la figure 3.XXVII.
- 3.180 Comme le montre le tableau 3.52 1) ci-dessous, les ressources proposées pour 2021 s'élèvent globalement à 2 914 600 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.
- 3.181 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau d'enregistrement des dommages incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2019, il a notamment acheté et distribué des fournitures de bureau écologiques. Il a également étudié la possibilité d'adopter des solutions de signature électronique sûres et sécurisées, qui réduiraient encore la nécessité d'imprimer des documents. En 2019, son personnel a été davantage sensibilisé aux responsabilités individuelles en matière d'environnement. En 2021, le Bureau s'efforcera de progresser dans la mise en place d'un environnement sans papier tout en veillant à ce que toute formule retenue respecte les normes strictes de confidentialité des informations et des données contenues dans le Registre des dommages.

#### Ressources extrabudgétaires

- 3.182 Comme le montre le tableau 3.52 2), le Bureau reçoit des ressources extrabudgétaires en espèces, qui complètent les ressources du budget ordinaire. En 2021, il devrait bénéficier de ressources en espèces d'un montant estimé à 200 000 dollars, qui seront essentiellement consacrées à ses activités d'information et d'enregistrement des demandes sur le terrain. Ces ressources représentent 6,3 % des ressources totales du Bureau. Elles couvrent entièrement le financement des activités

**Titre II Affaires politiques**

d'information et d'enregistrement des demandes et permettent d'employer du personnel local dans les Territoires palestiniens occupés et de répondre aux besoins logistiques connexes.

Tableau 3.52

**Évolution des ressources financières, par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	2021 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage			
Programme de travail	3 104,8	2 914,6	–	–	–	–	2 914,6	58,0	2 972,6
<b>Total partiel (1)</b>	<b>3 104,8</b>	<b>2 914,6</b>	–	–	–	–	<b>2 914,6</b>	<b>58,0</b>	<b>2 972,6</b>

2) *Ressources extrabudgétaires*

	2019 (dépenses effectives)	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
Programme de travail	330,5	200,0	200,0
<b>Total partiel (B)</b>	<b>330,5</b>	<b>200,0</b>	<b>200,0</b>
<b>Total partiel (2)</b>	<b>3 435,3</b>	<b>3 114,6</b>	<b>3 172,6</b>

Tableau 3.53

**Évolution des postes, par composante**

1) *Budget ordinaire*

	Effectif approuvé pour 2020	Changements				Total	Effectif proposé pour 2021
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Programme de travail	19	–	–	–	–	19	
<b>Total</b>	<b>19</b>	–	–	–	–	<b>19</b>	

Tableau 3.54

**Évolution des ressources financières et des postes, par catégorie**

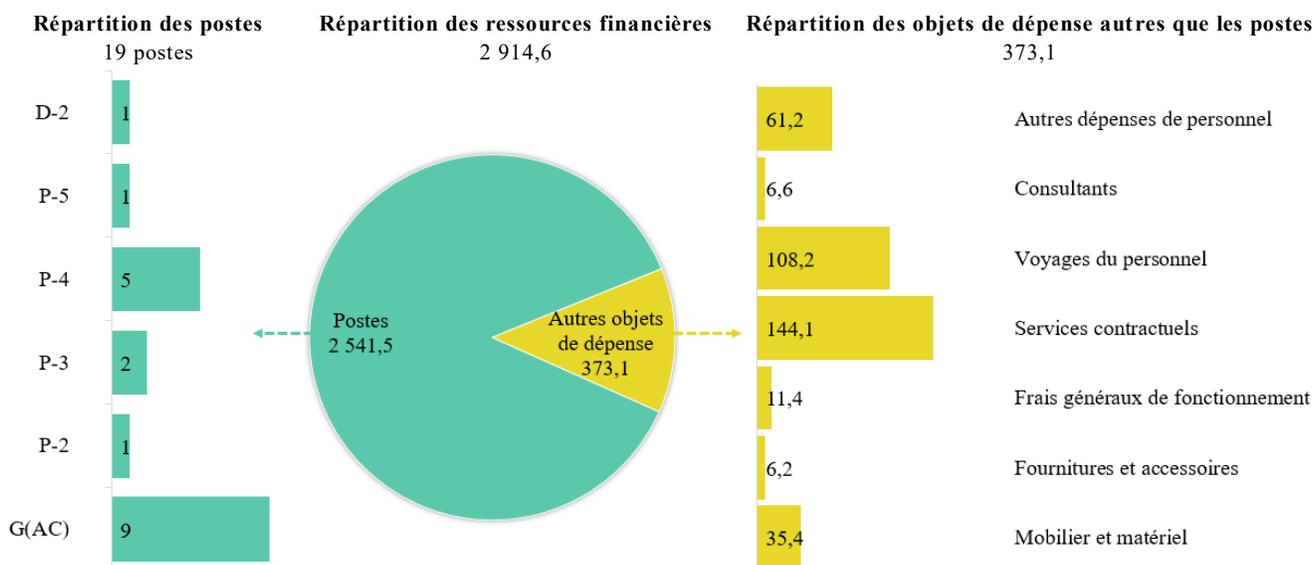
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	2 708,6	2 541,5	–	–	–	–	2 541,5

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Autres objets de dépense	396,2	373,1	–	–	–	–	–	373,1	
<b>Total</b>	<b>3 104,8</b>	<b>2 914,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 914,6</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	–	–	–	–	–	10	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	–	9	
<b>Total</b>		<b>19</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>19</b>	

Figure 3.XXVII  
Répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)





---

## V. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

### Avant-propos

Un partenariat solide entre l'ONU et l'Union africaine est essentiel si l'on veut trouver des solutions efficaces aux problèmes de paix et de sécurité de plus en plus complexes auxquels l'Afrique fait face. Les deux organisations tirent parti de leurs avantages comparatifs respectifs pour atteindre les objectifs communs suivants : renforcer la paix et la sécurité ; promouvoir les droits de la personne et la bonne gouvernance ; appliquer l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a continué à renforcer le partenariat pour la paix et la sécurité entre les deux organisations. Ce partenariat a pris une ampleur et une portée nouvelle au cours des dernières années, en particulier depuis la signature du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité en avril 2017 et du Cadre Union africaine – Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en janvier 2018. Les deux organisations ont donné la priorité à la mise en place d'un partenariat stratégique systématisé et organisé tenant compte de leurs avantages comparatifs respectifs pour relever les défis de la paix et de la sécurité en Afrique.

Il est clair que les menaces à la paix et à la sécurité en Afrique évoluent et deviennent plus complexes. Notre tâche est de veiller à nous adapter à l'évolution des défis – par exemple en adoptant une approche intégrée de la paix et de la sécurité, du développement et des questions liées au changement climatique, et en mettant en place des stratégies régionales holistiques – et à établir des relations stratégiques pour remédier aux problèmes qui subsistent d'une manière systématique et cohérente. Le partenariat stratégique avec l'Union africaine est donc une nécessité et non une option. Il est également essentiel que notre collaboration s'étende aux communautés économiques régionales et aux mécanismes régionaux. Le Bureau a participé aux grandes étapes de l'application et de la mise en œuvre effective des composantes de l'Architecture africaine de paix et de sécurité en menant des activités, principalement en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, y compris l'évaluation des opérations autorisées par l'Union africaine telles que l'initiative du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur, et la fourniture d'un appui à ces opérations. Avec l'appui du Siège des Nations Unies, le Bureau continue de renforcer les capacités du personnel de l'Union africaine dans des domaines d'expertise essentiels comme la planification opérationnelle et logistique, améliorant ainsi sa capacité de planifier et de gérer les opérations de paix de l'Union africaine en cours et à venir.

Parmi les autres initiatives menées par le Bureau, on peut citer notamment : la publication de messages et de communiqués conjoints de la Présidence de l'Union africaine et du Secrétaire général, ainsi que de déclarations des envoyés spéciaux, concernant les crises en cours ou en germe ; le lancement d'actions conjointes visant à encourager la participation des femmes aux initiatives relatives à la paix, à la sécurité et au développement ; l'approfondissement des échanges avec l'Union africaine concernant la mise au point d'un dispositif de contrôle du respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire pour les opérations de paix ; la mise en place d'une collaboration étroite entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le cadre de l'application des résolutions [2320 \(2016\)](#) et [2378 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité ; la poursuite de l'appui apporté à l'Union africaine pour le renforcement de sa gestion des opérations de soutien à la paix en cours et le renforcement à long terme de la Force africaine en attente ; le soutien aux opérations en cours, avec un accent particulier sur la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), la Force multinationale mixte et l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur ; et le renforcement de la Force africaine en attente, conformément au plan de travail quinquennal de l'Union africaine, le plan de travail de Maputo (2016-2020).

Le champ d'action du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine comprend les domaines suivants : collaboration avec l'Union africaine en matière de prévention des conflits, de médiation et de pérennisation de la paix ; interventions en cas de conflits grâce au renforcement des capacités de l'Union africaine en matière de planification opérationnelle, d'intervention, de suivi et d'établissement de rapports dans le cadre de ses opérations de paix ; élimination des causes profondes des conflits. Dans l'exécution de notre mandat, nous sommes mobilisés quotidiennement aux côtés de la Commission de l'Union africaine, ainsi que d'autres organes de l'Union africaine, notamment le Conseil de paix et de sécurité et le Comité des représentants permanents.

Représentante spéciale du Secrétaire général auprès de l'Union africaine  
et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine  
(Signé) Hanna **Tetteh**

## A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019

### Orientations générales

#### Mandats et considérations générales

- 3.183 Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a été créé le 1<sup>er</sup> juillet 2010 en application de la résolution [64/288](#) de l'Assemblée générale. Il est né du regroupement de l'ancien Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba, de l'Équipe d'appui aux activités de maintien de la paix de l'Union africaine, de l'équipe de planification des Nations Unies pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et des structures d'appui du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.
- 3.184 Le mandat du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine consiste à renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans les domaines de la paix et de la sécurité ; veiller à la cohérence et à la coordination des conseils dispensés à l'Union africaine par les entités des Nations Unies tant en matière de renforcement des capacités à long terme que d'appui opérationnel à court terme ; et rationaliser la présence de l'ONU à Addis-Abeba afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité de l'aide qu'elle apporte à l'Union africaine. Dans ses résolutions [2033 \(2012\)](#), [2167 \(2014\)](#) et [2320 \(2016\)](#), le Conseil de sécurité a demandé à l'Organisation des Nations Unies de renforcer sa coopération avec l'Union africaine, notamment dans les domaines de la médiation et du renforcement des capacités, et en particulier dans la mise en place de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.
- 3.185 Le Bureau est soucieux de prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies. À cet égard, le Bureau s'emploie à renforcer la collaboration avec l'Union africaine pour faire face aux menaces à la paix et à la sécurité, conformément au chapitre VIII de la Charte.
- 3.186 Les principaux domaines d'action du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine sont les suivants : a) renforcement du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité ; b) collaboration avec l'Union africaine en vue du renforcement des capacités nécessaires pour relever conjointement les défis de la paix et de la sécurité en Afrique. Le Bureau a vocation à permettre d'améliorer la coopération à l'échelon régional, principalement avec l'Union africaine et avec les organisations sous-régionales de toute l'Afrique. Il s'emploie à promouvoir une communauté de vues entre l'ONU et l'Union africaine sur les causes et les facteurs des conflits actuels ou potentiels, fondement des initiatives collaboratives visant à prévenir, gérer et régler les conflits. Il collabore étroitement avec les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies sur le continent et, ce faisant, améliore la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans les domaines de la paix et de la sécurité. Il contribue également aux missions de bons offices de l'ONU en Afrique australe et en Afrique de l'Est, en coordination avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales concernées. Le Bureau s'attache, en coopération avec l'Union africaine, à établir et mettre en pratique des approches communes de la prévention et du règlement des conflits en Afrique et à intensifier la coopération entre l'Union africaine et les diverses missions des Nations Unies déployées en Afrique.
- 3.187 Le Bureau s'emploie à consolider le partenariat avec l'Union africaine en ce qui concerne la planification et la gestion des opérations de paix et à renforcer les capacités institutionnelles pour faciliter la collaboration dans les initiatives visant à prévenir, gérer et résoudre les conflits. Dans le cadre du partenariat avec l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité, le Bureau coordonne ses travaux avec d'autres acteurs des Nations Unies, notamment grâce au Groupe thématique paix et sécurité du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, et assure la

liaison et la coordination avec les autres groupes du Mécanisme. Il participe également aux mécanismes de coordination entre donateurs et autres partenaires à Addis-Abeba.

## Programme de travail

### Objectif

- 3.188 L'objectif auquel le Bureau contribue est de renforcer le partenariat établi entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine aux fins de la paix et de la sécurité en Afrique.

### Stratégie

- 3.189 Afin de contribuer au renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour la paix et la sécurité en Afrique, le Bureau soutiendra la mise en œuvre des cinq priorités de la feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (2016-2020), à savoir : la prévention des conflits ; la gestion des conflits et des crises ; la reconstruction après les conflits et la consolidation de la paix ; les questions de sécurité stratégique ; la coordination et les partenariats. Dans le cadre de ses plans stratégiques et de ses plans d'opérations, le Bureau collaborera avec l'Union africaine, au niveau des cadres dirigeants et au niveau opérationnel, grâce à la Conférence annuelle ONU-Union africaine, à l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité et à des réunions entre homologues, afin d'assurer la coordination et la cohérence entre les deux organisations. En outre, le Bureau soutiendra et facilitera la mobilisation au niveau des États Membres, notamment la réunion consultative annuelle conjointe du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ainsi que les réunions des comités d'experts du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Le Bureau entretiendra des liens réguliers avec les organes directeurs de l'Union africaine, notamment le Conseil de paix et de sécurité et le Comité des représentants permanents, par des échanges tant formels qu'informels. Le Bureau entretiendra également des échanges réguliers avec l'Union africaine sur des questions thématiques et sur les situations propres à tel ou tel pays et cherchera à construire une interprétation commune et, si possible, une position commune, de manière que l'action puisse prendre appui sur des intérêts mutuels. Le Bureau s'efforcera de renforcer les mécanismes de coordination entre les entités des Nations Unies et d'autres partenaires clés tels que les communautés économiques régionales, les mécanismes régionaux et l'Union européenne, ce qui devrait permettre de renforcer les capacités de l'Union africaine et de créer des synergies de collaboration. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le renforcement de la capacité de l'Union africaine de fournir un appui logistique par diverses initiatives visant à renforcer les capacités institutionnelles de prévention, de gestion et de règlement des conflits qui touchent le continent, ainsi qu'à éliminer les causes profondes de la perpétuation des conflits.
- 3.190 Les activités du Bureau visent avant tout à accroître la cohérence stratégique avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux tout au long du cycle des conflits ; renforcer la coordination et le partenariat stratégiques tout au long du cycle des conflits ; assurer une plus grande synergie au niveau opérationnel ; fournir une aide à la recherche de solutions aux conflits actuels en Afrique. Pour ce faire, le Bureau travaillera en collaboration étroite avec divers autres partenaires et entités des Nations Unies tout en participant aux mécanismes de coordination pertinents afin de renforcer la cohésion des efforts visant à soutenir l'Union africaine et à coopérer avec elle. Il continuera de resserrer le partenariat établi entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le contexte de la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, ainsi que le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine en ont décidé. Les plans d'action destinés au Bureau sont axés sur l'appui à fournir dans les domaines prioritaires suivants, définis dans le Cadre commun : prévention des conflits, médiation et pérennisation de la

paix ; interventions en cas de conflits, y compris au moyen d'opérations d'appui à la paix ; élimination des causes profondes des conflits ; renforcement du partenariat entre l'ONU, l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux. Ces activités prioritaires sont toutes menées conformément au droit international des droits de l'homme, auquel il est accordé une importance particulière.

- 3.191 En outre, le Bureau établira des mécanismes de coordination avec les entités des Nations Unies et d'autres partenaires clés afin d'assurer la synergie et la cohérence dans la fourniture d'une assistance à l'Union africaine. En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, le Bureau collaborera avec divers groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et coprésidera le Groupe thématique paix et sécurité avec la Commission de l'Union africaine. Il contribuera aux travaux d'autres groupes et sous-groupes thématiques, y compris le groupe thématique Mobilisation et communication (présidé par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique) ; le groupe thématique Gouvernance (présidé par le Programme des Nations Unies pour le développement) ; le sous-groupe Démocratie et élections (coprésidé par le Bureau et la Commission de l'Union africaine) ; et le groupe thématique Mise en valeur des ressources humaines, emploi et VIH/sida (présidé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance). Ces travaux devraient contribuer à renforcer la paix et la sécurité et à éliminer les causes profondes des conflits sur le continent.
- 3.192 Le Bureau a noué des relations avec divers partenaires, y compris des partenaires et des acteurs extérieurs, en donnant des conseils techniques et des avis d'experts et en fournissant un appui technique et spécialisé en matière de paix et de sécurité sur le continent africain. L'Agenda 2063 de l'Union africaine et d'autres documents directeurs établis par des acteurs africains sont pris en compte dans le cadre de la collaboration avec toutes les entités africaines. Le Bureau maintient des relations et un dialogue constructifs avec la Commission de l'Union africaine et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ainsi qu'avec toutes les autres structures rattachées à l'Architecture africaine de paix et de sécurité et continue d'assurer la bonne coordination de leurs efforts conjoints. En outre, afin de contribuer à la promotion de l'unité, de l'intégration et des objectifs africains, le Bureau coopère en permanence avec les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux auxquels il donne régulièrement des conseils techniques et spécialisés.
- 3.193 En outre, le Bureau entreprendra diverses initiatives pour renforcer les capacités institutionnelles de la Commission de l'Union africaine de prévenir, gérer et régler les crises et les conflits qui touchent le continent et d'éliminer les causes profondes de la perpétuation de ces conflits. À cette fin, le Bureau fournira une expertise technique ainsi que des conseils et un appui stratégiques pour faire face aux menaces à la paix et à la sécurité. Dans sa collaboration avec toutes les entités de l'Union africaine, il prendra en considération les termes du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, et d'autres documents d'orientation. Le travail qui sera effectué devrait renforcer les capacités institutionnelles de la Commission de l'Union africaine en matière de prévention, gestion et règlement des conflits.

### **Facteurs externes pour 2021**

- 3.194 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- a) L'ONU et l'Union africaine continuent de faire preuve de la volonté politique et de la détermination requises pour promouvoir la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité ;
  - b) Des fonds extrabudgétaires restent disponibles ;
  - c) L'Union africaine est dotée des moyens humains et financiers dont elle a besoin pour exécuter avec efficacité les mandats visant à régler les problèmes de paix et de sécurité en Afrique ;

- d) Les effets durables de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur l'Union africaine et ses partenaires pourrait à son tour avoir une incidence au niveau global.
- 3.195 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, le Bureau soutiendra l'intégration du genre dans tous ses domaines d'action ; aidera à harmoniser et à rationaliser les efforts que l'ONU et l'Union africaine déploient afin que les questions de genre soient systématiquement prises en compte dans l'élaboration des politiques et des programmes ; fera en sorte que les femmes participent davantage, sur un pied d'égalité, aux activités de diplomatie préventive, de médiation et de pérennisation de la paix ; renforcera la prise en compte des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans les activités conjointes avec la Commission de l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement en matière de prévention et de gestion des conflits et de consolidation de la paix, notamment en menant des activités de renforcement des capacités ; organisera une formation interne sur l'analyse des conflits et des questions de genre ; mettra en place un système de responsables de la coordination des questions de genre ; établira un manuel normalisé sur l'intégration du genre pour l'Union africaine.
- 3.196 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, dans le cadre de son soutien à l'Union africaine, le Bureau collaborera également avec les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, ce qui devrait se traduire par une meilleure coordination des capacités et une plus grande cohérence entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les communautés économiques régionales en matière de prévention des conflits et d'intervention dans ces situations.
- 3.197 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau établira ou renforcera des mécanismes de coordination avec les entités des Nations Unies et d'autres partenaires clés afin d'assurer synergie et cohérence dans la fourniture d'une assistance à l'Union africaine. Il approfondira la coordination et la coopération interinstitutions et collaborera avec d'autres groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique.

### **Activités d'évaluation**

- 3.198 Il est prévu de procéder à une auto-évaluation sur un thème particulier en 2021.

### **Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés**

- 3.199 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir l'amélioration des rapports destinés au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et à d'autres organes intergouvernementaux pour permettre des décisions éclairées sur le partenariat stratégique entre les Nations Unies et l'Union africaine à tous les stades des conflits (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme le montre la tenue de sept réunions de coordination en 2019 (contre un objectif biennal de 10) dans le cadre d'échanges intenses entre les mécanismes consultatifs des Nations Unies et de l'Union africaine en matière de paix et de sécurité, dont l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité et les réunions d'homologues, qui ont permis de fournir des informations aux organes intergouvernementaux.

### **Exécution du programme en 2019 : renforcement de la collaboration entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies pour relever les défis de la paix et de la sécurité en Somalie**

- 3.200 Le mandat du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine comporte deux volets, à savoir la fourniture d'analyses, de conseils et de contributions politiques et celle d'un appui technique et logistique à l'Union africaine aux fins de la mise en application des décisions politiques. Sur le plan politique, outre ses échanges réguliers avec l'Union africaine dans diverses instances, notamment la

Commission et le Conseil de paix et de sécurité, le Bureau a facilité des visites conjointes de haut niveau dans des pays d’Afrique faisant face à des problèmes de paix et de sécurité, comme Madagascar, la République centrafricaine et le Soudan du Sud. En collaboration avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Bureau a continué d’œuvrer pour faire avancer les travaux du Groupe des sages, du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Africa), du Réseau panafricain des Sages et du Groupe de l’appui à la médiation de l’Union africaine. Il a contribué à l’inscription de 50 médiatrices africaines sur la liste de FemWise-Africa, portant à 152 le nombre total de médiatrices africaines enregistrées. Il a aussi appuyé le déploiement de médiatrices africaines, et notamment celui des premières médiatrices participant à des négociations officielles en République centrafricaine, en mars 2019.

- 3.201 Le Bureau a aidé la Commission de l’Union africaine à contrôler, conseiller et administrer la Mission de l’Union africaine en Somalie (AMISOM), la Force multinationale mixte qui opère contre Boko Haram dans le bassin du lac Tchad et la Force conjointe du G5 Sahel, afin de s’assurer que le mandat qui leur avait été confié était compris et mis en œuvre comme prévu et appuyé par les ressources disponibles. En outre, le Bureau a soutenu la mission lancée par l’Union africaine pour lutter contre l’épidémie d’Ebola en République démocratique du Congo afin de combler les lacunes de la mission en matière de sécurité et de logistique. Le Bureau a également aidé la Commission de l’Union africaine pour l’opérationnalisation de la mission d’observation militaire de l’Union africaine en République centrafricaine chargée de surveiller la mise en œuvre de l’Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, signé en février 2019.
- 3.202 En particulier, le Bureau a fourni un appui à l’Union africaine dans la planification et la coordination opérationnelles des opérations de l’AMISOM en Somalie. Le Bureau s’est attaché à la création d’un environnement favorable aux opérations électorales afin d’appuyer les travaux menés par l’AMISOM aux fins d’une extension de l’autorité de l’État grâce à l’action du Gouvernement, et au renforcement des capacités afin de permettre des opérations conjointes de l’AMISOM et des forces de sécurité nationales somaliennes. Il a également fourni un soutien technique lors de l’élaboration du Plan de transition des Nations Unies pour la Somalie.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif et mesure des résultats*

- 3.203 Le travail qui a été effectué a contribué au renforcement du partenariat entre les Nations Unies et l’Union africaine pour la paix et la sécurité en Afrique, comme le montre la mise en œuvre de la phase I du Plan de transition et la reconfiguration de l’AMISOM, y compris la réduction des effectifs, ce qui a permis de créer un environnement favorable à la révision constitutionnelle et aux avancées réalisées jusqu’à présent dans les opérations électorales.

**Tableau 3.55  
Mesure des résultats**

2015	2016	2017	2018	2019
Les activités de planification et de coordination menées par l’Union africaine à l’appui des opérations en Somalie ont créé un environnement favorable aux opérations électorales de 2015	L’AMISOM a permis au Gouvernement somalien d’étendre l’autorité de l’État aux régions nouvellement libérées du pays	L’AMISOM a contribué au renforcement des capacités des Forces nationales de sécurité somaliennes pour leur permettre de mener des opérations conjointes avec elle	La poursuite du Plan de transition a conduit à la révision du concept général d’opérations pour la période 2018-2021	Mise en œuvre de la phase I du Plan de transition et reconfiguration de l’AMISOM, y compris la réduction des effectifs

## Résultats escomptés pour 2021

### Résultat 1 : renforcement de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (résultat déjà défini pour 2020)

- 3.204 Le Bureau continuera de contribuer à la mise en œuvre des règles et règlements de gouvernance du Fonds pour la paix, conformément à son mandat, et aidera l'Union africaine à mettre en place le secrétariat du Fonds pour la paix, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 3.56  
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Signature de la déclaration conjointe ouvrant la voie au Fonds pour la paix	Mise en service du Fonds pour la paix	Adoption des règles et règlements régissant la gestion du Fonds pour la paix	La structure de gouvernance du Fonds pour la paix est pleinement opérationnelle et conforme aux règles et règlements adoptés

Abréviation : s.o. = sans objet.

### Résultat 2 : renforcement des capacités de la Mission de l'Union africaine en Somalie, grâce à un nouveau mécanisme de coordination (nouveau résultat)

- 3.205 Compte tenu de la collaboration entre le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et la Commission de l'Union africaine en 2019, dans le cadre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, le Bureau continuera d'aider la Commission de l'Union africaine à améliorer ses connaissances, ses compétences et son expertise dans les aspects des opérations de soutien de la paix pertinents pour les missions actuelles et futures, par l'échange et le partage des connaissances, des meilleures pratiques, des retours d'expérience et des enseignements répertoriés, et à élargir le champ des orientations préconisées grâce à la conception, l'exécution et l'extension de différents programmes. La pertinence de l'appui et de l'expertise apportés par le Bureau continuera d'être évaluée à l'aune des contributions potentielles du Bureau en vue du renforcement de l'efficacité du partenariat, de la définition de dispositifs d'orientation et de soutien efficaces, et de la fourniture des conseils les plus appropriés concernant le renforcement des capacités en matière de gestion de la planification des opérations de paix et de sécurité, dans une optique de productivité et d'efficacité.
- 3.206 Le Bureau continuera d'aider la Commission de l'Union africaine à contrôler, conseiller et administrer la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), la Force multinationale mixte qui opère contre Boko Haram dans le bassin du lac Tchad et la Force conjointe du G5 Sahel, pour veiller à ce que le mandat qui leur a été confié est compris et mis en œuvre comme prévu et appuyé par les ressources disponibles. En outre, le Bureau continuera de soutenir la mission lancée par l'Union africaine pour lutter contre l'épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo afin de combler les lacunes de la mission en matière de sécurité et de logistique. Il continuera également d'appuyer l'opérationnalisation de la mission d'observation militaire de l'Union africaine en République centrafricaine dans les années à venir.

*Situation interne et réponse*

3.207 La situation pour le Bureau était la suivante : il fallait assurer la coordination et le partage d'informations entre les différentes entités des Nations Unies. En réponse, le Bureau mettra en place un nouveau mécanisme de coordination.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

3.208 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour la paix et la sécurité en Afrique, comme devrait le montrer l'aide apportée par l'AMISOM pour assurer le succès des élections en Somalie, grâce au nouveau mécanisme de coordination.

Tableau 3.57  
**Mesure des résultats**

2017	2018	2019	2020	2021
L'AMISOM a contribué au renforcement des capacités des Forces nationales de sécurité somaliennes pour leur permettre de mener des opérations conjointes avec elle	La poursuite du Plan de transition a conduit à la révision du concept général d'opérations pour la période 2018-2021	Mise en œuvre de la phase I du Plan de transition et reconfiguration de l'AMISOM, y compris la réduction des effectifs	Finalisation des mesures de sécurité pour les élections et poursuite du recul des insurrections dans les centres de population	Assistance efficace de l'AMISOM contribuant au succès des élections en Somalie, grâce au nouveau mécanisme de coordination

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

3.209 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le Bureau.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

<a href="#">52/220</a>	Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999	<a href="#">64/288</a>	Financement du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
<a href="#">60/268</a>	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	<a href="#">65/274</a> ; <a href="#">67/302</a> <a href="#">71/270</a>	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine Étude relative au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

*Résolutions du Conseil de sécurité*

<a href="#">1744 (2007)</a>	<a href="#">2033 (2012)</a>
<a href="#">1769 (2007)</a>	<a href="#">2167 (2014)</a>
<a href="#">1772 (2007)</a>	<a href="#">2320 (2016)</a>
<a href="#">1863 (2009)</a>	<a href="#">2378 (2017)</a>

## Produits

3.210 On trouvera dans le tableau 3.58 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.58

### Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2019 Produits prévus :</i>	<i>2019 Produits livrés :</i>	<i>2020 Produits prévus :</i>	<i>2021 Produits prévus :</i>
<b>A Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
1. Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>15</b>
2. Réunion consultative conjointe annuelle du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine	1	2	2	2
3. Réunions périodiques de coordination du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine	–	10	6	10
4. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
5. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
6. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>9</b>	<b>57</b>	<b>29</b>	<b>58</b>
7. Cours de formation de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine sur l'analyse et la médiation des conflits	5	5	5	5
8. Activité de renforcement des capacités du Groupe de la médiation de l'Union africaine concernant les méthodes et tendances actuelles en matière de médiation	2	5	2	5
9. Activité de renforcement des capacités du secrétariat du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur les questions et tendances actuelles en matière de paix et de sécurité	2	5	2	5
10. Atelier sur le Cadre commun pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, destiné aux attachés de presse et aux professionnels des médias locaux/régionaux/internationaux	–	–	1	1
11. Activités de renforcement des capacités consacrées à l'appui stratégique dans les domaines militaire, policier et civil au bénéfice des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine	–	28	15	28
12. Séminaires et ateliers à l'intention des experts et des fonctionnaires des États membres de l'Union africaine sur la médiation, la reconstruction et le développement après un conflit, la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les élections et les programmes frontaliers de l'Union africaine	–	14	4	14

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2019 Produits prévus :</i>	<i>2019 Produits livrés :</i>	<i>2020 Produits prévus :</i>	<i>2021 Produits prévus :</i>
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>9</b>
13. Rapports d'examen technique ou d'évaluation des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine établis conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine	–	–	5	3
14. Politiques et documents d'orientation à l'appui des opérations de soutien à la paix sous conduite africaine	4	4	4	4
15. Politiques et directives relatives à la paix et à la sécurité à l'appui de la mise en œuvre de l'architecture africaine de paix et de sécurité et de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits	2	2	2	2

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause :** information et conseil à l'intention des communautés économiques régionales et aux mécanismes régionaux, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, sur le développement et l'harmonisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité ; conseils, expertise et soutien techniques, notamment en matière de droits humains, à l'intention de l'Union africaine et/ou des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux, dans des domaines liés à la planification, à la gestion et au maintien des opérations de soutien de la paix ; échanges avec l'Union africaine et/ou les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, et conseils concernant les concepts et les documents d'orientation relatifs à la Force africaine en attente ; appui à la Commission de l'Union africaine pour la promotion de normes de formation communes à l'Union africaine et aux communautés économiques régionales, y compris des conseils sur les meilleures pratiques et les retours d'expérience ; réunions régulières du Groupe des partenaires de l'Union africaine afin d'élaborer une stratégie de soutien multidimensionnel aux initiatives de l'Union africaine ; réunion annuelle des responsables de secteur du Secrétariat de l'ONU, de la Commission de l'Union africaine et des communautés économiques régionales ; réunions semestrielles de l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité ; réunion/conférence conjointe de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine afin d'évaluer et de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité ; participation à deux sommets de l'Union africaine du Secrétaire général/Sous-Secrétaire général, ainsi que de la Représentante spéciale du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, afin de dialoguer avec les États membres de l'Union africaine et d'articuler les positions de l'Organisation des Nations Unies dans le contexte du Cadre commun ; participation à la réunion biannuelle du Groupe thématique paix et sécurité du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique sur le nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique pour la période 2017-2027, y compris en assurant la présidence conjointement avec l'Union africaine ; réunions régulières des équipes d'analyse prospective de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine concernant des situations d'alerte rapide au niveau national ou régional ; soutien aux processus civils et aux processus de constitution des forces de l'Union africaine afin de garantir l'efficacité de l'exécution du mandat des opérations de soutien de la paix de l'Union africaine et des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux ; réunions du Groupe de soutien aux processus civils et aux processus de mise sur pied d'une force de l'Union africaine, à composition non limitée, mettant l'accent sur une meilleure compréhension du partenariat et sur un appui et un soutien accrus de la part de la Commission de l'Union africaine et des États membres.

**Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête :** soutien à l'Union africaine en matière de médiation, de bons offices et de missions de prévention des conflits ; et visites régionales aux fins de l'analyse des conflits et d'interventions précoces.

**Bases de données et autres supports numériques :** coordination et gestion des bases de données du Service de la démocratie et de l'assistance électorale de l'Union africaine.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information :** Journée internationale de la jeunesse, Journée de l'Afrique, Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies et Journée internationale de la paix ; et matériel d'information, notamment des bulletins, des dépliants, des banderoles, des documents infographiques et des vidéos.

**Plateformes numériques et contenus multimédias :** maintenance des sites Web et des comptes sur les médias sociaux ; publication d'un bulletin d'information électronique et gestion d'une base de photographies en ligne présentant les activités liées au partenariat entre l'Organisation des Nations unies et l'Union africaine.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

### Vue d'ensemble

3.211 On trouvera dans les tableaux 3.59 à 3.61 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 3.59

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	2021 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Postes	923,9	1 056,2	–	–	–	–	–	1 056,2	27,0	1 083,2
Autres dépenses de personnel	–	4,7	–	–	(4,7)	(4,7)	(100,0)	–	–	–
Voyages du personnel	3,2	7,3	–	–	–	–	–	7,3	0,1	7,4
Services contractuels	3,0	–	–	–	4,7	4,7	–	4,7	0,3	5,0
Frais généraux de fonctionnement	4,3	5,8	–	–	–	–	–	5,8	0,5	6,3
Fournitures et accessoires	–	4,2	–	–	–	–	–	4,2	0,3	4,5
<b>Total</b>	<b>934,4</b>	<b>1 078,2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 078,2</b>	<b>28,2</b>	<b>1 106,4</b>

Tableau 3.60

#### Changements relatifs aux postes<sup>a</sup>

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2020	6	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 AN
Effectif proposé pour 2021	6	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 AN

<sup>a</sup> Pas de changement pour 2021.

*Note* : les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 3.61  
Postes

Catégorie	Effectif approuvé pour 2020	Changements			Total	Effectif proposé pour 2021
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>						
SGA	1	–	–	–	–	1
D-2	1	–	–	–	–	1
P-5	1	–	–	–	–	1
P-4	1	–	–	–	–	1
<b>Total partiel</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>
<b>Autres catégories de personnel</b>						
Agents locaux	2	–	–	–	–	2
<b>Total partiel</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>

3.212 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2021 dans les tableaux 3.62 à 3.64 et dans la figure 3.XXVIII.

3.213 Comme le montrent les tableaux 3.62 1) et 3.63 1), les ressources proposées pour 2021 s'élèvent globalement à 1 078 200 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

3.214 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2019, l'un des faits marquants a été la réduction de 33 % du nombre d'imprimantes en réseau, qui sont passées de 9 à 6. En 2021, le Bureau continuera d'incorporer des méthodes de gestion écologiques dans ses activités ; toutes les imprimantes en service comportent un mode et des niveaux économes en énergie, ce qui permet d'en réduire l'empreinte énergétique. Des logiciels permettant de contrôler le volume d'impression sont en cours d'achat et seront bientôt installés sur les imprimantes. Le Bureau entend également recourir aux copies numériques pour réduire davantage le volume d'impression par les fonctionnaires.

#### Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

3.215 Comme le montrent les tableaux 3.62 2) et 3.63 2), il est prévu de recevoir des quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant de 8 458 700 dollars, dont 50 postes. L'augmentation de 1 171 600 dollars au titre des quotes-parts hors budget ordinaire s'explique principalement par le fait que les montants demandés au titre des postes sont plus élevés, du fait de l'application d'un taux de vacance de postes inférieur.

3.216 Comme le montrent les tableaux 3.62 3) et 3.63 3), il n'est prévu de recevoir aucune ressource extrabudgétaire (contribution en espèces) pour 2021, puisque les activités financées par ce moyen se termineront le 30 juin 2020.

Tableau 3.62

**Évolution des ressources financières, par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	2021 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage			
Programme de travail	934,4	1 078,2	–	–	–	–	1 078,2	28,2	1 106,4
<b>Total partiel (1)</b>	<b>934,4</b>	<b>1 078,2</b>	–	–	–	–	<b>1 078,2</b>	<b>28,2</b>	<b>1 106,4</b>

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

	2019 (dépenses effectives)	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
Programme de travail	8 335,9	7 287,1	8 458,7
<b>Total partiel (2)</b>	<b>8 335,9</b>	<b>7 287,1</b>	<b>8 458,7</b>

3) *Ressources extrabudgétaires*

	2019 (dépenses effectives)	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
Programme de travail	519,7	648,0	–
<b>Total partiel (3)</b>	<b>519,7</b>	<b>648,0</b>	–
<b>Total</b>	<b>9 790,0</b>	<b>9 013,3</b>	<b>9 565,1</b>

Tableau 3.63

**Évolution des postes, par composante**

1) *Budget ordinaire*

	Effectif approuvé pour 2020	Changements				Effectif proposé pour 2021
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Programme de travail	6	–	–	–	–	6
<b>Total partiel (1)</b>	<b>6</b>	–	–	–	–	<b>6</b>

**Titre II Affaires politiques**

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

	2020 <i>(estimations)</i>	2021 <i>(prévisions)</i>
Programme de travail	50	50
<b>Total partiel (2)</b>	<b>50</b>	<b>50</b>

3) *Ressources extrabudgétaires*

	2020 <i>(estimations)</i>	2021 <i>(prévisions)</i>
Programme de travail	4	–
<b>Total partiel (3)</b>	<b>4</b>	<b>–</b>
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>56</b>

Tableau 3.64

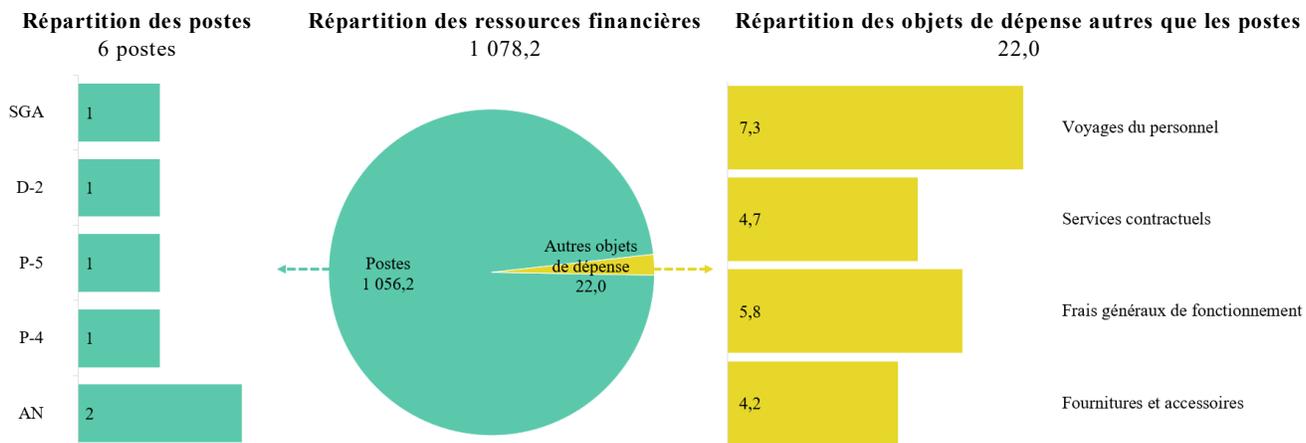
**Évolution des ressources financières et des postes, par catégorie**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 <i>(dépenses effectives)</i>	2020 <i>(crédits ouverts)</i>	<i>Changements</i>				2021 <i>(prévisions avant actualisation des coûts)</i>	
			<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>	<i>Total</i>		<i>Pourcentage</i>
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	923,9	1 056,2	–	–	–	–	–	1 056,2
Autres objets de dépense	10,5	22,0	–	–	–	–	–	22,0
<b>Total</b>	<b>934,4</b>	<b>1 078,2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 078,2</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2
<b>Total</b>		<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>

Figure 3.XXVIII  
**Répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)





---

## VI. Bureau de lutte contre le terrorisme

### Avant-propos

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, les États Membres et la communauté internationale doivent constamment s'adapter à l'évolution des risques posés par les groupes terroristes. Défait sur le plan militaire en République arabe syrienne et en Iraq, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) s'est mué en un réseau toujours doté des moyens financiers et opérationnels de planifier, exécuter ou inspirer des attentats dans la région et dans le monde. En République arabe syrienne, des combattants terroristes étrangers sont détenus avec des ressortissants de pays tiers soupçonnés d'entretenir des liens avec des groupes désignés comme terroristes bloqués dans des camps surpeuplés. Ces camps sont peuplés en majorité de femmes et d'enfants que le dénuement et la précarité de la situation des droits humains et des conditions de sécurité rendent vulnérables à la radicalisation. Les États Membres rencontrent toujours de grandes difficultés, encore aggravées par la crise de la COVID-19, pour faire comparaître les combattants terroristes étrangers devant les tribunaux et protéger, rapatrier ou poursuivre en justice les femmes et les enfants associés à des groupes terroristes et assurer leur réadaptation et leur réinsertion.

La communauté internationale fait maintenant face à une menace de plus en plus localisée et diversifiée de la part de l'EIIL et d'Al-Qaida, qui s'appuient sur l'influence des mouvements régionaux qui leur sont affiliés et sur des activités en ligne conjointes pour mobiliser au niveau local et inspirer des attaques à distance. Dans certaines sous-régions, comme le Sahel ou le bassin du lac Tchad, l'EIIL, Al-Qaida et les mouvements qui leur sont affiliés ont commis des attentats dévastateurs qui compromettent la stabilité des pays touchés et de toute la région. Les liens entre ces groupes et la criminalité organisée, les griefs intercommunautaires, les conflits et les conséquences des changements climatiques posent à des États fragiles des difficultés nouvelles et complexes. Le risque que représentent les terroristes endogènes et la radicalisation de loups solitaires, en particulier sur Internet ou dans les prisons, suscite toujours une profonde inquiétude et est encore exacerbé par la montée de la xénophobie, des discours de haine et des théories du complot alimentées par la pandémie de COVID-19. Ce risque est d'autant plus grand que les cibles molles sont vulnérables face à des attaques à bas coût et faible technicité quasiment indétectables en amont, y compris les attentats commis à l'aide de véhicules, d'armes blanches et d'armes de petit calibre et d'explosifs aisément accessibles. Parallèlement, les terroristes continuent d'exploiter les nouvelles technologies pour parvenir à leurs fins. L'utilisation de tactiques terroristes par des groupes extrémistes et suprématistes violents motivés par des considérations politiques, idéologiques, raciales et ethniques s'est imposée comme un nouveau problème à régler d'urgence. Les médias sociaux ont fait l'objet d'une attention et de critiques suivies après la diffusion en direct de vidéos d'attentats qui ont été vues des milliers de fois avant d'être supprimées.

Le Bureau de lutte contre le terrorisme a été créé en 2017 en réponse à un double constat : celui du défi représenté par le terrorisme et la propagation insidieuse de l'extrémisme violent et celui du rôle essentiel que joue l'ONU en aidant les États Membres à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies de manière équilibrée. Avec le lancement du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme à la fin de 2018 et par l'intermédiaire de son Service des politiques, de la gestion du savoir et de la coordination, le Bureau a piloté les efforts faits pour renforcer la cohérence et la coordination de l'action du système des Nations Unies, notamment en répondant plus systématiquement aux besoins d'assistance technique signalés dans le cadre des évaluations techniques de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, afin de gagner en efficacité. Il a également renforcé l'appui au renforcement des capacités techniques apporté aux États Membres, en particulier par l'entremise du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et du Service des projets spéciaux et de l'innovation. Il a en outre amélioré la conception et la performance de ses projets, consacré des ressources au suivi et à l'évaluation, mieux intégré les questions de genre et les droits humains dans ses activités et renforcé sa coopération avec les organisations de la société civile. Souplesse, réactivité et coordination des efforts menés aux niveaux international, régional et national, dans le secteur public comme dans le secteur privé, et mobilisation de la société civile et des populations sont les conditions *sine qua non* du succès de la lutte contre les menaces posées par la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme.

Le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme  
(Signé) Vladimir Voronkov

## A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019

### Orientations générales

#### Mandats et considérations générales

- 3.217 En application de la résolution [71/291](#), le Bureau exerce cinq fonctions principales : a) piloter l'action menée au titre des divers mandats de lutte contre le terrorisme de l'Assemblée générale qui ont été confiés au Secrétaire général à l'échelle du système des Nations Unies ; b) renforcer la coordination et la cohérence des activités du système des Nations Unies pour assurer la mise en œuvre équilibrée des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ; c) accroître l'aide que l'Organisation fournit aux États Membres pour renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme ; d) promouvoir davantage les activités de lutte contre le terrorisme de l'Organisation, leur donner une plus grande visibilité et renforcer la mobilisation de ressources dans ce domaine ; e) veiller à ce que l'accent voulu soit mis sur la lutte contre le terrorisme dans l'ensemble du système des Nations Unies et que les travaux importants menés s'agissant de la prévention de l'extrémisme violent soient fermement ancrés dans la Stratégie. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a également salué l'important travail qu'accomplissait le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme au sein du Bureau de lutte contre le terrorisme.
- 3.218 La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution [60/288](#) de l'Assemblée générale) repose sur quatre piliers articulés autour de mesures visant : à éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme ; à prévenir et combattre le terrorisme ; à étoffer les moyens dont les États disposent pour prévenir et combattre le terrorisme et à renforcer le rôle joué en ce sens par l'Organisation des Nations Unies ; à garantir le respect des droits de la personne et la primauté du droit en tant que base fondamentale de la lutte antiterroriste. Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées dans la Stratégie et des résolutions relatives à son application ultérieurement adoptées par l'Assemblée générale, dont la résolution [72/284](#), et dans d'autres résolutions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité, dont sa résolution [2395 \(2017\)](#).
- 3.219 En décembre 2018, en vue de mener à bien la réforme du dispositif des Nations Unies pour la lutte antiterroriste et de renforcer encore la cohérence et la coordination des activités de lutte contre le terrorisme menées par l'Organisation, le Secrétaire général a lancé le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, dont le Bureau assure le secrétariat. Ce Pacte mondial a été signé par 40 entités des Nations Unies et par l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Organisation mondiale des douanes et l'Union interparlementaire. Fortes des services de secrétariat fournis par le Bureau, les entités signataires collaborent dans le cadre d'un comité de coordination présidé par le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme et de huit groupes de travail interinstitutions chargés d'examiner des questions relevant des quatre piliers de la Stratégie. Le Pacte mondial favorise la collaboration axée sur l'action entre les organismes des Nations Unies et constitue un outil au service de la programmation conjointe, de la cohérence des activités d'évaluation et de suivi, de la mobilisation conjointe de ressources et de la communication avec les donateurs. Ce renforcement de la coopération et de la cohérence va dans le sens de la démarche intégrée des Nations Unies que défend le Secrétaire général.

## Programme de travail

### Bureau de lutte contre le terrorisme

#### Objectif

- 3.220 L'objectif auquel le Bureau contribue est de prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et de prévenir l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, conformément au droit international.

#### Stratégie

- 3.221 Pour contribuer à prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, conformément au droit international, le Bureau continuera à piloter l'action menée au titre des divers mandats de lutte contre le terrorisme de l'Assemblée générale qui ont été confiés au Secrétaire général à l'échelle du système des Nations Unies, organisera des conférences régionales de haut niveau consacrées au suivi de la suite donnée aux conclusions des Conférences de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres, afin de préparer le premier Congrès mondial des victimes du terrorisme et de donner aux États Membres l'occasion de mettre en commun des informations, des compétences et des ressources, de nouer des partenariats et de s'attaquer ensemble à une série de questions essentielles intéressant la lutte contre le terrorisme. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : la coopération multilatérale et l'établissement de partenariats avec les États Membres seront favorisés. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le partenariat noué entre le Bureau et les États Membres, dans le cadre duquel on a pu organiser six conférences régionales de haut niveau consacrées à des questions thématiques clés, au Tadjikistan, en Mongolie, au Kenya, au Bélarus, en Hongrie et aux Émirats arabes unis, et un dialogue entre dirigeants sur la lutte contre la propagande terroriste, tenu en marge de la semaine de haut niveau de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale. La forte participation des États Membres et d'organisations de la société civile aux conférences régionales a donné de l'élan au programme de prévention du Secrétaire général et contribué à renforcer la coopération multilatérale et l'appui mis au service des efforts faits collectivement par les États Membres pour prévenir et combattre le terrorisme. Les conclusions tirées de ces conférences régionales éclaireront les débats de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres consacrée au renforcement de la résilience des institutions et des sociétés face au terrorisme, qui se tiendra dans le cadre de la deuxième Semaine de la lutte contre le terrorisme, ainsi que les initiatives organisées à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation.
- 3.222 Le Bureau continuera en outre à coordonner et à harmoniser l'action que mènent les différentes entités signataires du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme afin de favoriser la mise en œuvre équilibrée par les États Membres des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment en comblant plus efficacement les besoins d'assistance technique recensés par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et signalés par différents États Membres. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le lancement du Pacte mondial, en décembre 2018, et sa mise en œuvre sur l'année 2019. Au mois de mars 2020, 43 entités avaient signé ce Pacte en tant que membres ou observatrices (contre 38 initialement), faisant de lui l'un des plus vastes cadres de coordination entre les trois piliers de l'action de l'ONU, à savoir la paix et la sécurité, le développement durable et les droits de la personne et les affaires humanitaires. Présidé par le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, le Comité de coordination du Pacte mondial a adopté son premier programme de travail conjoint et créé huit groupes de travail redynamisés chargés d'examiner des questions relevant des quatre piliers de la Stratégie. En mars 2020, le Bureau a lancé une Plateforme mondiale pour la coordination contre le terrorisme afin de faciliter la collaboration

entre les entités signataires et de permettre aux États Membres d'accéder en ligne aux travaux de lutte contre le terrorisme menés par le système des Nations Unies. Le renforcement de la coordination entre les entités du système a permis de multiplier les projets mis en œuvre conjointement dans le respect des mandats respectifs des entités concernées ; d'améliorer la conception, l'organisation et l'exécution des activités d'aide au renforcement des capacités, ce qui a abouti à plus d'efficacité et de cohérence dans l'appui fourni aux États Membres et aux organisations internationales, régionales et sous-régionales ; d'interagir davantage avec les organisations de la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs de la lutte antiterroriste ; de renforcer la coopération multilatérale en matière de lutte contre le terrorisme par la mise en commun des informations, des données d'expérience et des bonnes pratiques.

- 3.223 Le Bureau continuera en outre de fournir une assistance technique aux États Membres qui en font la demande, y compris en procédant à des transferts de connaissances et en concevant et en exécutant de manière intégrée des activités d'aide au renforcement des capacités à l'égard des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, par l'intermédiaire du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et du Service des projets spéciaux et de l'innovation. Il continuera également à aider les parlementaires à prendre des mesures propres à prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent à l'échelle de l'ensemble de la société. Il continuera en outre à faciliter les échanges de compétences entre les pays du Sud, dans l'optique de faire émerger des politiques et initiatives innovantes, efficaces, conçues par les pays concernés et répondant aux difficultés particulières que les pays en développement rencontrent dans leurs efforts de lutte contre le terrorisme et les conditions qui favorisent sa propagation, ce qui devrait permettre de répondre efficacement aux demandes d'aide au renforcement des capacités formulées par les États Membres s'agissant de l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. L'adoption d'une approche intégrée et inclusive devrait permettre de nourrir les débats et la prise de décisions et de renforcer l'efficacité de l'aide au renforcement des capacités dans les domaines de la prévention et de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'augmentation constante des activités d'aide au renforcement des capacités organisées à l'intention des pays et régions les plus touchés par le terrorisme. Le Bureau a exécuté 45 projets relevant des quatre piliers de la Stratégie au bénéfice de 71 États Membres. Il a également formé plus de 2 500 personnes en 2019 dans le cadre de 70 ateliers de renforcement des capacités, ce qui représente une augmentation de 60 pour cent du nombre de personnes formées par rapport à 2018. Par l'intermédiaire du Centre pour la lutte contre le terrorisme, il a poursuivi l'exécution d'un projet mondial consistant à favoriser les échanges de compétences entre différents pays d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient et d'Amérique latine et des Caraïbes et à améliorer leurs capacités de conception et de mise en œuvre de politiques et dispositifs de lutte antiterroriste. Toujours par l'intermédiaire du Centre, il a mis au point un programme destiné à faciliter l'intégration de la coopération Sud-Sud dans ses activités et stratégies et celles des entités signataires du Pacte mondial.
- 3.224 Pour contribuer à prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et ses manifestations et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, conformément au droit international, le Bureau continuera à renforcer la capacité des États Membres à garantir le respect des droits de la personne et la primauté du droit dans le cadre de la lutte antiterroriste, selon le quatrième pilier de la Stratégie antiterroriste mondiale. L'intensification de l'aide au renforcement des capacités et de l'assistance technique fournies aux États Membres qui en font la demande devrait favoriser l'intégration des normes et règles relatives aux droits de la personne dans toutes les mesures prises en vue de prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'organisation d'activités de formation aux droits de la personne à l'intention de membres des services de police et de sécurité de rang élevé ou intermédiaire dans six États Membres d'Afrique de l'Ouest et dans les régions du Sahel et du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ; la mise au point d'un guide de formation à l'usage des gardes-frontières sur l'adoption d'approches fondées sur les droits de la personne et tenant compte des questions de genre dans les activités liées à la sécurité et à la gestion des frontières ; l'établissement d'un manuel détaillant des orientations pratiques à

l'intention des États Membres concernant l'adoption d'une approche fondée sur les droits de l'enfant dans le traitement des enfants concernés par le phénomène des combattants terroristes étrangers.

### **Facteurs externes pour 2021**

- 3.225 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- a) Les États Membres continuent de solliciter l'appui de l'ONU dans les domaines de la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent et de la lutte contre ces phénomènes ;
  - b) Des ressources extrabudgétaires sont mises à disposition pour appuyer le renforcement des capacités des États Membres ;
  - c) Épaulés par le Bureau de lutte contre le terrorisme, les États Membres accordent les autorisations et l'accès nécessaires pour que cet appui puisse être apporté.
- 3.226 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il met actuellement au point une politique et un programme axés sur les questions de genre consacrés à la prévention et à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, ce qui permettra de concevoir à cet égard des mesures étayées par une analyse rigoureuse des questions de genre et de faire en sorte que les fonctions stratégiques, programmatiques et opérationnelles du Bureau tiennent compte de ces questions.
- 3.227 Pour ce qui est de la coopération avec d'autres entités, le Bureau collabore avec des organisations régionales telles que l'Union africaine, l'Organisation du Traité de sécurité collective, le Centre de lutte contre le terrorisme de la Communauté d'États indépendants, le Conseil des ministres de l'intérieur des pays arabes, l'Union européenne, la Ligue des États arabes, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation de la coopération islamique et l'Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération. Il a conclu des partenariats et des mémorandums d'accord avec diverses organisations régionales afin de favoriser une action conjointe et la collaboration à l'appui de la mise en œuvre au niveau régional de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des stratégies régionales de lutte contre le terrorisme, compte tenu des facteurs et moteurs régionaux du terrorisme.
- 3.228 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau administre le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, qui comptait 43 entités membres ou observatrices au mois de mars 2020 (contre 38 initialement), faisant de lui l'un des plus vastes cadres de coordination entre les trois piliers de l'action de l'ONU. Le Pacte mondial comprend des groupes de travail spécialisés dans des domaines d'intervention prioritaire de la prévention et de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Le Bureau se coordonne également avec d'autres entités des Nations Unies par l'intermédiaire de mémorandums d'accords et d'accords programmatiques. Il contribue ainsi à favoriser l'obtention de meilleurs résultats et l'utilisation plus efficace des ressources. Au-delà de ce rôle de coordination, le Bureau plaide en faveur d'une approche mettant l'accent sur la programmation conjointe avec d'autres partenaires des Nations Unies et devant permettre de mener des activités de renforcement des capacités plus efficaces et plus spécialisées, notamment sur le terrain, en coordination étroite avec le système des coordonnateurs résidents.

### **Activités d'évaluation**

- 3.229 Le Bureau a lancé en 2019 les activités d'évaluation ci-après, qui seront menées à bien en 2020 :
- a) autoévaluation du projet intitulé « Prévention de l'extrémisme violent par l'autonomisation des jeunes en Jordanie, en Libye, au Maroc et en Tunisie » ;

- b) examen collégial du programme quinquennal (2016-2020) du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme.
- 3.230 Il a été tenu compte de ces évaluations au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021. Elles permettront d'obtenir des informations utiles pour mesurer, évaluer et analyser les progrès faits en vue d'atteindre les résultats et les indicateurs de performance définis dans le plan de travail et le cadre de résultats du Bureau. L'intégration en temps utile des recommandations et enseignements tirés des exercices d'évaluation contribuera à améliorer la programmation des projets du Bureau et à les rendre plus efficaces et plus efficaces.
- 3.231 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2021 :
- a) autoévaluation des résultats et de l'impact de l'appui et de l'aide au renforcement des capacités fournis aux États Membres par le Bureau ;
- b) évaluation de rapports choisis établis par des entités signataires du Pacte sur la prévention et la répression du terrorisme et de l'extrémisme violent.

### **Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés**

- 3.232 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement de la collaboration entre les États Membres, les organismes des Nations Unies, les autres organisations internationales et régionales et les partenaires de la société civile en vue de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, comme indiqué dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, a été atteint, ainsi que l'atteste la participation accrue des États Membres, des organismes des Nations Unies et de la société civile à la mise en œuvre de la Stratégie, avec la tenue de 60 ateliers de renforcement des capacités (contre 56 prévus pour l'exercice biennal), dont bon nombre ont été organisés conjointement avec au moins deux entités signataires du Pacte mondial. Des ateliers de renforcement des capacités consacrés aux droits de la personne, à la sécurité aux frontières, à la lutte contre le financement du terrorisme, à la jeunesse, à la communication stratégique et à l'appui aux victimes ont été organisés dans plusieurs régions.

### **Exécution du programme en 2019 : dire l'histoire des victimes du terrorisme**

- 3.233 La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution [60/288](#) de l'Assemblée générale) fait état du rôle que peuvent jouer les victimes du terrorisme, notamment en luttant contre son attrait, et souligne combien il importe de faire respecter leurs droits et de répondre à leurs besoins, tout en insistant sur la nécessité de promouvoir la solidarité internationale à leur égard. Depuis le sixième examen biennal de la Stratégie, qui a eu lieu en juin 2018, les faits nouveaux survenus sur les plans international, régional et national ont témoigné du soutien apporté aux victimes du terrorisme et marqué le passage d'une solidarité symbolique à une action plus énergique en faveur de leurs droits et de leurs besoins, comme l'ont montré l'adoption récente de deux résolutions phares concernant les victimes du terrorisme et la création du Groupe des Amis des victimes du terrorisme. Dans sa résolution [72/165](#), l'Assemblée générale a proclamé le 21 août Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme pour témoigner de la solidarité de la communauté internationale envers celles-ci. Dans sa résolution [73/305](#), l'Assemblée a réaffirmé l'engagement des États Membres envers les victimes du terrorisme et demandé en particulier que des plans complets d'assistance soient élaborés à leur intention. Dans ses résolutions [2331 \(2016\)](#), [2388 \(2017\)](#) et [2467 \(2019\)](#), dans lesquelles il s'est dit conscient que la violence sexuelle liée aux conflits était utilisée comme tactique terroriste, le Conseil de sécurité a demandé aux États Membres de mettre en commun les bonnes pratiques et les enseignements tirés de leur expérience de la protection des victimes du terrorisme et de fournir à ces dernières un appui juridique, médical, psychosocial et financier. La création, en 2019, du Groupe des Amis des victimes du terrorisme, piloté par les États Membres et co-présidé par l'Afghanistan et l'Espagne, s'est également inscrite dans cette dynamique animant les organes délibérants.

3.234 Le Bureau de lutte contre le terrorisme est pleinement déterminé à soutenir les victimes du terrorisme. Par l’entremise du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, il a élaboré un programme mondial destiné à leur témoigner de la solidarité et à faire connaître leurs droits et leurs besoins et à contribuer à les protéger, à les promouvoir et à les faire prendre en compte, tout en aidant à renforcer la capacité des États Membres, des victimes du terrorisme, des associations qui les défendent et de la société civile, en particulier en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie. Dans le cadre de ce programme, le Centre offre une aide au renforcement des capacités et d’autres formes d’assistance technique aux États Membres et à la société civile en encourageant les États à défendre, à protéger et à respecter les droits des victimes ; en créant des réseaux de victimes du terrorisme en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique du Nord et en Asie ; en concevant des contenus multimédias tels que des documentaires ou d’autres supports de sensibilisation permettant aux victimes de faire entendre leur voix ; en organisant des événements et conférences dans l’optique de mieux défendre les droits des victimes et de mieux répondre à leurs besoins. C’est également dans le cadre de ce programme qu’est administré le Portail de soutien aux victimes du terrorisme, un centre de ressources à l’usage des victimes et du public qui rassemble des informations pratiques concernant les victimes du terrorisme communiquées notamment par les États Membres.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif et mesure des résultats*

3.235 Le travail effectué a contribué à prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et l’extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, conformément au droit international, comme le montre le fait que les États Membres et les autres intervenants comprennent et connaissent mieux les moyens de soutenir les victimes du terrorisme. Les enseignements tirés des activités menées à l’appui des victimes par le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme depuis 2014 ont abouti à la création d’un Programme de soutien aux victimes du terrorisme à l’échelle mondiale recouvrant des activités de communication, de plaider, de coordination et de renforcement des capacités et des programmes d’appui en ligne consacrés aux questions relatives aux victimes du terrorisme. Ce programme a été lancé le 28 juin 2018. Le travail effectué a également contribué à renforcer les efforts faits par les États Membres et l’ONU pour se concentrer sur les victimes. Les États Membres ont davantage mis l’accent sur les droits et les besoins des victimes du terrorisme, adopté des résolutions à cet effet et créé le Groupe des Amis des victimes du terrorisme. La deuxième Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme a été observée du 20 au 22 août 2019. À cette occasion, le groupe chargé des victimes du terrorisme du Centre pour la lutte contre le terrorisme a organisé trois événements à New-York, à savoir : la projection d’un documentaire intitulé « Resilience in the Face of Terrorism: Victims’ Voices from Cameroon and Nigeria » ; des débats sur la résilience faisant intervenir des victimes venues de différentes parties du monde ; une exposition de photographies inaugurée par le Secrétaire général et intitulée « Survivre au terrorisme : le pouvoir de la résilience ». Le nombre de consultations du Portail de soutien aux victimes du terrorisme a augmenté de 81 % entre 2018 et 2019, preuve qu’il est utile de disposer de ressources spécialisées comprenant des informations pratiques et permettant de sensibiliser le public à la question. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a coorganisé la première réunion ministérielle du Groupe des Amis des victimes du terrorisme, lors de laquelle les ministres présents ont adopté le plan d’action du Groupe pour 2020, dont l’objectif est de mieux faire connaître les droits et les besoins des victimes du terrorisme au niveau international et de faire en sorte qu’ils soient protégés et reconnus.

Tableau 3.65  
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
Création d’une base de données à l’usage des États Membres, des organisations de	Tenue d’une conférence internationale sur la promotion et la	Élaboration, en consultation avec les États Membres et les associations de	Lancement du Programme pluriannuel de soutien aux victimes	Adoption de la résolution 73/305 de l’Assemblée générale relative au

2015	2016	2017	2018	2019
la société civile et d'autres groupes œuvrant avec les victimes du terrorisme et en leur faveur en vue de renforcer l'appui, les informations et les capacités dont ils disposent	protection des droits humains des victimes du terrorisme, laquelle a donné aux décideurs et décideuses, aux professionnels et aux représentants de la société civile des pistes sur la façon dont les États Membres peuvent faire respecter ces droits. Dans le rapport issu de la conférence étaient formulées 12 grandes recommandations visant à faire progresser la promotion et la protection des droits des victimes	victimes, d'un nouveau Programme de soutien aux victimes du terrorisme à l'échelle mondiale recouvrant des activités de communication, de plaidoyer, de coordination et de renforcement des capacités et des programmes d'appui en ligne consacrés aux questions relatives aux victimes du terrorisme	du terrorisme à l'échelle mondiale, adoption de la résolution <a href="#">72/165</a> de l'Assemblée générale portant création de la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, célébration de la Journée internationale, marquée notamment par une exposition multimédia faisant intervenir 16 victimes et des associations de victimes et sensibilisation du public aux incidences du terrorisme	renforcement de la coopération internationale en matière d'aide aux victimes du terrorisme, création du Groupe des Amis des victimes du terrorisme, deuxième célébration de la Journée internationale, marquée notamment par une exposition de photographies et la projection d'un documentaire consacré aux victimes du terrorisme au Cameroun et au Nigéria

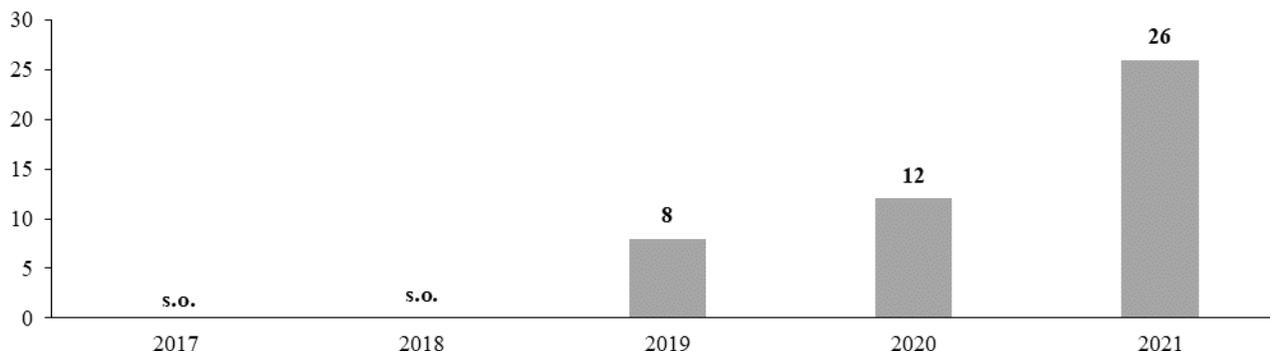
## Résultats escomptés pour 2021

### Résultat 1 : barrer l'accès des terroristes à l'espace aérien (résultat déjà défini pour 2020)

- 3.236 Les travaux consistant à prévenir et combattre le terrorisme en aidant les États Membres à empêcher les déplacements des terroristes se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le Bureau aidera les pays à renforcer leurs capacités d'identification, de surveillance et d'enquêtes concernant les personnes soupçonnées de terrorisme et leurs déplacements transfrontaliers, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 3.XXIX

Mesure des résultats : nombre d'États Membres dotés de services d'information sur les passagers, 2017-2021



Abréviation : s.o. = sans objet.

**Résultat 2 : détecter et empêcher les mouvements des terroristes grâce aux données relatives aux déplacements**

- 3.237 Dans sa résolution [2396 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a décidé que les États Membres devraient renforcer leur capacité de collecter, de traiter et d'analyser les renseignements préalables concernant les voyageurs et les données des dossiers passagers aux fins de détecter et de prévenir les déplacements de combattants terroristes étrangers ; renforcer l'échange d'informations ; faire meilleur usage des bases de données internationales, telles que celles d'INTERPOL, rassemblant des informations sur les terroristes connus et les personnes soupçonnées de terrorisme. Toutefois, moins de 20 pour cent des États Membres procèdent aujourd'hui à la collecte et à l'analyse de ces données, en raison des difficultés tenant à la modification de la législation, à l'acquisition de compétences spécialisées, au dialogue avec les compagnies aériennes et à l'acquisition des logiciels techniques nécessaires.
- 3.238 Le Bureau a officiellement lancé le Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes en mai 2019 afin d'aider les États Membres à renforcer les moyens dont ils disposent pour détecter, suivre et empêcher les déplacements des personnes soupçonnées d'être des terroristes et des criminels dangereux en utilisant les données relatives aux passagers des compagnies aériennes et maritimes ; en utilisant mieux les bases de données recensant les noms de terroristes connus, de personnes soupçonnées d'être des terroristes et de criminels dangereux ; en améliorant l'échange d'informations au niveau international tout en respectant les normes internationales relatives aux droits humains et aux libertés fondamentales.
- 3.239 Parmi les progrès enregistrés en 2019, citons le fait que 34 États Membres ont officiellement confirmé leur participation au Programme, l'établissement de plans de mise en œuvre pour quatre pays ; le lancement de la phase de mise en œuvre dans trois pays ; la signature d'accords avec chacun des partenaires de réalisation du Programme.

*Situation interne et réponse*

- 3.240 Pour le Bureau, la situation était la suivante : il s'agissait de concevoir un programme de renforcement des capacités répondant aux besoins formulés par les États Membres dans quatre grands domaines d'intervention, à savoir la création ou l'amélioration de cadres législatifs et réglementaires nationaux régissant l'utilisation et la protection des données personnelles et le droit à la vie privée, le processus complexe de création et de formation du personnel de services efficaces et sécurisés chargés de recevoir et d'analyser les données relatives aux passagers à des fins de maintien de l'ordre, le défi posé par la mobilisation de compagnies aériennes et maritimes multiples utilisant des systèmes divers pour recueillir chaque année des millions de dossiers passagers et l'acquisition, l'installation et la maintenance d'outils techniques d'analyse des données en question.

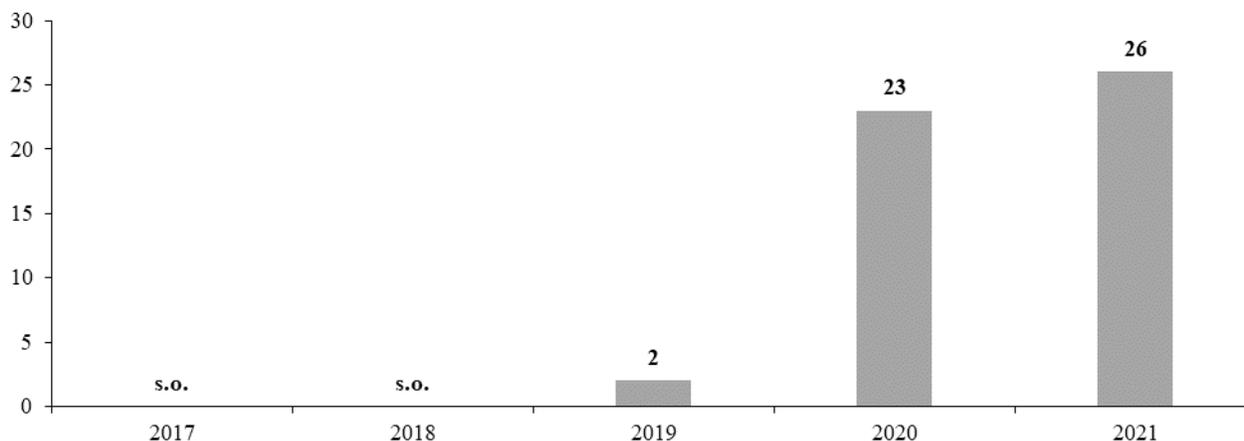
Du fait de la nature globale de ce dispositif d'appui, il convient d'adopter une démarche intégrée à l'échelle du système des Nations Unies au service du renforcement des capacités des États Membres dans ces quatre domaines.

- 3.241 En réponse, l'équipe de gestion chargée du Programme au sein du Bureau en dirigera et en coordonnera la mise en œuvre, en collaboration avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Bureau de l'informatique et des communications, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et INTERPOL.
- 3.242 Le Bureau a créé le Programme de lutte contre les déplacements des terroristes afin que les États Membres puissent soumettre leurs demandes officielles d'assistance et d'activités d'établissement des faits, telles que les évaluations approfondies de l'état actuel de la mise en œuvre des dispositions en la matière réalisées sous la coordination de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Lui et ses partenaires continueront d'offrir un appui dans les quatre domaines d'intervention en utilisant leurs compétences spécialisés et leurs mandats respectifs pour relever les défis qui se présentent. L'action menée dans le domaine d'intervention I, coordonnée en collaboration avec le Service de la prévention du terrorisme de l'ONUDC, est axée sur la modification et sur la formulation de lois nationales conformes aux normes internationales et aux bonnes pratiques relatives à la collecte de données passagers issues des entreprises de transport privé. Pour ce qui est du domaine d'intervention II, le Bureau, le Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP) de l'ONUDC et INTERPOL continueront à aider les États à créer des services d'information sur les passagers et à les rendre opérationnels, notamment en assurant la formation approfondie de leur personnel et la conception et l'application de toutes les règles relatives à la collecte et à l'analyse des données passagers. Dans le domaine d'intervention III, le Bureau continuera d'aider les États à nouer et à maintenir le dialogue avec les compagnies aériennes et maritimes afin de recueillir des données sur les passagers. En ce qui concerne le domaine d'intervention IV, le Bureau de l'informatique et des communications continuera à fournir gratuitement le logiciel goTravel aux États Membres afin que ceux-ci puissent analyser les données recueillies et offrira une aide à l'installation, à l'intégration et à la maintenance de ce logiciel et une assistance technique à ceux qui en feront la demande.
- 3.243 À l'avenir, le Bureau de lutte contre le terrorisme complétera ces efforts en reprenant ses activités relatives à la sûreté de l'aviation, en consultation avec d'autres grandes parties prenantes, y compris l'OACI, afin de donner aux États Membres, aux directions aéroportuaires et aux compagnies aériennes les moyens de combler les déficiences existantes au moyen de mesures de contrôle améliorées et pérennes. Ces travaux font suite aux activités de renforcement des capacités menées antérieurement en Afrique et devraient être étendus à d'autres régions du monde.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 3.244 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et à prévenir l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, conformément au droit international, comme devrait le montrer la mise en œuvre quinquennale par les États Membres du Programme de lutte contre les déplacements des terroristes visant à détecter, à suivre et à empêcher les déplacements des personnes soupçonnées d'être des terroristes et des criminels dangereux au moyen de données passagers, de listes de surveillance et d'outils biométriques. En 2019, des évaluations ont été menées à bien dans trois États Membres et un État Membre a lancé la mise en œuvre du Programme. Des progrès concrets sont attendus d'ici à la fin de 2021, comme devrait le montrer l'action menée dans 26 États Membres au moins dans les quatre domaines d'intervention dans lesquels le Bureau fournit un appui, à savoir la modification de la législation ; la création de services d'information sur les passagers ; le dialogue avec les partenaires privés, notamment les compagnies de transport ; l'assistance technique à l'installation et à l'utilisation du logiciel goTravel.

Figure 3.XXX  
**Mesure des résultats : nombre d'États Membres mettant en œuvre le Programme de lutte contre les déplacements des terroristes, 2017-2021**



Abréviation : s.o. = sans objet.

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

3.245 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le Bureau.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

60/288 ; 62/272 ; 64/297	Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	71/291	Renforcer la capacité du système des Nations Unies d'aider les États Membres à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies
64/235	Institutionnalisation de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme		
66/10	Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme	72/165	Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme
66/282 ; 68/276 ; 70/291 ; 72/284	Examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	73/305	Renforcement de la coopération internationale en matière d'aide aux victimes du terrorisme
70/254	Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent		

#### Résolutions du Conseil de sécurité

2368 (2017)	2462 (2019)
2395 (2017)	2482 (2019)
2396 (2017)	

### Produits

3.246 On trouvera dans le tableau 3.66 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.66

**Bureau de lutte contre le terrorisme : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	–	5	4	3
1. Rapport sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies par les organismes des Nations Unies, destiné à l'Assemblée générale	–	1	1	–
2. Rapports sur la menace que représente l'EIL (Daech), destiné au Conseil de sécurité	–	2	2	2
3. Rapport du Secrétaire général intitulé « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent »	–	1	–	1
4. Rapport sur la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, destiné à l'Assemblée générale	–	1	–	–
5. Rapport sur les progrès accomplis par le système des Nations Unies dans l'appui apporté aux États Membres en matière d'assistance aux victimes du terrorisme, destiné à l'Assemblée générale	–	–	1	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	4	10	13	12
6. Réunion de l'Assemblée générale consacrée à l'examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	–	–	1	–
7. Exposés à l'Assemblée générale concernant le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme	4	4	4	4
8. Exposés au Conseil de sécurité	–	3	2	2
9. Exposés au Comité contre le terrorisme	–	3	2	2
10. Exposés au Conseil consultatif du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme.	–	–	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	100	171	249	257
11. Conférence de haut niveau consacrées aux questions liées à la lutte antiterroriste	–	6	2	2
12. Conférences régionales consacrées aux questions techniques liées à la lutte antiterroriste	–	12	4	12
13. Activités de formation au renforcement des capacités et ateliers consacrés à des thématiques techniques	100	153	243	243
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	–	7	5	5
14. Rapports, manuels et autres documents sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, les pratiques optimales en la matière et des sujets thématiques connexes	–	7	5	5
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : initiatives de mobilisation, notamment sous la forme de missions et de consultations avec les États Membres consacrées aux priorités et stratégies mondiales, régionales et nationales.				

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

---

**Bases de données et supports numériques** : plateformes numériques à l'usage du Réseau mondial des coordonnateurs pour la lutte contre le terrorisme et du réseau de lutte contre le terrorisme.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : manifestations de commémoration, supports promotionnels, réunions-déjeuners, manifestations parallèles, expositions.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués, conférences et conférence de presse et autres interventions médiatiques.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : plateformes de médias sociaux, dont le site Web du Bureau de lutte contre le terrorisme, Twitter et d'autres plateformes et portails.

---

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

### Vue d'ensemble

3.247 On trouvera dans les tableaux 3.67 à 3.69 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 3.67

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives) <sup>a</sup>	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	2021 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Postes	1 396,3	1 488,0	–	–	–	–	–	1 488,0	44,9	1 532,9
Autres dépenses de personnel	14,6	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Consultants	100,0	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	39,3	93,8	–	–	–	–	–	93,8	1,8	95,6
Services contractuels	8,0	4,4	–	–	–	–	–	4,4	0,1	4,5
Frais généraux de fonctionnement	17,3	13,8	–	–	–	–	–	13,8	0,2	14,0
Fournitures et accessoires	0,6	1,9	–	–	–	–	–	1,9	–	1,9
Mobilier et matériel	0,9	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>1 576,9</b>	<b>1 601,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 601,9</b>	<b>47,0</b>	<b>1 648,9</b>

<sup>a</sup> Comprend des dépenses d'un montant de 100 000 dollars, financées au titre des engagements que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter en application du paragraphe 1 a) de sa résolution 72/264 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, pour lesquelles des crédits ont ensuite été ouverts par l'Assemblée dans sa résolution 74/250 A.

Tableau 3.68

#### Changements relatifs aux postes<sup>a</sup>

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2020	8	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	8	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)

<sup>a</sup> Aucun changement n'est proposé pour 2021.

Note : les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 3.69  
Postes

Catégorie	Changements				Total	Effectif proposé pour 2021
	Effectif approuvé pour 2020	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>						
SGA	1	–	–	–	–	1
D-2	1	–	–	–	–	1
P-5	1	–	–	–	–	1
P-4	1	–	–	–	–	1
P-3	2	–	–	–	–	2
<b>Total partiel</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>
<b>Agents des services généraux</b>						
Autres classes	2	–	–	–	–	2
<b>Total partiel</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8</b>

3.248 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2021 dans les tableaux 3.70 à 3.72 et la figure 3.XXXI.

3.249 Comme le montrent les tableaux 3.70 1) et 3.71 1), les ressources proposées pour 2021 s'élèvent globalement à 1 601 900 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

3.250 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau de lutte contre le terrorisme incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2019, il a notamment réduit le nombre d'exemplaires papier de ses publications, lesquelles ont été diffusées dans des formats destinés à être lus en ligne, puis distribuées ou envoyées par voie électronique. Il poursuivra cette pratique en 2021 en publiant en ligne son bulletin mensuel, document dont il limitera la distribution de la version papier aux missions permanentes à New York. Toutes les présentations prescrites par l'Assemblée générale seront bientôt produites au format électronique et consultables en ligne par les États Membres.

#### Ressources extrabudgétaires

3.251 Comme le montrent les tableaux 3.70 2) et 3.71 2), le Bureau reçoit des ressources extrabudgétaires qui complètent les ressources provenant du budget ordinaire et continuent d'être cruciales pour l'exécution des mandats. En 2021, il devrait bénéficier de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 51 024 700 dollars, dont 157 postes, à l'appui des activités extrabudgétaires. Ces ressources représentent 96,9 % des ressources totales du Bureau. L'augmentation prévue de 9 162 700 dollars par rapport à 2020 tient compte de l'exécution de divers programmes pluriannuels lancés récemment

**Titre II Affaires politiques**

aux niveaux mondial et régional pour aider les États Membres à mettre en œuvre les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Le Bureau continuera d'accorder une attention particulière aux programmes et aux projets de renforcement des capacités à même de produire des résultats tangibles et durables pour les États Membres et de s'employer à mettre au point des solutions novatrices pour aider les États à renforcer leurs capacités.

Tableau 3.70  
**Évolution des ressources financières, par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	2021 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage			
Programme de travail	1 576,9	1 601,9	–	–	–	–	1 601,9	47,0	1 648,9
<b>Total partiel (1)</b>	<b>1 576,9</b>	<b>1 601,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 601,9</b>	<b>47,0</b>	<b>1 648,9</b>

2) *Ressources extrabudgétaires*

	2019 (dépenses effectives)	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
Programme de travail	33 086,6	41 862,0	51 024,7
<b>Total partiel (2)</b>	<b>33 086,6</b>	<b>41 862,0</b>	<b>51 024,7</b>
<b>Total</b>	<b>34 663,5</b>	<b>43 463,9</b>	<b>52 673,6</b>

Tableau 3.71  
**Évolution des postes, par composante**

1) *Budget ordinaire*

	Effectif approuvé pour 2020	Changements			Total	Effectif proposé pour 2021
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Programme de travail	8	–	–	–	8	
<b>Total partiel (1)</b>	<b>8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8</b>	

2) Ressources extrabudgétaires

	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
Programme de travail	157	157
<b>Total partiel (2)</b>	<b>157</b>	<b>157</b>
<b>Total</b>	<b>165</b>	<b>165</b>

Tableau 3.72

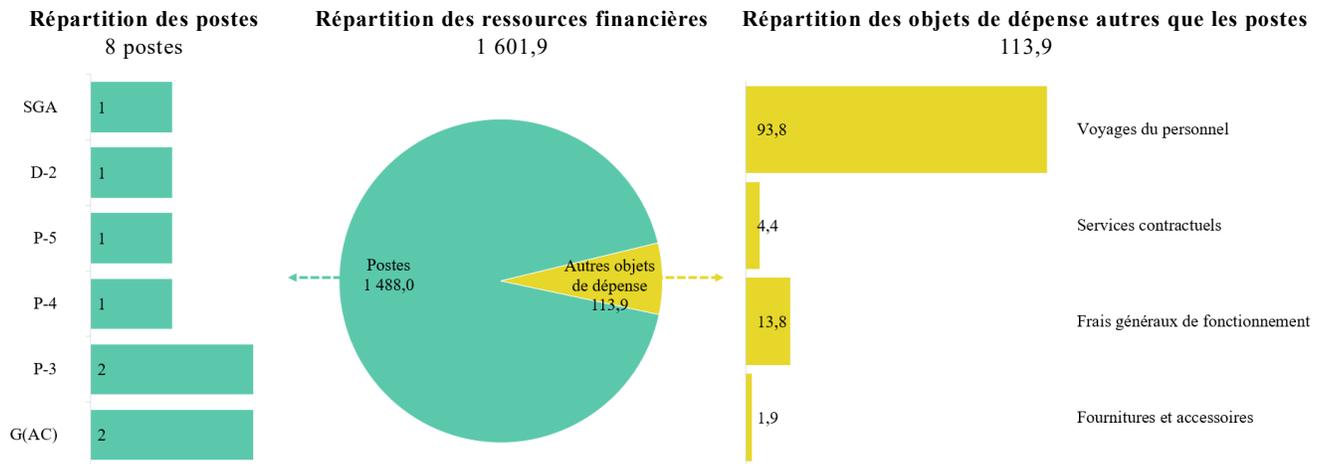
**Évolution des ressources financières et des postes, par catégorie**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	1 396,3	1 488,0	–	–	–	–	–	1 488,0
Autres objets de dépense	180,6	113,9	–	–	–	–	–	113,9
<b>Total</b>	<b>1 576,9</b>	<b>1 601,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 601,9</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		6	–	–	–	–	–	6
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2
<b>Total</b>		<b>8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8</b>

Figure 3.XXXI  
**Répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)**

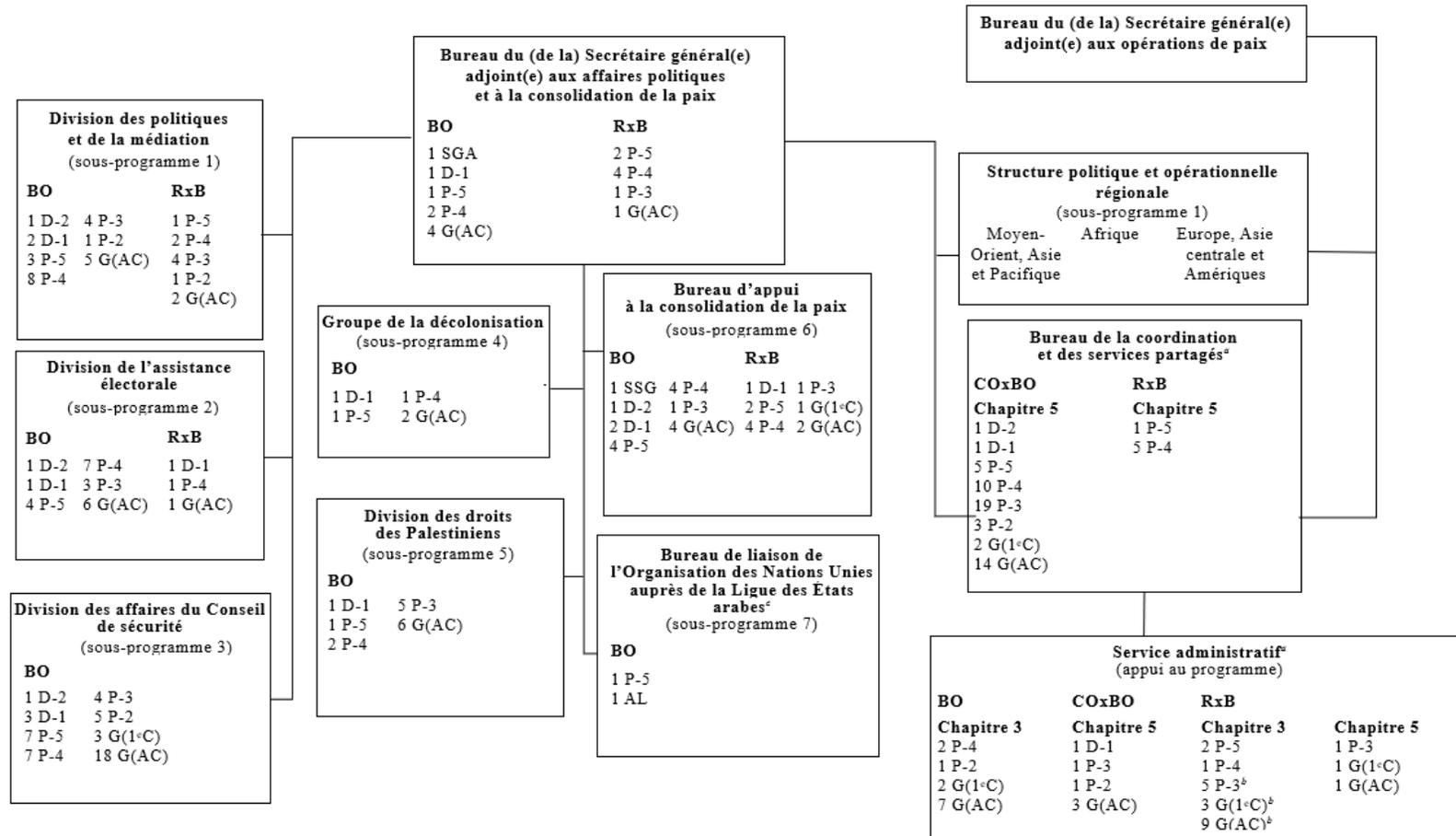
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



# Annexes relatives aux postes et aux autres objets de dépense proposés pour 2021

## I. Organigramme et répartition des postes pour 2021

### A. Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix



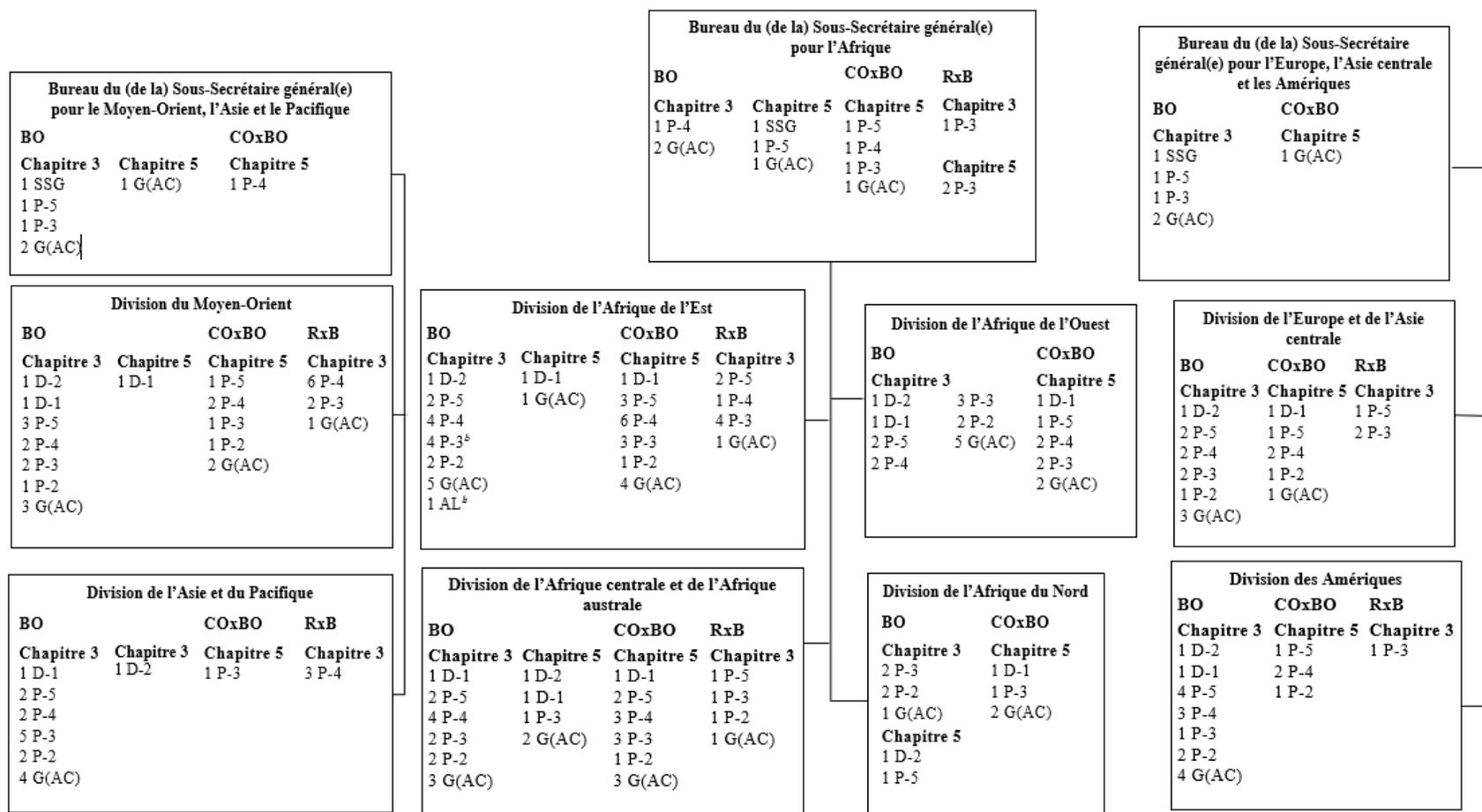
**Abréviations :** AL = agent(e) local(e) ; BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

<sup>a</sup> Conformément à la résolution 72/262 C de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a souligné que les mesures visant à restructurer le pilier Paix et sécurité de l'Organisation devaient être appliquées dans le respect le plus strict des mandats et des décisions et résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, sans modification des mandats, des fonctions ou des sources de financement établis, les informations concernant les postes demandés au chapitre 5 sont fournies à titre indicatif.

<sup>b</sup> 2 P-3, 1 G(1°C) et 2 G(AC) sont financés au moyen des ressources extrabudgétaires du Bureau de lutte contre le terrorisme et relèvent du Service administratif commun au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, à l'appui du Bureau.

<sup>c</sup> Basé au Caire, le Bureau est dirigé par le (la) Directeur(trice) de la Division du Moyen-Orient et relève du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) aux affaires politiques et à la consolidation de la paix.

## B. Structure politique et opérationnelle régionale<sup>a</sup>

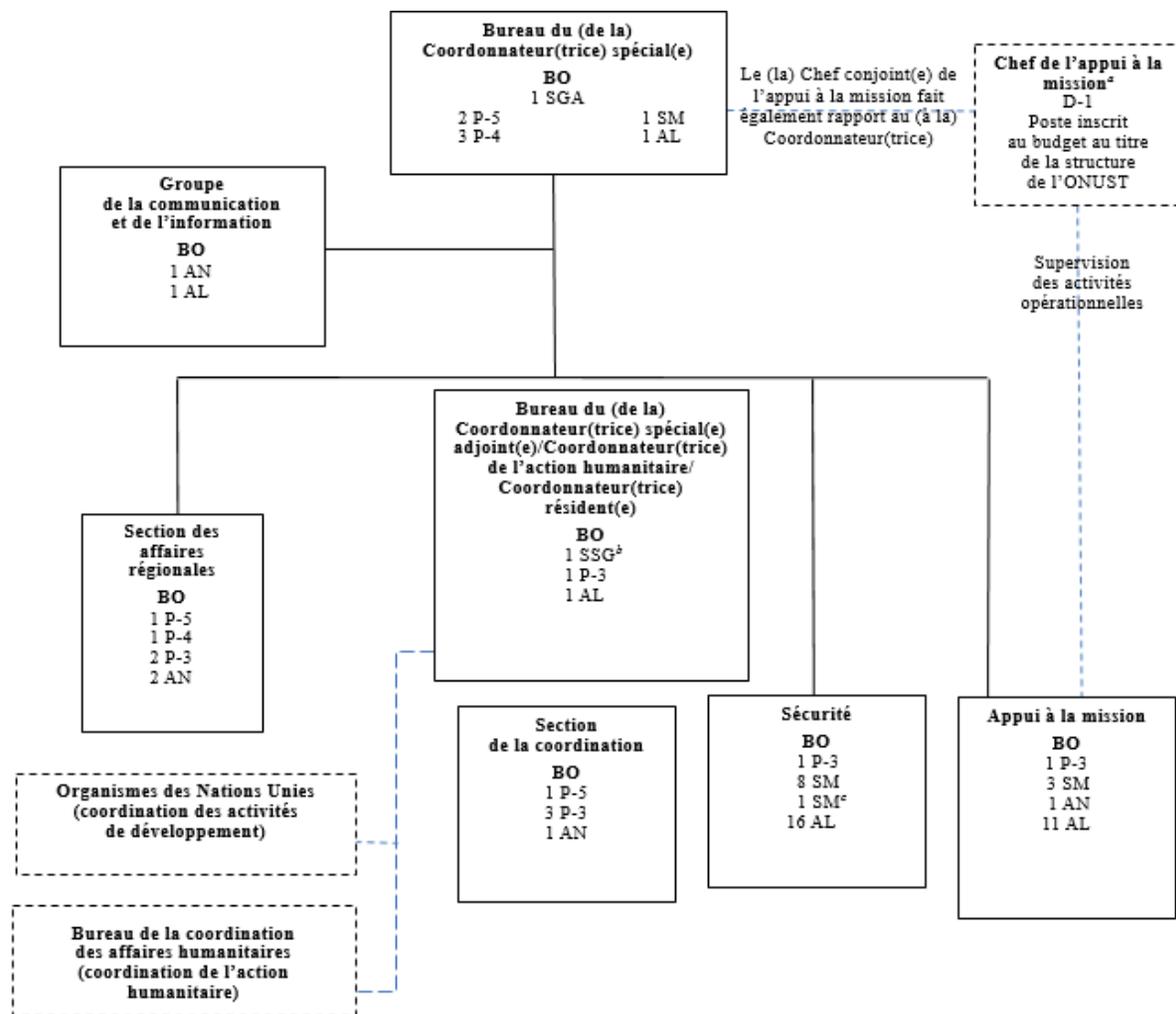


*Abréviations* : AL = agent(e) local(e) ; BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SSG = sous-secrétaire général(e).

<sup>a</sup> Conformément à la résolution 72/262 C de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a souligné que les mesures visant à restructurer le pilier Paix et sécurité de l'Organisation devaient être appliquées dans le respect le plus strict des mandats et des décisions et résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, sans modification des mandats, des fonctions ou des sources de financement établis, les informations concernant les postes demandés au chapitre 5 sont fournies à titre indicatif.

<sup>b</sup> 1 P-3 et 1 AL basés à Nairobi.

### C. Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient



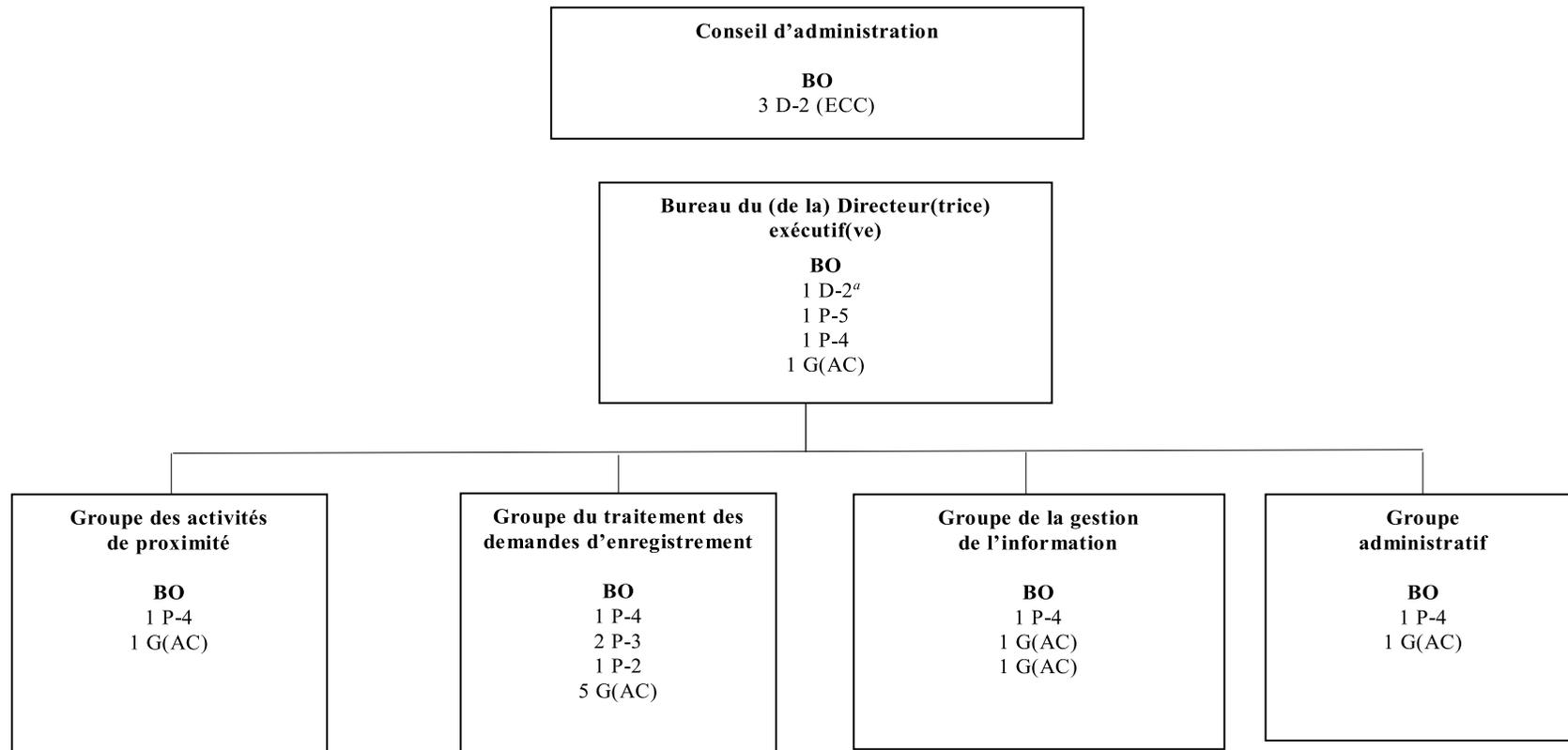
*Abréviations* : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile.

<sup>a</sup> Le poste de chef de l'appui à la mission, commun à l'ONUST et au Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e), est inscrit dans le budget au titre de la structure de l'ONUST.

<sup>b</sup> Reclassement de la classe D-2 au rang de SSG (mise aux normes comptables de la façon dont le poste est budgétisé). Les dépenses afférentes au poste sont prises en charge à parts égales par le Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) et le Bureau de la coordination des activités de développement.

<sup>c</sup> Création d'un poste temporaire d'agent(e) de protection rapprochée.

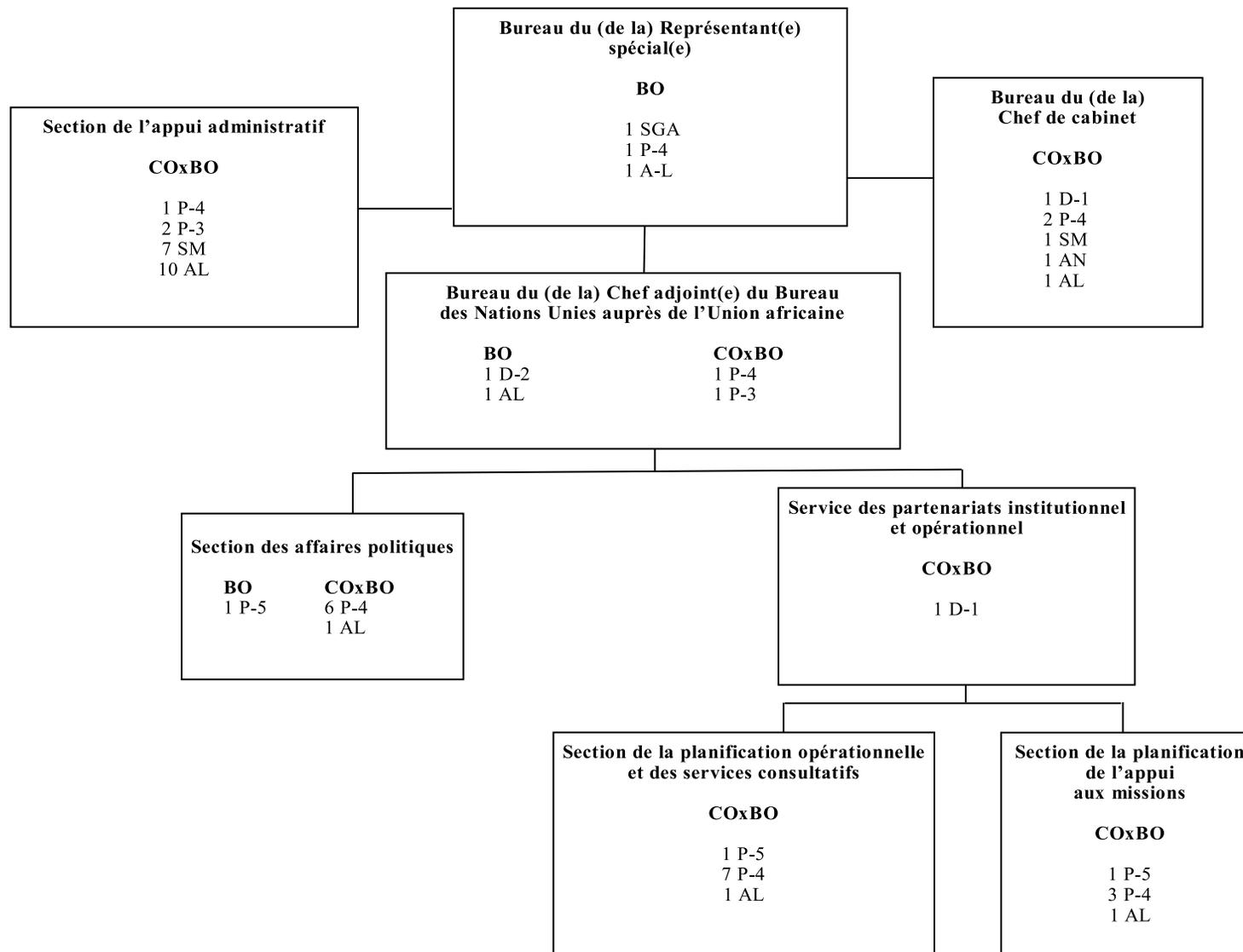
## D. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé



*Abbreviations* : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; ECC = engagement en vertu d'un contrat cadre ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires.

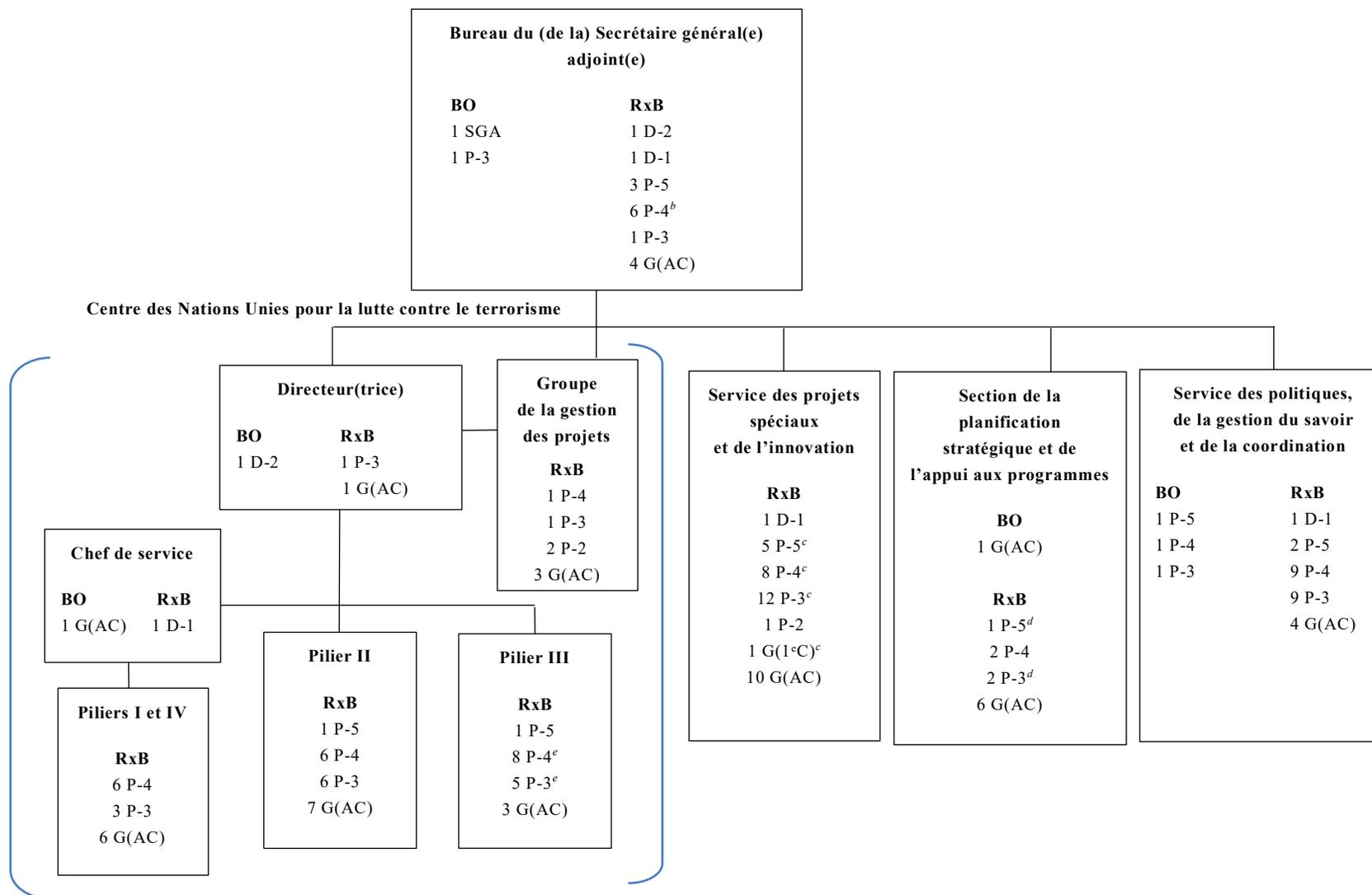
<sup>a</sup> Le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) du Bureau d'enregistrement des dommages est membre de droit du Conseil d'administration.

## E. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine



*Abréviations* : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile.

## F. Bureau de lutte contre le terrorisme<sup>a</sup>



*Abréviations* : BO = budget ordinaire ; G(1<sup>c</sup>) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

<sup>a</sup> 2 P-3, 1 G(1<sup>c</sup>) et 2 G(AC) relèvent du Service administratif commun au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, à l'appui du Bureau de lutte contre le terrorisme.

<sup>b</sup> 1 P-4 à Bruxelles.

<sup>c</sup> Dont emplois de temporaire basés à Budapest (1 P-5, 1 P-4 et 4 P-3) et à Vienne [1 P-5, 2 P-4, 5 P-3, 1 G(1<sup>c</sup>) et 5 G(AC)].

<sup>d</sup> Dont emplois de temporaire basés à Budapest (1 P-5 et 1 P-3).

<sup>e</sup> Dont emplois de temporaire basés à Bangkok (1 P-4), Achgabat (1 P-3) et Bichkek (1 P-3).

## II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

### A. Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix

---

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

---

#### Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/74/7](#)

Le Comité consultatif rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le fait que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion étaient peu appliquées. Compte tenu du taux d'application particulièrement faible du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Comité compte que celui-ci accordera une attention prioritaire à la question afin d'assurer une meilleure planification des voyages à l'avenir. Il réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir également [A/73/779](#), par. 16). Tout en notant que le Département a prévu de prendre des mesures et qu'il s'est fixé des objectifs ambitieux pour 2019 et 2020, le Comité considère qu'il conviendrait d'établir des plans et des stratégies plus concrets pour atteindre ces objectifs et compte que le Secrétaire général fournira des informations à ce sujet dans son prochain projet de budget (par. II.20).

Après avoir analysé les procédures relatives aux voyages et cherché les moyens d'éliminer les goulets d'étranglement, le Département s'est employé à normaliser et à simplifier la procédure de demande et d'approbation des voyages officiels de sorte que l'achat des billets prenne moins de temps, sans pour autant modifier les étapes requises de l'autorisation et de la certification. Il a également fait appel aux services d'un(e) expert(e) pour l'aider à simplifier ces procédures.

Les réunions et manifestations de portée régionale sont tenues au plus près possible des participants, les missions sont combinées pour limiter les déplacements en provenance et à destination du siège et, dans la mesure du possible, les voyages du personnel ou des participants sont circonscrits à la région concernée.

Le Département a continué de s'employer à sensibiliser le personnel à cette question et à encourager, chaque fois que possible, la planification précoce des réunions et conférences. Dans le cadre du dispositif de délégation des pouvoirs, la Chef du Département a délégué plusieurs pouvoirs, notamment celui d'approuver certains voyages effectués par les administrateurs. Ce raccourcissement de la ligne hiérarchique devrait également avoir une incidence positive sur le traitement et la planification ainsi que sur le respect des directives imposant l'achat des billets 16 jours au moins avant le départ.

---

## B. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

### Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/74/7](#)

S'agissant des missions politiques spéciales, le Comité consultatif rappelle que, lorsqu'elle a adopté l'une de ses recommandations, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'examiner, dans le cadre des projets de budget ultérieurs, les arrangements proposés s'agissant des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général assumant une deuxième voire une troisième fonction et des capacités d'appui connexes pour s'assurer qu'ils étaient conformes aux dispositions de la résolution [72/279](#). En outre, le Comité comptait qu'une démarche cohérente serait également adoptée s'agissant de ces postes dans les opérations de maintien de la paix concernées ainsi que des postes relevant du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient dans le projet de budget-programme pour 2020 (résolution [73/279](#) A de l'Assemblée générale ; voir également [A/73/498](#), par. 27).

Le Comité consultatif encourage donc le Secrétaire général à mener l'examen susmentionné sans plus tarder et à fournir à l'Assemblée générale, au moment où celle-ci examinera le projet de budget-programme pour 2020, un complément d'information sur le redéploiement proposé du poste d'administrateur recruté sur le plan national et sur la classe et les modalités de financement du poste de Coordonnateur spécial adjoint/Coordonnateur de l'action humanitaire/Coordonnateur résident (par. II.11 et II.12).

En ce qui concerne la demande d'examen, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a procédé à un examen interne et conclu que les effectifs actuels de la Section de la coordination (1 P-5, 3 P-3 et 1 AN) demeuraient suffisants. La Section de la coordination est notamment chargée de mener des recherches, de procéder à des analyses et de prodiguer des conseils sur toutes les questions liées à l'action humanitaire, au développement et aux divers aspects de l'aide internationale, d'assurer la liaison et la coordination avec les parties, la communauté diplomatique et les donateurs, ainsi que d'analyser les questions socioéconomiques, microéconomiques et macroéconomiques et les tendances et évolutions en la matière et d'établir les rapports connexes. Ses effectifs sont en corrélation directe avec le mandat du Bureau et les responsabilités de la Section s'agissant de soutenir le Coordonnateur spécial et le Coordonnateur spécial adjoint dans l'exercice de leurs fonctions et dans leurs domaines de responsabilité.

En ce qui concerne le complément d'information demandé sur le transfert du poste de coordonnateur(trice) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) proposé dans le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 3\)](#)] et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [74/262](#), le transfert du poste de Ramallah à Jérusalem, qui est sans incidence sur les coûts, a permis au (à la) titulaire de mieux s'acquitter de ses fonctions dans le cadre de la structure actuelle de la Section, qui est essentiellement basée à Jérusalem, et d'apporter un appui au Coordonnateur spécial adjoint, Coordonnateur de l'action humanitaire et Coordonnateur résident, également basé à Jérusalem. Le (la) titulaire est notamment chargé(e) de coordonner l'aide fournie aux résidents palestiniens de Jérusalem-Est et d'appuyer le Coordonnateur spécial adjoint dans ses relations avec les partenaires arabes.

En ce qui concerne la classe et les modalités de financement du poste de coordonnateur(trice) spécial(e) adjoint(e)/coordonnateur(trice) de l'action humanitaire/coordonnateur(trice) résident(e), le projet de budget tient compte de la mise en règle de la façon dont est comptabilisé le poste, qui était auparavant

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

---

budgétisé à la classe D-2 dans le tableau d'effectifs du Bureau alors que le (la) titulaire a rang de sous-secrétaire général(e). Les dépenses afférentes au poste sont prises en charge à 50 % par le Bureau de la coordination des activités de développement.

---

### III. Récapitulatif, par composante, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	(1)	D-2	<b>Mise aux normes comptables par reclassement</b> du poste temporaire de coordonnateur(trice) spécial(e) adjoint(e)/ coordonnateur(trice) de l'action humanitaire/	Il proposé de mettre en règle la façon dont est comptabilisé le poste de coordonnateur(trice) spécial(e) adjoint(e)/coordonnateur(trice) de l'action humanitaire/coordonnateur(trice) résident(e), qui était auparavant budgétisé à la classe D-2 dans le tableau d'effectifs du Bureau alors que le (la) titulaire a rang de sous-secrétaire général(e). Les dépenses afférentes au poste sont prises en charge à 50 % par le Bureau de la coordination des activités de développement.
	1	SSG	coordonnateur(trice) résident(e) de la classe D-2 au rang de SSG	
	1	SM	<b>Création</b> de 1 poste temporaire d'agent(e) de protection rapprochée	

*Abréviations* : SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

## IV. Ressources financières et postes, par entité et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2020 (crédits ouverts)	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2020 (estimations)	2021 (prévisions)	Variation	2020 (estimations)	2021 (prévisions)	Variation	2020 (estimations)	2021 (prévisions)	Variation
<b>Ressources financières</b>												
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	46 266,7	46 266,7	–	–	–	–	38 143,4	38 143,4	–	84 410,1	84 410,1	–
Missions politiques spéciales	711 781,8	706 772,6	(5 009,2)	–	–	–	20 868,0	11 344,8	(9 523,2)	732 649,8	718 117,4	(14 532,4)
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	9 580,9	9 533,7	(47,2)	–	–	–	–	–	–	9 580,9	9 533,7	(47,2)
Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	2 914,6	2 914,6	–	–	–	–	200,0	200,0	–	3 114,6	3 114,6	–
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	1 078,2	1 078,2	–	7 287,1	8 458,7	1 171,6	648,0	–	(648,0)	9 013,3	9 536,9	523,6
Bureau de lutte contre le terrorisme	1 601,9	1 601,9	–	–	–	–	41 862,0	51 024,7	9 162,7	43 463,9	52 626,6	9 162,7
<b>Total</b>	<b>773 224,1</b>	<b>768 167,7</b>	<b>(5 056,4)</b>	<b>7 287,1</b>	<b>8 458,7</b>	<b>1 171,6</b>	<b>101 721,4</b>	<b>100 712,9</b>	<b>(1 008,5)</b>	<b>882 232,6</b>	<b>877 339,3</b>	<b>(4 893,3)</b>
<b>Postes</b>												
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	277	277	–	–	–	–	76	76	–	353	353	–
Missions politiques spéciales	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies	65	66	1	–	–	–	–	–	–	65	66	1

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total</i>		
	<i>2020 (crédits ouverts)</i>	<i>2021 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>	<i>Variation</i>	<i>2020 (estimations)</i>	<i>2021 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2020 (estimations)</i>	<i>2021 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2020 (estimations)</i>	<i>2021 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>
pour le processus de paix au Moyen-Orient												
Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	19	19	–	–	–	–	–	–	–	19	19	–
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	6	6	–	50	50	–	4	–	(4)	60	56	(4)
Bureau de lutte contre le terrorisme	8	8	–	–	–	–	157	157	–	165	165	–
<b>Total</b>	<b>375</b>	<b>376</b>	<b>1</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>–</b>	<b>237</b>	<b>233</b>	<b>(4)</b>	<b>662</b>	<b>659</b>	<b>(3)</b>